

MASTER 2 GAED Parcours GEMO
Mémoire de stage 2024 - 2025

Appropriation ou animation ? Les effets du label Rivières Sauvages

Bassin versant du Chéran (Savoie & Haute-Savoie)



BES Valérie

Soutenu le 10/09/2025

Sous la direction de :
Tuteur de stage : Jean-François Lopez
Enseignant-référent : Philippe Valette

Attestation sur l'honneur

Je soussignée :

Nom, prénom : BES Valérie

Master 2 GAED

Parcours : GEMO

Année universitaire : 2024-2025

Certifie sur l'honneur que le document joint à la présente déclaration :

- Est un travail original, c'est-à-dire que :
 - toute idée ou formulation tirée d'un ouvrage, article ou mémoire, en version imprimée ou électronique, mentionne explicitement et précisément leur origine
 - toute source (site internet, recueil de discours, etc.) est précisément citée
 - les citations intégrales sont signalées entre guillemets ou sous la forme d'un paragraphe clairement identifié lorsqu'il s'agit de citations longues
- N'a pas été rédigé, même partiellement, par une intelligence artificielle
- N'a pas été structuré, même partiellement, par une intelligence artificielle
- Ne s'appuie pas sur une synthèse réalisée par une intelligence artificielle (synthèse bibliographique par exemple)
- Ne présente pas d'illustration, carte, image, etc. générée par une intelligence artificielle

Par ailleurs, je déclare avoir utilisé une intelligence artificielle pour : [cocher la ou les cases si nécessaire]

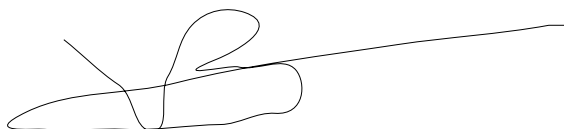
☒ Corriger l'orthographe et le style de mon mémoire

☐ Traduire des passages de publications en langue étrangère. *Dans ce cas, les passages utilisés dans le mémoire sont clairement identifiés et précisent quel logiciel d'IA a été mobilisé*

Fait à Le Chatelard

Le 27/08/2025

Signature



*Conserver la mention appropriée

Sommaire

Résumé FR et Résumé EN.....	1
I. Introduction.....	1
II. Contexte.....	2
II.1. Présentation des structures.....	2
II.1.a) Le Parc Naturel Régional du Massif des Bauges.....	2
II.1.b) Le Syndicat Mixte Interdépartemental d'Aménagement du Chéran.....	4
II.1.c) Les Associations Agréées pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique du Haut Chéran et de l'Albanais.....	5
II.1.d) La coopération entre les différentes structures.....	6
II.2. Présentation du territoire d'étude.....	7
II.3. Présentation de mes missions.....	9
III. Cadre théorique.....	10
III.1. Les classements et labels environnementaux comme outils de gestion et de gouvernance.....	10
III.2. L'auto-évaluation dans les labels environnementaux.....	12
III.3. La conservation des rivières en France.....	13
III.4. Le concept de rivière sauvage.....	15
III.5. La création du label « Site Rivières Sauvages ».....	16
III.6. Problématique.....	17
IV. Cadre méthodologique.....	19
IV.1. Description de mes missions et méthodes associées.....	19
IV.1.a) Présentation de la grille d'auto-évaluation.....	19
IV.1.b) Modalité de collecte des données.....	23
IV.1.c) Stratégie de gestion des données manquantes et incertitudes.....	24
IV.2. Méthode d'analyse critique de la grille.....	25
IV.2.a) La pertinence de la grille : un outil techniquement juste et légitime pour le bassin du Chéran.....	25
IV.2.b) L'efficacité de la grille : un outil de compréhension partagée et de mise en mouvement collective ?.....	26
IV.3. Diagramme de Gantt.....	27
V. Résultats et analyse.....	29
V.1. Résultats de l'évaluation des cours d'eau du bassin versant du Chéran.....	29
V.1.a) Modalité de collecte des données.....	31
V.1.b) Présentation détaillée des résultats de l'auto-évaluation.....	34
V.1.c) Stratégie de gestion des données manquantes et incertitudes.....	37
V.2. Analyse critique de la grille.....	41
V.2.a) La pertinence de la grille.....	41
V.2.b) L'efficacité de la grille : un outil de compréhension partagée et de mise en mouvement collectif ?.....	49
VI. Discussions.....	55
VI.1. Identifications des marges d'adaptation possibles.....	55
VI.1.a) Ajustements des seuils.....	55
VI.1.b) Pondération contextuelle des critères.....	56
VI.1.c) Intégration d'indicateurs complémentaires.....	57
VI.2. Mise en perspective critique des résultats.....	58
VI.3. Retour d'expérience : apports et limites du stage.....	60
VI.4. Lien avec le Master GEMO : compétences mobilisées et manquantes.....	62
VI.5. Les perspectives après le Master GEMO.....	63
VII. Conclusion.....	64
Bibliographie.....	66
Annexes.....	1

Résumé FR et Résumé EN

La préservation des cours d'eau en très bon état écologique est un enjeu central de la transition environnementale, particulièrement en montagne où les pressions liées au changement climatique et à l'artificialisation s'accroissent. Le label « Rivières Sauvages », créé en 2014, répond à cet enjeu en identifiant et valorisant les tronçons de cours d'eau les mieux conservés. Son attribution repose sur une grille d'auto-évaluation exigeante, qui combine 47 critères écologiques, hydromorphologiques, physico-chimiques et socio-économiques.

Mon stage de fin d'études s'est déroulé au Parc Naturel Régional du Massif des Bauges, en partenariat avec le SMIAC et les AAPPMA locales, structures co-porteuses de ce label sur le Chéran et le Nant d'Aillon depuis 2019. Dans le cadre du renouvellement de cette labellisation, mes missions ont consisté à appliquer la grille d'évaluation, à analyser les résultats et à accompagner le collectif d'acteurs dans la réflexion sur l'avenir du label à l'échelle du bassin versant.

Les résultats montrent que le Chéran et le Nant d'Aillon présentent un haut degré de naturalité, confirmant leur éligibilité au renouvellement du label. La grille apparaît comme un outil pertinent et rigoureux, assurant la crédibilité scientifique du dispositif, malgré certaines limites liées à la disponibilité des données et à la rigidité de certains critères.

Au-delà de son intérêt technique, l'auto-évaluation s'est révélée être un vecteur d'animation locale. Elle a favorisé le dialogue entre gestionnaires, élus, associations et usagers, contribuant à renforcer une gouvernance collective autour de la préservation des rivières.

La problématique peut ainsi être tranchée de manière nuancée : la procédure d'auto-évaluation ne génère pas directement une appropriation territoriale, mais elle agit comme un déclencheur essentiel, en impulsant une dynamique collaborative et en ouvrant la voie à une appropriation plus durable.

Preserving waterways in very good ecological condition is a key issue in the environmental transition, particularly in mountain areas where pressures related to climate change and artificialisation are increasing. The Rivières Sauvages label, created in 2014, addresses this issue by identifying and promoting the best-preserved sections. Its award is based on a demanding self-assessment grid, which combines 47 ecological, hydromorphological, physico-chemical and socio-economic criteria.

My end-of-studies internship took place at the Massif des Bauges Regional Nature Park, in partnership with the SMIAC and local AAPPMA organisations, which have been co-sponsors of the label on the Chéran and Nant d'Aillon rivers since 2019. As part of the renewal of this label, my tasks consisted of applying the assessment grid, analysing the results and supporting the group of stakeholders in their reflection on the future of the label at the watershed level.

The results show that the Chéran and Nant d'Aillon rivers have a high degree of naturalness, confirming their eligibility for renewal of the label. The grid appears to be a relevant and rigorous tool, ensuring the scientific credibility of the system, despite certain limitations related to data availability and the rigidity of the criteria.

Beyond its technical interest, the self-assessment has proved to be a catalyst for local action. It has promoted dialogue between managers, elected officials, associations and users, helping to strengthen collective governance around river conservation.

The issue can thus be resolved in a nuanced manner: the self-assessment procedure does not directly generate territorial appropriation, but it acts as an essential catalyst, stimulating a collaborative dynamic and paving the way for more sustainable appropriation.

Remerciement

Je tiens à exprimer ma profonde gratitude à toutes les personnes qui ont rendu possible ce stage au sein du Parc Naturel Régional du Massif des Bauges ainsi qu'à celles qui m'ont aidé tout au long de sa réalisation.

En premier lieu, je souhaite remercier chaleureusement **Jean-François Lopez**, mon maître de stage, pour son encadrement, son soutien et ses nombreux conseils tout au long de cette expérience. Nos discussions sur l'avancement du projet ont été précieuses pour orienter mon travail. Je te remercie également pour la confiance et l'autonomie que tu m'as accordée. Merci également d'avoir pu m'emmener en Corse lors des rencontres annuelles du Réseau des Rivières Sauvages. Ce fut un voyage court et intense mais riche en apprentissage.

Je tiens également à remercier **Hugo Chouvelon** de l'AAPPMA et **Mélanie Taquet** de l'association du Réseau des Rivières Sauvages avec qui nous avons pu faire avancer cette labellisation lors des rencontres mensuelles en comité de suivi, de m'avoir aidé à faire évoluer cette candidature et d'avoir répondu à mes interrogations tout du long de mon stage.

Je tiens également à remercier **Pascal Grillet**, président de l'AAPPMA de l'Albanais et **Agnès Barillier**, vice présidente du SMIAC, pour leur aide précieuse et les différents échanges lorsque j'étais bloquée pour récupérer les données au début de mon stage.

Un grand merci à **l'équipe du Parc** pour votre accueil mais également tous les échanges que l'on a pu avoir durant les pauses déjeuner ou même lors des échanges sur chacune de vos missions. Merci également à **Marius Barrault**, chargée de mission au SMIAC et futur collègue qui a su trouver le temps pour m'aider avec les données issues du SMIAC bien que cela ne soit pas dans ses missions.

Je souhaite également remercier **Noémie Richard, Lila Mallard, Adèle Desaint, Isabelle Merat et Max Charrier**, les autres stagiaires du Parc, avec qui j'ai partagé de nombreux échanges, des moments de convivialité et un soutien mutuel tout au long de nos missions respectives.

Enfin, je tiens à exprimer ma reconnaissance à toute l'équipe du Parc Naturel Régional pour son accueil chaleureux pendant ces six mois. Grâce à vous, je me suis sentie chez moi. L'ambiance conviviale au sein de cette équipe formidable a grandement contribué à mon plaisir de venir travailler chaque jour.

Merci également à mes amis **Marius Delcroix, Maxime Rocheblave, Damien Gaudillère et Zora Erard** pour votre soutien durant ces 6 mois en Savoie, loin de chez moi et qui m'a permis d'échanger avec vous et de votre aide précieuse en SIG.

Merci à ma maman **Laure Berard-Delay**, ma tatie **Katia Bes** et à **Muriel Gauthier** pour la relecture de ce rapport.

I. Introduction

La labellisation « Rivières Sauvages » constitue aujourd’hui un outil original de reconnaissance et de valorisation des cours d’eau les mieux préservés. En s’appuyant sur une grille technique exigeante, elle permet d’identifier et de mettre en avant des tronçons à forte valeur patrimoniale, tout en incitant les acteurs locaux à mieux connaître, protéger et gérer leur rivière. Ce sujet s’inscrit pleinement dans les réflexions contemporaines sur la transition environnementale : préserver les derniers cours d’eau en très bon état apparaît comme un enjeu majeur face à l’artificialisation croissante des milieux aquatiques et à l’accélération des pressions liées au changement climatique, particulièrement sensibles en contexte montagnard.

Dans ce cadre, mon stage de fin d’études s’est déroulé auprès du Parc Naturel Régional du Massif des Bauges (PNRMB) en étroite collaboration avec le Syndicat Mixte Interdépartemental d’Aménagement du Chéran (SMIAC), structure de bassin versant en charge de la gestion intégrée de la rivière Chéran et de ses affluents ainsi que les 2 Associations Agréées pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique (AAPPMA) de l’Albanais et du Haut Chéran. Ces 4 structures, engagées dans une démarche de labellisation depuis plusieurs années, ont souhaité approfondir l’auto-évaluation des cours d’eau de leur territoire afin de vérifier leur potentiel de labellisation et d’analyser les effets de la procédure sur la dynamique locale.

Mes missions ont porté principalement sur :

- la mise en œuvre de la grille d’auto-évaluation du label « Rivières Sauvages » sur le Chéran et le Nant d’Aillon,
- l’analyse et la synthèse des résultats obtenus,
- la réflexion sur l’appropriation du label par les acteurs locaux et sur son rôle dans l’animation territoriale.

À travers ce travail, il s’agit de répondre à la problématique suivante : **la procédure d’auto-évaluation du label « Rivières Sauvages » favorise-t-elle directement l’appropriation territoriale, ou agit-elle plutôt comme un déclencheur d’animation locale ?**

Pour y répondre, le mémoire s’articule en cinq parties. La première présente le contexte du stage et du territoire d’étude. La deuxième expose le cadre théorique, en lien avec la gestion environnementale et la gouvernance des rivières. La troisième décrit le cadre méthodologique, notamment la grille technique et les modalités d’auto-évaluation. La quatrième partie restitue les résultats obtenus sur le Chéran et le Nant d’Aillon. Enfin, la cinquième propose une discussion autour des apports et limites de la procédure, en mettant en perspective ses effets sur la dynamique territoriale.

deuxième classement a été obtenue en 2007. Le renouvellement de la Charte a été engagé, en 2021 et s'achève en cette fin d'année 2025. La Région, les 2 Départements, toutes les EPCI et 72 des 83 communes du périmètre d'étude ont approuvé la charte. Le Décret du classement par le 1er Ministre est en cours de signature. En 2011, le PNR a également obtenu la reconnaissance de l'UNESCO à travers le label UNESCO Global Geopark, qui met en valeur la qualité et l'intérêt scientifique de son patrimoine géologique et le projet de développement durable qui y est associé. Les paysages synclinaux caractéristiques du massif, avec leurs vallées perchées et leurs crêtes calcaires, sont devenus l'un des symboles de cette identité géologique.

Le PNRMB s'articule autour de cinq grandes missions qui traduisent les finalités des Parcs Naturels Régionaux telles que définies par le Code de l'environnement :

- La préservation et la valorisation des patrimoines naturels, paysagers et culturels.
- L'aménagement équilibré et durable du territoire.
- Le développement économique, social et culturel, en particulier par la valorisation des ressources locales.
- L'accueil, la sensibilisation et l'information du public.
- L'expérimentation d'actions innovantes et reproductibles dans d'autres lieux.

Ces missions sont déclinées dans une charte de territoire, élaborée en concertation avec les acteurs institutionnels, socio-économiques et les habitants du massif. Ce document stratégique, véritable projet de territoire, fixe les grandes orientations de développement durable à l'échelle du parc pour une durée de 15 ans. La charte engage l'ensemble des signataires — communes, intercommunalités, Départements et Région — à travailler collectivement pour la mise en œuvre de ces orientations.

La gouvernance du Parc repose sur un syndicat mixte, composé des collectivités territoriales et des partenaires institutionnels. Les décisions stratégiques sont prises par les élus réunis au sein des instances de gouvernance : le comité syndical, qui rassemble les représentants des communes adhérentes, des villes-portes et des intercommunalités partenaires. Ce comité vote le programme d'actions annuel, le budget et élit en son sein un président et un bureau syndical. Ce dernier est chargé de suivre et d'adopter les projets opérationnels portés par les chargés de mission. Il est appuyé par une équipe technique pluridisciplinaire d'une trentaine de personnes (chargés de mission, techniciens, personnel administratif) placée sous l'autorité de la direction. Cette équipe propose, coordonne et anime les projets inscrits dans la charte, en lien étroit avec les acteurs locaux (associations, agriculteurs, entreprises, habitants) partenaires institutionnels (Service de l'Etat, ONF, OFB...).

Le PNRMB joue ainsi un rôle de catalyseur et de facilitateur sur son territoire, en fédérant les initiatives locales autour d'une vision commune de développement durable. Sa capacité à innover et à expérimenter en fait un outil privilégié pour répondre aux enjeux du territoire, notamment sur les 3 points suivants présenté dans la nouvelle Charte :

- Vers la pleine santé environnementale du territoire : préserver la qualité du territoire (écosystèmes, paysage, qualité architecturale, patrimoine géologique, eau, air...).
- Vers la sobriété d'utilisation des ressources : gérer de façon raisonnée les ressources du territoire (production agricole, bois, eau, foncier, matériaux rocheux, énergie...).
- Pour un territoire singulier, accueillant et créatif : renforcer la cohésion sociale et politique à l'échelle du massif pour porter ensemble une identité rurale et montagnarde.

II.1.b) Le Syndicat Mixte Interdépartemental d'Aménagement du Chéran

Le Syndicat Mixte Interdépartemental d'Aménagement du Chéran (SMIAC) est un syndicat de bassin versant. C'est une structure publique créée pour assurer la restauration, la gestion et la préservation des milieux aquatiques sur le bassin versant du Chéran. Ce syndicat mixte regroupe quatre intercommunalités – Grand Chambéry, Grand Annecy, Grand Lac et Rumilly Terre de Savoie – ainsi que les départements de la Savoie et de la Haute-Savoie. Il est le fruit d'une volonté partagée de gérer de manière coordonnée un territoire hydrographique cohérent, dépassant les limites administratives des collectivités locales (*Illustration 2*).

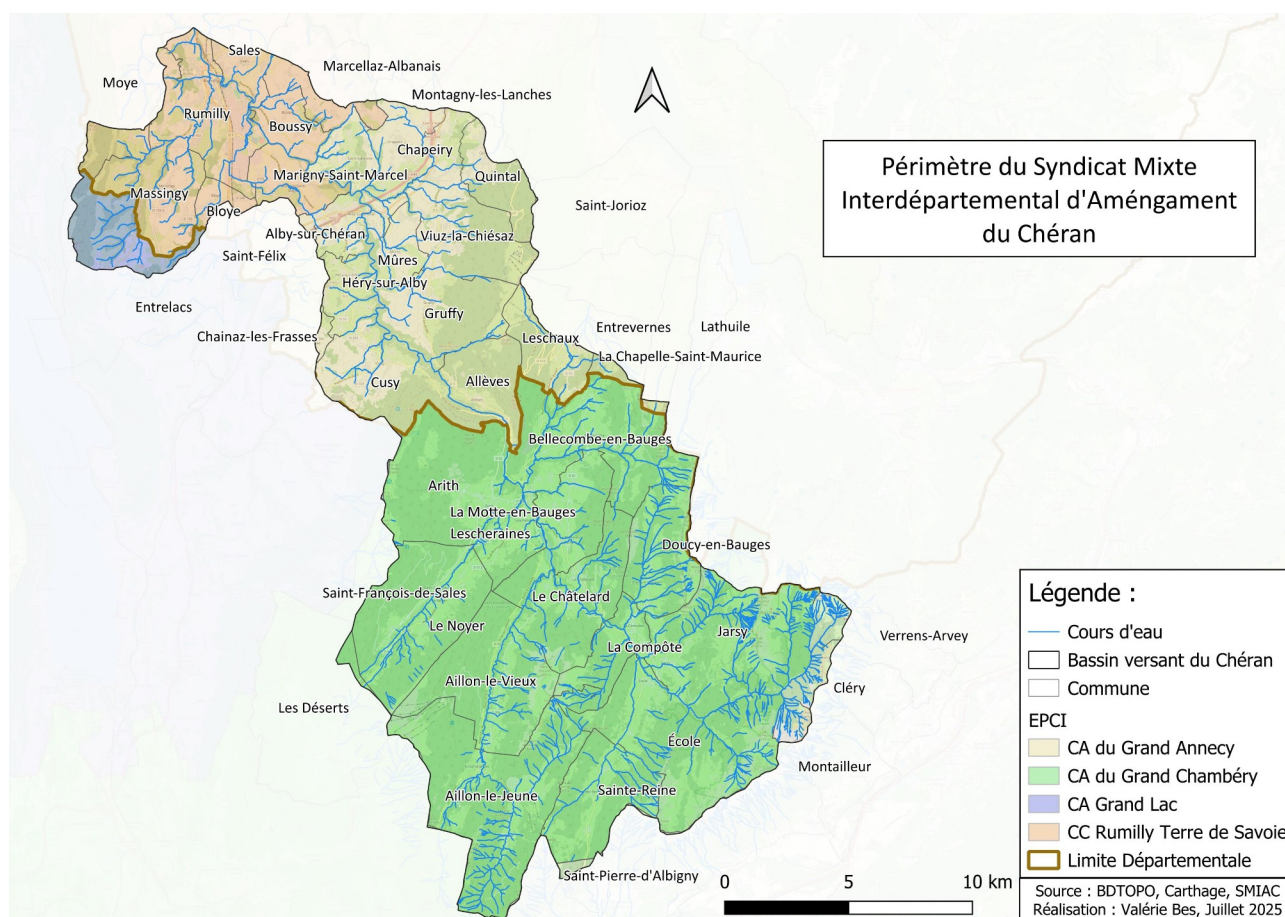


Illustration 2 : Cartographie du territoire du Syndicat Mixte Interdépartemental d'Aménagement du Chéran

La compétence GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et la Prévention des Inondations) a été transférée en juin 2019 au SMIAC par les 4 EPCI (Etablissement Public de Coopération Intercommunale) à fiscalité propre du bassin versant du Chéran. Cette compétence se traduit par des missions d'aménagement et d'entretien des cours d'eau et des zones humides, de restauration

des milieux dégradés, de gestion de la continuité écologique et de défense et prévention des inondations. Le syndicat assure également des missions complémentaires dites « hors GEMAPI » telles que la lutte contre la pollution de l'eau et des milieux aquatiques (hors compétence ruissellement des eaux pluviales en milieux urbains et hors compétence assainissement), la protection et la conservation des eaux superficielles et souterraines avec la mise en place de systèmes de surveillances de la ressource en eau ainsi que l'animation du bassin.

Les interventions du SMIAC sont caractérisées et définies dans le Schéma d'Organisation des Compétences Locales de l'Eau (SOCLE), qui identifie et recense l'ensemble des actions et opérations du grand cycle de l'eau. Il est approuvé par le comité syndical et les conseils communautaires des 4 EPCI membres.

La gouvernance du syndicat repose sur un comité syndical composé d'élus désignés par les collectivités membres. Ce comité définit les grandes orientations et valide les programmes d'actions. Il est assisté par un bureau syndical et par une équipe technique pluridisciplinaire qui assure la mise en œuvre opérationnelle des projets. Le siège du syndicat est situé à Alby-sur-Chéran et accueille une équipe réduite, composée d'un directeur et de 3 chargés de mission.

II.1.c) Les Associations Agréées pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique du Haut Chéran et de l'Albanais

Les Associations Agréées pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique (AAPPMA) du Haut Chéran et de l'Albanais sont des structures locales investies dans la gestion des ressources piscicoles et la préservation des milieux aquatiques. Ces associations loi 1901 avec un statut particulier font partie du réseau associatif de la pêche de loisir en France, défini par la Loi sur l'Eau et les Milieux Aquatiques (LEMA) de 2006 et encadré par le Code de l'environnement. Elles sont agréées par l'État et placées sous la tutelle des Fédérations Départementales de Pêche et de Protection des Milieux Aquatiques de la Savoie et de la Haute-Savoie (FDPPMA 73 et 74).

Leurs missions, définies par l'article L. 434-3 du Code de l'environnement, s'articulent autour de plusieurs axes :

- Le développement durable de la pêche de loisir, en assurant la gestion des droits de pêche et en favorisant l'accessibilité des cours d'eau aux pratiquants.
- La protection et la restauration des milieux aquatiques, notamment par la participation aux actions de surveillance, de lutte contre les pollutions et de restauration des habitats piscicoles.
- La sensibilisation et l'éducation à l'environnement, en organisant des animations pédagogiques pour le grand public et les scolaires.
- La police de la pêche, par le contrôle de la réglementation et la participation à la gestion équilibrée des peuplements piscicoles.

L'AAPPMA du Haut Chéran couvre une grande partie du bassin versant du Chéran, une rivière de montagne emblématique des Bauges, reconnue pour la qualité de ses eaux et la richesse de ses habitats piscicoles. Ce territoire est caractérisé par des cours d'eau torrentiels à forte pente et des

zones de résurgences karstiques, qui abritent des espèces patrimoniales telles que la truite fario (*Salmo trutta*) et le chabot commun (*Cottus gobio*).

De son côté, l'AAPPMA de l'Albanais gère principalement des cours d'eau situés en zone de piémont et de plaine, présentant une morphologie plus douce et des enjeux différents. Son territoire s'étend sur le bas du bassin versant du Chéran et du bas Fier.

Les deux AAPPMA ont les mêmes actions notamment des actions qui portent sur la gestion piscicole, les pêches de sauvegarde et l'école de pêche. Si les 2 associations sont distinctes en raison de leur situation géographique (2 départements), elles fonctionnent en étroite collaboration, mènent des actions communes. Elles embauchent en commun un technicien et envisagent leur regroupement très prochainement (fin 2025, début 2026).

Les deux associations fonctionnent sur un modèle bénévole, avec des conseils d'administration composés de pêcheurs locaux et de personnes investies dans la préservation des rivières. Elles s'appuient également sur l'expertise de la FDPPMA 73 et 74 pour mener à bien des études et des projets techniques. Leur financement repose sur les cotisations des pêcheurs (vente de cartes de pêche) et sur des subventions publiques (agences de l'eau, collectivités locales).

II.1.d) La coopération entre les différentes structures

La coopération entre le SMIAC, le PNR et les AAPPMA repose sur la complémentarité de leurs missions autour d'un objectif commun : la préservation et la valorisation des milieux aquatiques et de leur territoire.

- Le SMIAC intervient en tant que gestionnaire de bassin versant. Sa mission principale est la gestion intégrée de la ressource en eau et des rivières, incluant la prévention des risques, l'amélioration de la qualité écologique et la restauration des milieux aquatiques.
- Le PNR agit comme une structure fédératrice et porteuse d'une vision territoriale. Il promeut un développement équilibré conciliant protection de l'environnement, valorisation des patrimoines naturels et culturels, et attractivité socio-économique.
- Les AAPPMA, quant à elles, représentent les usagers pêcheurs tout en menant des actions de protection et de suivi des populations piscicoles. Par leur présence de terrain et leur connaissance fine des milieux, elles constituent un relais essentiel entre la société civile, les gestionnaires et les collectivités.

En travaillant ensemble, ces structures renforcent la cohérence de leurs actions. Le SMIAC apporte son expertise technique et réglementaire en matière de gestion de l'eau, le PNR inscrit cette démarche dans une stratégie territoriale globale et identitaire, tandis que l'AAPPMA contribue par sa connaissance piscicole et son ancrage citoyen. Cette complémentarité permet de dépasser les logiques sectorielles pour construire une gouvernance partagée du territoire, fondée sur la préservation des écosystèmes aquatiques tout en répondant aux enjeux sociaux, récréatifs et économiques. Cette coopération illustre la montée en puissance d'une approche intégrée où la gestion de l'environnement n'est plus seulement une affaire de techniciens ou d'usagers, mais un projet collectif impliquant différentes échelles d'action et de légitimité.

II.2. Présentation du territoire d'étude

Le Chéran est une rivière à caractère torrentiel qui se trouve au cœur du Parc Naturel Régional du Massif des Bauges. Il prend sa source sous le versant sud de la pointe de la Chaurionde (2173 m) et se jette dans le Fier à proximité de Rumilly, à environ 308 m d'altitude, après avoir parcouru près de 54 km. Son bassin versant couvre une superficie de 433 km², avec un réseau de plus de 430 km de ruisseaux. Parmi les affluents principaux on retrouve, le Grand Nant, le Ruisseau de Grand Pré, le Nant d'Aillon, le Nant de Saint-François, le Nant de Bellecombe, le ruisseau des Eparis, le Dadon, la Néphaz.

C'est un cours d'eau au régime de type nivo-pluvial, avec deux maxima (printemps et automne) et un étiage relativement soutenu, malgré ces dernières années des sécheresses de plus en plus importantes dues au manque de neige sur le massif. Il présente également un écoulement à caractère torrentiel, avec des crues pouvant être violentes mais qui s'estompent rapidement se trouvant sur un massif karstique. En effet, l'amont du bassin est plutôt karstique, cela a des effets sur une infiltration rapide, un réseau souterrain développé et une sensibilité à la pollution. A l'aval, il y a plutôt un contexte de bassin molassique avec des zones humides plus nombreuses et des rivières encaissées donc peu accessibles.

Le Chéran est une rivière plutôt préservée, avec une artificialisation limitée. Il n'y a qu'une seule micro-centrale hydroélectrique, aucun prélèvement pour la neige de culture, pas de rejets industriels en tête de bassin versant et une agriculture basée sur l'élevage extensif dont les productions misent sur les signes de qualité (AOP). Son accessibilité est réduite sur une grande partie de son linéaire, ce qui permet de conserver des caractéristiques naturelles, malgré une altération sédimentaire liée à des extractions réalisées entre 1970 et 1990 sur les communes du Châtelard, de La Motte-en-Bauges et de Lescheraines (*Illustration 3*).



Illustration 3 : Plan d'eau du Chatelard, ancienne gravière (Mai 2025 - Valérie Bes)

Le Chéran offre une diversité de milieux exceptionnelle, liée aux différents paysages géologiques qu'il traverse. Si l'on découpe son bassin en plusieurs parties :

- La partie supérieure du bassin, jusqu'au vallon de Bellevaux, correspond à un torrent de montagne.
- Le Chéran s'articule ensuite autour de deux plaines alluviales : le bassin d'École-La Compôte et le bassin de Lescheraines.
- Puis, il suit le cœur des Bauges dans une partie profonde, en cluse entre la Montagne de Bange et le Semnoz, à ce moment-là, il passe dans les gorges du Chéran, jusqu'à Alby-sur-Chéran.
- Enfin, sur son cours aval, il traverse la dépression de l'Albanais, où le cours d'eau s'encaisse dans des horizons molassiques, avant de se jeter dans le Fier.

Le Chéran et le Nant d'Aillon, deux cours d'eau emblématiques du massif des Bauges, ont obtenu le label « Site Rivières Sauvages » en janvier 2019. Ce label, attribué pour une durée de cinq ans, constitue une reconnaissance à la fois du haut degré de naturalité de ces rivières et des efforts de gestion concertée mis en œuvre pour assurer leur préservation à long terme. Il s'agit d'une démarche exigeante portée par l'association du réseau des Rivières Sauvages, qui coordonne le dispositif à l'échelle nationale et européenne. Le renouvellement du label implique une évaluation des actions réalisées depuis la première labellisation, ainsi qu'une actualisation des données et des orientations stratégiques pour la gestion du bassin versant. En effet, le Chéran a été un des site pilote de ce label pour sa construction sous l'impulsion des AAPPMA locales dès 2010. Ce label sur le bassin versant du Chéran a pour objectif de :

- Préserver la qualité de l'eau,

- Réclamer une visibilité au cours d'eau, en premier lieu aux acteurs locaux,
- Travailler collectivement SMIAC/PNR/AAPPMA sur un programme commun.

II.3. Présentation de mes missions

Dans le cadre du renouvellement du label « Site Rivières Sauvages » pour le Chéran et le Nant d'Aillon, j'ai été accueillie au sein de l'équipe technique du Parc Naturel Régional du Massif des Bauges (PNRMB), en lien étroit avec les autres structures co-porteuses de la première labellisation : le Syndicat Mixte Interdépartemental d'Aménagement du Chéran (SMIAC) et les Associations Agréées pour la Pêche et la Protection des Milieux Aquatiques (AAPPMA) de l'Albanais et du Haut-Chéran. Ce partenariat illustre la gouvernance collaborative souhaitée pour la gestion de ces deux rivières, en associant collectivités locales, acteurs associatifs et institutionnels autour d'un projet commun de préservation.

Ce stage s'inscrit donc pleinement dans cette dynamique de renouvellement, nécessitant un appui technique et stratégique pour la valorisation et la conservation de ces rivières, ainsi qu'un accompagnement des acteurs impliqués dans la gouvernance locale. Mes missions principales qui m'ont été données ont été les suivantes :

- **Évaluer la première labellisation**, en réalisant un bilan des actions engagées depuis 2019 via le programme d'action précédent ainsi qu'en identifiant les forces et les points d'amélioration pour la gestion des cours d'eau, ainsi qu'évaluer la gouvernance.
- **Réactualiser les paramètres de la grille d'évaluation du label**, en analysant les données hydromorphologiques, écologiques et physico-chimiques afin d'actualiser les indicateurs de la grille d'évaluation.
- **Participer à l'animation du collectif de co-porteurs** (PNRMB, SMIAC, AAPPMA), en lien régulier avec l'association du réseau des Rivières Sauvages qui possède et coordonne le label à l'échelle nationale et même internationale.
- **Concevoir le nouveau plan d'action pour la prochaine labellisation**, à l'échelle du bassin versant, en intégrant les enjeux écologiques, sociaux et économiques identifiés.

Assez rapidement au cours de mon travail, s'est posée la question d'une extension du label à tout ou une partie des autres rivières du bassin versant. Il a donc fallu appliquer la grille d'évaluation aux autres cours d'eau et mesurer les impacts de cette extension sur le programme d'action, sur la gouvernance et sur le renouvellement de la candidature.

Ce stage m'a ainsi permis de mobiliser et de renforcer de nombreuses compétences techniques et méthodologiques : analyse SIG et cartographie pour le suivi des cours d'eau et de leurs affluents, animation de projet et coordination d'acteurs pour favoriser la synergie entre les partenaires, ainsi qu'une compréhension fine des enjeux de gouvernance territoriale liés à la gestion intégrée de rivières dites « sauvages ». Cette expérience m'a également sensibilisée à l'importance des démarches multi-acteurs pour garantir la réussite des projets de préservation à l'échelle d'un bassin versant.

III. Cadre théorique

III.1. Les classements et labels environnementaux comme outils de gestion et de gouvernance

En droit français, il n'existe pas de définition légale précise du terme « label ». Cependant, différents textes juridiques encadrent des dispositifs spécifiques applicables à certains produits ou entreprises. Parmi eux, on peut citer :

- Le label écologique européen (règlement (CE) n° 1980/2000 du Parlement européen et du Conseil du 17 juillet 2000, JO L 237 du 21.09.2000) ;
- Le label « haute performance énergétique » ;
- Le label pour l'égalité professionnelle (arrêté du 2 septembre 2004, JO du 22 septembre 2004).

En dehors de ces dispositifs réglementaires, les pouvoirs publics réservent en principe l'usage du terme « label » aux initiatives bénéficiant d'une reconnaissance officielle. Pour les démarches strictement privées, on parle plutôt de logos ou de marques. Ce choix traduit une volonté de protéger le consommateur, le terme « label » étant généralement associé à une garantie officielle de qualité. Toutefois, dans les usages courants, le terme « label » est employé de manière plus large pour désigner l'ensemble des initiatives, qu'elles soient publiques ou privées, qui reposent sur un cahier des charges prédéfini. Le label ne prend une valeur légale qu'à partir du moment où il bénéficie d'une reconnaissance officielle à travers une procédure de certification (Fonds pour la Conservation des Rivières Sauvages, 2013).

La labellisation s'impose aujourd'hui comme un dispositif central dans les stratégies de gestion et de gouvernance des territoires. En tant qu'outil de reconnaissance, les labels visent à distinguer des espaces pour leur valeur écologique, culturelle ou paysagère, tout en favorisant la mise en œuvre de démarches collectives de préservation et de valorisation. Elle peut être perçue comme un « levier permettant le passage de l'idée au projet » (Filloz et Colomb, 2011), en fédérant des acteurs locaux autour d'objectifs communs de développement durable.

On peut toutefois distinguer les labels aux classements environnementaux tels que les Parcs Naturels Régionaux ou encore Natura 2000, qui ne peuvent pas être considérés comme des labels car ils sont validés par un acte juridique (arrêté ministériel). Ils ont une portée juridique liée au code de l'environnement et ont des moyens dédiés notamment par l'Etat ou l'Europe (Cans, 2018). Certains ont une démarche volontaire où l'on peut parler de bottom up comme les PNR, d'autres ont des démarches plus directives on parle de top down comme les Réserves Naturelles ou les Parcs Nationaux, avec des conséquences sur l'appropriation. On peut donc parler plus généralement de « dispositif de reconnaissance ».

Les labels environnementaux tels que les Géoparcs mondiaux UNESCO, les Réserves de Biosphère UNESCO (MAB) ou encore Rivières Sauvages, participent à la mise en valeur d'espaces dont la qualité environnementale et paysagère est remarquable. Leur attribution témoigne d'un

engagement collectif en faveur de la préservation des milieux naturels et du patrimoine. Ce processus de reconnaissance contribue non seulement à renforcer l'identité territoriale, mais aussi à essayer de développer une dynamique de développement local durable. Par exemple, le dispositif de reconnaissance comme le Parc Naturel Régional valorise des territoires aux patrimoines naturels, paysagers et culturels remarquables, et engage collectivités, acteurs économiques et habitants dans un projet concerté de développement durable qui combine la préservation des milieux naturels, la restauration des continuités écologiques, le soutien aux activités locales respectueuses de l'environnement et l'expérimentation d'actions innovantes au service de la qualité de vie et de la biodiversité. De même, le réseau Natura 2000, bien qu'issu d'une directive européenne, fonctionne comme un label de qualité environnementale qui incite à la concertation entre usagers, collectivités et services de l'État pour concilier activités humaines et protection de la biodiversité.

La mise en place d'un label suppose une démarche volontaire et engageante des parties prenantes. Selon Roux-Durand (2012), « le label définit et reconnaît les qualités d'une action ou d'un produit, le distinguant ainsi d'un ensemble jugé commun ». Toutefois, sa légitimité et son efficacité dépendent de son acceptation sociale et de sa capacité à s'ancrer durablement dans les pratiques locales.

Les travaux de Depraz (2005, 2016) et Batel et al. (2013) mettent en évidence plusieurs degrés d'acceptation sociale, allant de la résignation (acceptation contrainte) au consentement (engagement passif), jusqu'à l'adhésion active et au soutien volontaire, ce dernier niveau traduisant une véritable appropriation sociale (Beuret et al., 2021). Cette appropriation est essentielle pour garantir la pérennité des actions entreprises et éviter que la labellisation ne soit perçue comme une contrainte imposée de l'extérieur.

Par ailleurs, la labellisation participe à une forme de gouvernance multi-niveaux, articulant les échelles locale, nationale et internationale. À l'échelle locale, elle favorise la participation citoyenne et le dialogue entre acteurs publics et privés ainsi que d'expérimenter de nouvelles façons de faire. À l'échelle nationale, elle peut servir d'outil pour appuyer des politiques publiques de préservation et de valorisation. Enfin, à l'échelle internationale, certains labels comme les Géoparcs UNESCO ou le Pavillon Bleu contribuent à inscrire les territoires dans des réseaux mondiaux de bonnes pratiques en matière de développement durable.

Tous les labels ne fonctionnent pas selon les mêmes logiques. Certains privilégient une approche pédagogique et accompagnatrice. C'est le cas du label Villes et Villages Fleuris, qui encourage une amélioration progressive des pratiques paysagères et environnementales par la valorisation des initiatives locales. D'autres, comme le Pavillon Bleu, s'appuient sur des critères stricts et une certification annuelle qui conditionne le maintien du label. Cette diversité reflète des modèles de gouvernance différenciés : d'un côté, une logique de régulation douce fondée sur l'incitation et le compagnonnage ; de l'autre, une logique plus contraignante qui impose des standards précis et vérifiables. Ces deux approches peuvent coexister au sein d'un même dispositif, créant des tensions mais aussi des synergies en termes d'apprentissage collectif et d'innovation territoriale (Filloz et Colomb, 2011). Le processus de révision des chartes, comme dans les Parcs Naturels

Régionaux, illustre cette articulation entre évaluation des actions passées et définition de nouvelles orientations. Ce moment constitue une opportunité pour interroger les représentations sociales associées au label et pour renforcer l'adhésion des acteurs locaux en les impliquant dans la co-construction des futurs projets (Abric, 1994).

Au-delà de leur rôle de reconnaissance, les labels environnementaux s'avèrent être de véritables leviers pour accompagner la transition écologique et renforcer la résilience des territoires face aux enjeux contemporains (changement climatique, érosion de la biodiversité, pression touristique, artificialisation des sols). Ils permettent la diffusion de bonnes pratiques, le transfert de savoir-faire et la construction de réseaux d'acteurs engagés (Berkes, 2017).

Comme le montrent Filloz et Colomb (2011), certains labels comme « Valeurs Parc Naturel Régional » tendent aujourd'hui vers une logique de marque territoriale, mobilisant un univers de valeurs et une identité collective. Cette évolution témoigne d'une maturité des démarches et d'une volonté d'asseoir une reconnaissance à plus grande échelle. Cependant, elle soulève aussi des interrogations quant à la marchandisation potentielle des espaces labellisés et au risque de déconnexion entre les objectifs initiaux de préservation et les logiques de promotion.

III.2. L'auto-évaluation dans les labels environnementaux

Dans les démarches de labellisation environnementale, l'auto-évaluation occupe une place centrale, dépassant la simple vérification de la conformité aux critères d'un référentiel. Vial (1997) propose de considérer l'auto-évaluation comme un processus dynamique d'auto-questionnement, par lequel un individu ou un collectif engage une réflexion approfondie sur le sens et la portée de ses actions. Il distingue 2 logiques complémentaires : d'une part, une logique de contrôle, qui vise la conformité et la rigueur méthodologique, et d'autre part, une logique de recherche de sens, favorisant l'adaptation, l'innovation et l'émergence de nouvelles significations. Cette double perspective permet d'envisager l'auto-évaluation non comme une simple procédure technique, mais comme un véritable outil d'apprentissage organisationnel et territorial.

Cette approche rejoint les travaux de Berkes (2017) sur la gouvernance adaptative des systèmes socio-écologiques, qui soulignent l'importance de la collaboration entre acteurs et de l'apprentissage collectif pour renforcer la résilience des territoires face aux défis environnementaux contemporains, tels que le changement climatique ou la perte de biodiversité. DeCaro et al. (2017) complètent cette vision en insistant sur les fondements institutionnels qui permettent à l'auto-évaluation de jouer un rôle clé dans la coordination et la flexibilité des actions, favorisant l'adaptation continue des stratégies environnementales.

Au-delà de ces approches systémiques, l'auto-évaluation est également reconnue comme un levier important de social learning (apprentissage social). Reed et al. (2010) expliquent que l'auto-évaluation favorise un apprentissage collectif où les parties prenantes échangent, négocient et co-construisent des connaissances, renforçant ainsi la coordination, la coopération et l'appropriation des projets. Ce processus participatif contribue à légitimer les décisions et à améliorer la durabilité des actions engagées dans le cadre des labels environnementaux.

Enfin, cette démarche réflexive d'auto-évaluation dépasse la simple application mécanique des critères du label. Elle permet d'identifier des marges de progression souvent invisibles autrement et encourage la remise en question des pratiques établies, ouvrant la voie à l'innovation et à la transformation des modes de gestion (Borrini-Feyerabend et al., 2013). Ce potentiel évolutif est essentiel pour répondre aux enjeux dynamiques et complexes auxquels sont confrontés les territoires engagés dans des démarches de labellisation.

Les Géoparcs, en tant que territoires labellisés pour la valorisation du patrimoine géologique, culturel et naturel, s'appuient également sur des démarches d'auto-évaluation structurées pour assurer leur gouvernance durable et l'amélioration continue de leurs actions. L'auto-évaluation y joue un rôle essentiel, non seulement pour garantir la conformité aux standards internationaux définis par l'UNESCO ou le Global Geoparks Network (GGN), mais aussi pour soutenir la réflexion stratégique et l'adaptation locale.

Selon Zouros (2004), l'auto-évaluation dans les Géoparcs permet d'engager les parties prenantes dans un processus participatif, favorisant la collaboration entre acteurs locaux, institutions et communautés scientifiques. Cette démarche encourage une prise de conscience collective des forces et des faiblesses du territoire, ainsi que des opportunités de développement durable intégrant la protection du patrimoine géologique. De plus, la procédure d'auto-évaluation s'inscrit dans une logique d'amélioration continue, en lien avec les cycles de renouvellement du label (habituellement tous les 4 ans). Elle implique l'analyse des impacts socio-économiques, environnementaux et éducatifs des actions menées, ainsi que la capacité d'innovation dans les pratiques de gestion et de médiation (Farsani, Coelho & Costa, 2012). Ce retour réflexif est essentiel pour renforcer la résilience des Géoparcs face aux défis liés à la fréquentation touristique, à la conservation des ressources naturelles et à l'implication des communautés locales.

Ainsi, l'auto-évaluation dans les Géoparcs ne se limite pas à une exigence administrative, mais constitue un outil stratégique d'apprentissage collectif et de gouvernance adaptative, aligné avec les principes plus larges des démarches de labellisation environnementale.

III.3. La conservation des rivières en France

Depuis la seconde moitié du XX^e siècle, la qualité des milieux aquatiques a connu une dégradation significative. Cette dégradation est due à de nombreuses pressions humaines, telles que la construction d'ouvrages hydrauliques (barrages, digues, seuils) qui perturbent la continuité écologique et modifient la dynamique naturelle des cours d'eau. Les modifications du tracé originel des rivières, par des travaux de rectification ou de recalibrage, ont également profondément impacté leur morphologie et leurs habitats.

Par ailleurs, les extractions de matériaux dans les lits des rivières (gravières, sablières) contribuent à la perturbation des milieux aquatiques et à l'érosion des berges. La qualité physico-chimique de l'eau s'est détériorée sous l'effet des pollutions diffuses et ponctuelles, notamment par l'usage intensif de produits phytosanitaires en agriculture, ainsi que par l'expansion des zones agricoles et urbaines. Les rejets industriels et domestiques accentuent également ces impacts.

Ces pressions cumulées ont entraîné une altération généralisée des fonctions écologiques des cours d'eau, se traduisant par des impacts majeurs sur la biodiversité aquatique ainsi que sur la capacité des écosystèmes à se maintenir et à se régénérer. Elles ont également modifié en profondeur les paysages fluviaux et transformé la relation entre l'Homme et la rivière.

Depuis les années 1960, la France s'est dotée d'un arsenal législatif et réglementaire visant à améliorer la gestion et la conservation de ses rivières. La Loi sur l'Eau du 16 décembre 1964 constitue une première étape majeure. Elle organise la gestion de l'eau à l'échelle des bassins hydrographiques en créant les Agences de l'Eau et les Comités de bassin, et introduit le principe du « pollueur-payeur ». Ce dispositif découpe le territoire français en 6 grands bassins, chacun doté d'une structure consultative (Comités de bassin regroupant représentants de l'État, collectivités et usagers) et d'un organisme exécutif (Agence de l'Eau), afin d'assurer une gouvernance intégrée de la ressource.

Dans les années 1970, la politique nationale s'inscrit progressivement dans un cadre européen. La législation communautaire se concentre d'abord sur les usages de l'eau (notamment potable), puis sur la réduction des pollutions.

En 1981, la création des contrats de rivières marque un tournant en favorisant une gestion concertée et locale de la qualité des eaux, de l'aménagement et de la protection des berges, des lits mineurs et des milieux aquatiques.

La Loi sur l'Eau du 3 janvier 1992 marque un tournant dans la législation des cours d'eau. Elle traduit la volonté d'une politique publique plus responsable : l'eau y est reconnue comme « patrimoine commun de la Nation ». Elle introduit des outils de planification stratégique tels que les Schémas Directeurs d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) et les Schémas d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE), qui permettent une approche globale et participative de la gestion de l'eau à différentes échelles. Mais ces 2 schémas citent essentiellement l'eau comme une ressource ou un risque mais peu souvent comme un patrimoine naturel.

À l'échelle européenne, l'adoption de la Directive-Cadre sur l'Eau (DCE), le 23 octobre 2000, engage les États membres à atteindre le « bon état écologique » des masses d'eau d'ici 2015. Pour s'y conformer, la France adopte la Loi sur l'Eau et les Milieux Aquatiques (LEMA), le 30 décembre 2006, qui modernise les outils de gestion et renforce les actions de protection et de restauration des milieux aquatiques. Les lois Grenelle de l'environnement (2009-2010) viennent compléter ce dispositif en encadrant davantage l'utilisation de l'eau et en intégrant les enjeux de développement durable. La loi pour la reconquête de la biodiversité de 2016 poursuit cet effort en soulignant l'importance de la continuité écologique et de la préservation des écosystèmes aquatiques.

En France, le constat était alarmant : dans les six grands bassins hydrographiques du territoire, chacun sous la responsabilité d'une Agence de l'Eau ayant réalisé un état des lieux approfondi, entre 50 et 75 % des masses d'eau présentaient un état de dégradation. La mise en place de la Directive Cadre sur l'Eau (DCE) a toutefois marqué un tournant en engageant une dynamique prometteuse pour la restauration des rivières. Elle a fixé 2 objectifs principaux aux États membres,

avec des étapes intermédiaires : atteindre le bon état écologique de l'ensemble des masses d'eau et éviter toute poursuite de la dégradation des milieux aquatiques.

Si ce mouvement a permis des avancées et fixé une première échéance importante en 2015, la dynamique enclenchée reste encore insuffisante. Deux facteurs majeurs l'expliquent : d'une part, la DCE, dans sa conception, n'a pas accordé une attention particulière aux rivières les plus remarquables, ces « joyaux » encore intacts en Europe et en France, dont la rareté justifierait pourtant une protection renforcée. D'autre part, sa mise en œuvre est loin d'être uniforme sur le territoire. Le principe de non-dégradation continu d'être ignoré par de nombreux élus et acteurs économiques, notamment dans les secteurs de l'hydroélectricité et de l'agriculture intensive, qui s'appuient encore sur un modèle de développement ancien, souvent au détriment de la préservation des derniers espaces de nature sauvage.

Malgré ces avancées, des obstacles subsistent. Le rapport de Rémy Pointereau (2016) sur l'application de la loi LEMA souligne les difficultés de mise en œuvre du principe de continuité écologique, notamment face aux enjeux liés aux ouvrages hydrauliques (barrages, seuils) et à la préservation de l'eau potable (Vie publique, s.d.). De nombreux efforts sont encore à faire, car en 2019, 43 % des milieux aquatiques en France était en Bon Etat Ecologique (48 % pour l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse, AERMC). Cette loi a pour objectif d'atteindre 67 % des milieux aquatiques en Bon Etat Ecologique d'ici 2027. Le SDAGE 2022-2027 de l'AERMC a parmi ses priorités de restaurer les cours d'eau et réduire le risque d'inondation ainsi que de préserver les milieux aquatiques, humides et la biodiversité (SDAGE AERMC, 2022).

III.4. Le concept de rivière sauvage

La reconnaissance des rivières, et plus largement des vallées, en tant que patrimoine naturel s'est renforcé avec l'évolution des législations sur l'eau. La loi du 3 janvier 1992 consacre l'eau comme un « patrimoine commun de la Nation », marquant un tournant majeur dans la politique de gestion des milieux aquatiques. À l'échelle européenne, la Directive Cadre sur l'Eau (DCE), adoptée en 2000, souligne dès son préambule que « l'eau n'est pas un bien marchand comme les autres, mais un patrimoine qu'il faut protéger, défendre et traiter comme tel ». Ces textes fondateurs établissent des normes visant à préserver la ressource en eau, tant du point de vue quantitatif que qualitatif.

Pourtant, en France, la quasi-totalité des cours d'eau ont été modifiés par des activités humaines telles que le curage, la rectification, la construction de barrages ou encore les rejets industriels, entraînant une altération généralisée de leur état écologique, souvent intense voire irréversible (Malavoi & Adam, 2007). En 2019, seulement 7 % des masses d'eau étaient en Très Bon Etat Ecologique, et moins de 1 % des rivières pouvaient être considérées comme véritablement « sauvages » (NatureFrance, 2019). La définition stricte d'une rivière totalement « sauvage » n'est donc plus applicable à l'échelle nationale.

Dans la littérature, une rivière sauvage est décrite comme un cours d'eau exempt de toute intervention humaine, tant au niveau de sa dynamique fluviale – qui ne subit aucune contrainte –

que de sa morphologie et de ses réseaux trophiques, pleinement fonctionnels (USA Senate, 1964). Ces caractéristiques font aujourd'hui figure d'exception en France.

À un niveau intermédiaire, on distingue les rivières dites « naturelles », qui ont subi des modifications humaines limitées et réversibles. Ces altérations, jugées non discordantes, permettent aux cours d'eau de conserver une certaine capacité de résilience : après des pressions anthropiques, ils pourraient retrouver leur état d'origine ou proche.

À l'opposé, les rivières artificialisées sont fortement impactées par des interventions humaines profondes et irréversibles. Leur dynamique hydromorphologique et leur fonctionnement écologique sont profondément altérés, entraînant une banalisation des communautés biologiques (biocénoses), des déséquilibres trophiques et des pollutions récurrentes.

Face à ce constat, la notion de « rivière sauvage » a évolué pour désigner des tronçons de cours d'eau présentant un Très Bon Etat Ecologique, une continuité fonctionnelle (absence d'obstacles majeurs) et une dynamique fluviale préservée, même si des traces d'activités passées persistent (Cochet & Perrin, 2010 ; Charrais et al., 2015). Ces cours d'eau constituent des réservoirs de biodiversité et des modèles essentiels pour orienter les projets de restauration écologique (Dufour & Piégay, 2016).

III.5. La création du label « Site Rivières Sauvages »

Dans cette perspective et face à l'oubli dans la DCE de préoccupation vis à vis des rivières en Très Bon Etat Ecologique, le label « Site Rivières Sauvages », créé en 2014 par le Fonds pour la Conservation des Rivières Sauvages et WWF-France, incarne la volonté de valoriser et de protéger ces milieux d'exception. Ce dispositif combine diagnostic scientifique, mobilisation des acteurs locaux et accompagnement dans la gestion afin d'assurer leur conservation sur le long terme.

Face à la persistance des menaces pesant sur les derniers cours d'eau d'exception en France, le WWF-France, par l'intermédiaire de son programme « Rivières vivantes », a initié, en collaboration avec des acteurs passionnés issus des milieux de la pêche, des naturalistes et de la recherche scientifique, le projet de création d'un « Réseau de Rivières Sauvages ». Ce projet s'est appuyé sur la création, en octobre 2010, du Fonds pour la Conservation des Rivières Sauvages, un fonds de dotation destiné à fournir aux collectivités riveraines un outil innovant de conservation intégrant la notion de « création de valeur » liée à la qualité écologique des écosystèmes aquatiques d'eau courante. Les 18 membres fondateurs du Fonds ont rapidement affiché leur volonté de professionnaliser l'action en développant un dispositif articulant recherche théorique et mise en œuvre opérationnelle. Cette démarche s'est traduite par l'élaboration d'un référentiel scientifique rigoureux et par des actions concrètes sur six bassins versants pilotes en 2013 notamment le bassin versant du Chéran. Tout ceci en partenariat avec des acteurs locaux tels que syndicats de rivières, associations de pêcheurs et institutions territoriales.

La création du label « Rivières Sauvages » (*Illustration 4*) s'inscrit dans ce cadre. Ce label, marque de reconnaissance certifiée, vise à valoriser le caractère exceptionnel d'une rivière ou d'un tronçon, et constitue une base pour le développement du modèle économique du Fonds. Ce label

se caractérise par son originalité : il s'agit d'un label privé, dépourvu de valeur réglementaire et non adossé à une norme officielle ou à un cadre législatif. Il repose sur une approche intégrée, fondée sur les principes du développement durable, une spécificité rare dans le domaine des labels environnementaux. D'origine française, il est destiné à être déployé au niveau européen. Une autre originalité du label est son aspect progressif, permettant à la fois une ouverture à des rivières s'éloignant des communs, de « sauvagitude » et surtout d'engager les acteurs d'un bassin versant dans une démarche d'amélioration continue, bien plus motivante.



Illustration 4 : Logo du label « Rivières Sauvages »

La première rivière labellisée au niveau européen a été labellisée en 2025 (La haute Noguera Pallaresa, Espagne). Au fil du temps, le WWF s'est progressivement désengagé du Fonds pour la Conservation des Rivières Sauvages, et c'est l'Association du Réseau des Rivières Sauvages (ARRS) qui a repris la gestion du label. Par ailleurs, le Fonds pour la Conservation s'est lui aussi dissocié de l'association. Désormais, le label est entièrement géré par l'ARRS.

Les critères du label portent sur plusieurs dimensions essentielles : la qualité de l'état de conservation des écosystèmes, la reconnaissance des acteurs locaux, une protection renforcée dépassant les exigences réglementaires et une gouvernance collective. En raison de la complexité des hydrosystèmes concernés, le label « Rivières Sauvages » ne peut être classé dans aucune des catégories existantes d'éco-labels. Sa création a donc impliqué l'élaboration d'un référentiel spécifique, élaboré en grande partie par la commission « Définition des critères des rivières sauvages », avec l'appui du Conseil scientifique du Fonds. On parle donc d'une grille d'auto-évaluation (Charrais et al., 2013).

III.6. Problématique

La gestion des milieux aquatiques est aujourd'hui un enjeu majeur qui mobilise de nombreux acteurs, que ce soit au niveau local ou territorial. Face à la dégradation de la qualité des cours d'eau, plusieurs démarches ont été mises en place afin de mieux protéger et valoriser ces milieux fragiles. Parmi ces démarches, le label « Rivières Sauvages » se présente comme un outil innovant qui s'appuie notamment sur une grille d'auto-évaluation technique pour qualifier l'état du cours d'eau et la qualité de sa gestion.

Cependant, si cette grille technique permet d'évaluer précisément certains critères environnementaux, physico-chimiques et hydromorphologiques, il est important de se demander quel est l'impact réel de cette procédure sur la gestion du territoire et sur l'implication des acteurs locaux. En effet, la labellisation ne se limite pas à une démarche technique, mais doit aussi

permettre une appropriation du territoire par les habitants, les gestionnaires et les partenaires concernés.

Ainsi, il est nécessaire de réfléchir à la manière dont cette procédure d'auto-évaluation influence la gouvernance locale et la dynamique territoriale : est-ce qu'elle favorise directement une appropriation durable du territoire ou est-ce qu'elle joue surtout un rôle de déclencheur en animant temporairement les acteurs autour des questions environnementales ? C'est pourquoi la problématique de mon mémoire est celle-ci :

La procédure d'auto-évaluation du label Rivières Sauvages, basée sur une grille technique exigeante, favorise-t-elle directement l'appropriation territoriale ou agit-elle plutôt comme un déclencheur d'animation locale ? Retour d'expérience sur le bassin versant du Chéran.

Cette problématique s'appuie sur une étude de cas concret réalisée lors de mon stage sur le bassin versant du Chéran dans le cadre du renouvellement du label « Rivières Sauvages ». Cette problématique permettra de mieux comprendre les effets et les limites de cette démarche dans le cadre de la gestion intégrée des milieux aquatiques.

IV. Cadre méthodologique

IV.1. Description de mes missions et méthodes associées

IV.1.a)Présentation de la grille d'auto-évaluation

Dans le cadre de l'évaluation du « caractère sauvage » des cours d'eau candidats à la labellisation « Rivières Sauvages », un outil méthodologique structurant est mobilisé, que l'on retrouve sous le nom de grille d'auto-évaluation. Cette grille se compose de 47 critères socio-économiques et écologiques, permettant d'apprécier de manière objective, rigoureuse et reproductible la qualité écologique, morphologique, physico-chimique ainsi que la naturalité des tronçons étudiés. Par ailleurs, cet outil demeure accessible en termes de ressources humaines et matérielles nécessaires à sa mise en œuvre, ce qui en fait un instrument pragmatique adapté aux porteurs du label comme des associations ayant des moyens techniques ou limités, des collectivités importantes plus structurées et mieux dotées...

La grille d'évaluation est organisée autour de 9 thématiques principales, qui couvrent de manière exhaustive les différentes dimensions morphologiques, écologiques, socio-économiques et de gestion liées au cours d'eau et à son bassin versant. Ces thématiques sont :

- morphométrie du cours d'eau et du tronçon candidat,
- acteurs et gestion globale du bassin versant,
- hydromorphologie et habitats,
- occupation des sols et activités en fond de vallée,
- qualité de l'eau,
- biodiversité,
- fréquentation humaine en haute saison,
- occupation des sols et activités du bassin versant,
- espèces et gestion des milieux remarquables.

Chacun des critères est noté individuellement, contribuant à une note finale exprimée sur 100 points. Cette note permet de définir le niveau de labellisation attribué au tronçon évalué, avec un seuil minimal fixé à 70 points pour être éligible à la labellisation. Trois niveaux de label sont ainsi distingués selon la plage de scores obtenus : de 70 à 79,75 points correspond au niveau 1 ; de 80 à 89,75 points au niveau 2 ; et de 90 à 100 points au niveau 3.

La grille est séparée en 3 parties : une première partie avec 8 critères non notant, 30 critères notant descriptifs et 9 notant complémentaire en bonus/malus. Les 8 critères descriptifs, non notés, sont mobilisés afin de renseigner la présentation générale du tronçon et de la rivière candidate. Ces critères fournissent un contexte indispensable à la compréhension et à l'interprétation des résultats obtenus dans les autres thématiques :

- Dimension du tronçon et cours d'eau candidat :
 - longueur du tronçon de cours d'eau proposé,
 - largeur de plein bord + rang de Stralher au point aval,
 - largeur du fond de vallée,
 - surface du bassin versant au point aval du tronçon.
- Acteurs et gestion globale du bassin versant :
 - structure de gestion à l'échelle du bassin versant,
 - procédure(s) de gestion des milieux aquatiques,
 - autres acteurs locaux impliqués dans la gestion du cours d'eau,
 - existences de projets menaçant le caractère « sauvage » du tronçon candidat.

La majorité des critères (30 au total) porte sur l'évaluation de l'état écologique du tronçon candidat, à travers différents indicateurs d'état et de pression. Ces critères prennent en compte notamment la morphologie, la qualité physico-chimique de l'eau, la biodiversité, ainsi que la fréquentation humaine, autant d'éléments essentiels pour qualifier le caractère sauvage du milieu étudié. Parmi ces critères, 11 présentent des seuils éliminatoires, c'est-à-dire qu'ils représentent des conditions indispensables à la labellisation. Ces critères éliminatoires portent majoritairement sur des éléments relatifs à l'hydromorphologie et aux habitats, ainsi que sur des aspects relatifs à l'occupation des sols et à la biodiversité (*critère ayant un seuil éliminatoire).

- Hydromorphologie et habitats :
 - formes fluviales (tracé du lit), *
 - linéaire de berges stabilisées, *
 - linéaire de berges endiguées, *
 - ouvrages en travers du lit (seuils, barrages), *
 - continuité piscicole longitudinale, *
 - crues morphogènes – débit, *
 - crues morphogènes – linéaire, *
 - dérivation (tronçons court-circuités) – débit,
 - dérivations (tronçons court-circuités) – linéaire,
 - éclusées – linéaire, *
 - diversité des habitats aquatiques (aire d'influence des ouvrages),
 - transit sédimentaire grossier,
 - prélèvement en eau (hors dérivation),
 - entretien de la ripisylve.
- Occupation des sols et activités en fond de vallée :
 - occupation des sols et infrastructures du fond de vallée, *

- activités pénalisantes (Etablissement de la Directive IPPC/IDE et structures pénalisantes) du fond de vallée.
- Qualité de l'eau :
 - invertébrés benthiques,
 - azote,
 - phosphore,
 - bactériologie,
 - micropolluants (pesticides, métaux lourds...).
- Biodiversité :
 - faune piscicole,
 - flore aquatique (macrophytes, diatomées...),
 - faune rivulaire (oiseaux, amphibiens, mammifères...),
 - composition spécifique de la ripisylve. *
- Fréquentation humaine Haute saison :
 - accessibilité carrossable (points aménagés grand public),
 - fréquentation non motorisée (pêcheurs, promeneurs, kayakistes...),
 - fréquentation motorisée (motos, quads...),
 - ambiance sonore,
 - ambiance visuelle.

Enfin, la grille intègre 9 critères dits complémentaires, destinés à ajuster la notation finale via l'attribution de points bonus ou malus. Ces critères concernent principalement la gestion des milieux remarquables, la présence d'espèces emblématiques ou invasives, ainsi que la qualité et la naturalité des milieux annexes connectés au cours d'eau :

- Occupation des sols et activités du bassin versant :
 - occupation des sols du bassin versant,
 - population du bassin versant,
 - cheptel du bassin versant.
- Espèces et gestion des milieux remarquables :
 - espèces emblématiques (flore/faune),
 - espèces invasives (faune, flore aquatique),
 - gestion piscicole et halieutiques,
 - milieux annexes – connexion/naturalité,
 - milieux aquatiques et humides remarquables – reconnaissance,
 - milieux aquatiques et humides remarquables – gestion et protection.

Le *tableau 1* présente la structure de la grille d'évaluation du label « Rivières Sauvages », en synthétisant les thématiques, leur description, le nombre de critères ainsi que leur pondération.

D'un point de vue conceptuel, l'ensemble de ces critères est évalué à partir d'indicateurs issus du modèle État-Pressions-Réponses (EPR), modèle de référence largement utilisé en écologie pour caractériser les systèmes aquatiques (Pinter et al., 1999). La collecte des données s'appuie sur une synthèse rigoureuse des connaissances bibliographiques et des bases de données existantes. Lorsque celles-ci sont incomplètes ou absentes, une expertise de terrain est réalisée, complétée si nécessaire par des entretiens avec des experts locaux afin d'affiner les évaluations. Pour garantir la transparence et la rigueur scientifique de cette démarche, une colonne spécifique dans la grille d'évaluation est dédiée à la mention de la fiabilité et de l'origine des données mobilisées pour chaque critère.

Tableau 1 : Tableau synthétique de la structure de la grille d'évaluation « Rivières Sauvages »

Thématiques	Description	Nombre de critères	Pondération globale
Présentation de la rivière et du tronçon candidat (8 critères)			
Morphométrie du cours d'eau et du tronçon candidat	Présentation de la rivière et du tronçon candidat	4	Non notant
Acteurs et gestion globale du bassin versant	Organisation de la gestion du cours d'eau	4	Non notant
Évaluation de l'état écologique du tronçon candidat (30 critères)			
Hydromorphologie et Habitat	Étude des processus morphologiques du cours d'eau	14	53 %
Occupation des sols et activités en fond de vallée	Définition de l'occupation des sols par grandes activités, identification des activités à risques	2	5 %
Qualité de l'eau	Définition de la présence d'éléments polluants et de la qualité globale du cours d'eau	5	20 %
Biodiversité	Évaluation de la diversité floro-faunistique du cours d'eau	4	15 %
Fréquentation humaine et ambiances sonore et visuelle (sentiment de « sauvagitude »)	Caractérisation de la pression anthropique que subit le milieu	5	7 %
Critères complémentaires (9 critères)			
Occupation des sols et activités du bassin versant	Définition à large échelle des activités du bassin versant	3	Bonus/malus + 3 / -1,5
Espèces remarquables et gestion des milieux aquatiques et humides	Caractérisation des périmètres de protection existants et des espèces emblématiques présentes	6	Bonus/malus + 6 / -3

La grille d'auto-évaluation n'a pas seulement une fonction technique : elle constitue également le support officiel sur lequel repose la validation de la labellisation par l'AFNOR, organisme certificateur du label « Rivières Sauvages ». Les résultats de la grille sont examinés par un comité de labellisation qui attribue, le cas échéant, le label au tronçon évalué. Par ailleurs, le programme d'action que doit mettre en œuvre le porteur du label découle directement des critères et scores obtenus dans la grille, assurant ainsi un lien concret entre l'évaluation technique et les mesures de gestion et de préservation à mettre en place sur le terrain. (*Illustration 5*).

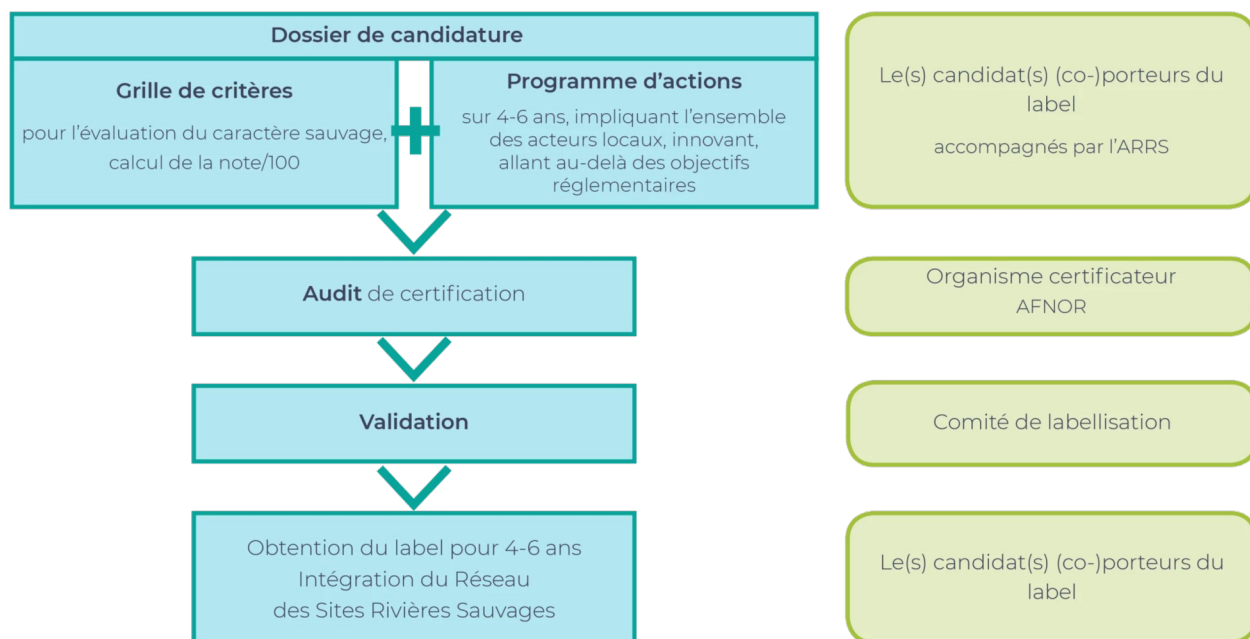


Illustration 5 : Schéma de la démarche de candidature du label (Source : Association du réseau Rivières Sauvages)

IV.1.b) Modalité de collecte des données

Chaque critère de labellisation est accompagné d'une fiche explicative détaillée, regroupée au sein d'une notice méthodologique (**Annexe 1**). Ces fiches constituent le support de référence pour la collecte et l'analyse des données. Elles sont organisées de manière homogène autour de plusieurs rubriques :

- **Définition (ou description)** : cette première partie expose la signification du critère, en rappelant son objectif, son rôle dans l'évaluation de la valeur sauvage du cours d'eau, ainsi que la logique de son intégration dans le dispositif de labellisation.
- **Indicateur** : c'est une formulation précise de l'élément à mesurer, permettant de traduire le critère en donnée chiffrée ou en variable observable. Selon le cas, il peut s'agir d'un pourcentage, d'un nombre de points par kilomètre, d'une surface estimée...
- **Évaluation** : une description des modalités de calcul et des types de données est requis, incluant la précision nécessaire, l'unité de mesure et, le cas échéant, la durée minimale de la chronique de données demandée pour assurer la robustesse de l'analyse.

- **Matériel et données nécessaires** : l'identification des sources à mobiliser (données SIG, inventaires, bases institutionnelles, documents d'archives, sites internet, contacts d'experts), ainsi que des instruments ou équipements nécessaires pour les relevés de terrain est détaillé dans cette partie. Lorsque le critère implique un recueil de données, les modalités précises de mesure et les outils à employer sont indiqués.
- **Pièce justificative à fournir pour la labellisation** : cette dernière partie est la présentation du type de document attendu dans le dossier final, en complément de la grille d'évaluation. Cette rubrique inclut généralement un exemple de rendu graphique ou cartographique illustrant la manière de formaliser le résultat.

À titre d'exemple, le critère « Linéaire de berges stabilisées » requiert la détermination du pourcentage de berges artificialisées altérant l'espace de mobilité du cours d'eau, rapporté au linéaire total de berges du tronçon étudié. Lorsque les données ne sont pas disponibles, l'évaluation s'appuie sur une double approche : d'une part, un inventaire de terrain visant à recenser l'ensemble des linéaires stabilisés observables ; d'autre part, une analyse diachronique à partir de cartes anciennes et de photographies aériennes historiques, permettant de mettre en évidence des aménagements anciens parfois moins visibles aujourd'hui. Les bases de données hydromorphologiques telles que la BD SYRAH-CE, les cartes topographiques à l'échelle 1/25 000 ainsi que les archives cartographiques et photographiques constituent les principales sources mobilisées.

Ainsi, la méthodologie adoptée repose sur un principe constant : pour chaque critère, il convient dans un premier temps de consulter la notice afin d'identifier les données disponibles, puis de procéder à leur collecte ou à leur acquisition sur le terrain si elles n'existent pas. Cette démarche assure une homogénéité dans le traitement des critères et garantit la conformité aux exigences du protocole de labellisation.

IV.1.c) Stratégie de gestion des données manquantes et incertitudes

Lors du remplissage de la grille d'auto-évaluation, certaines données nécessaires à l'attribution d'une note ne sont pas disponibles et/ou présentent un degré d'incertitude important. Ce manque de données résulte de :

- L'absence d'étude récentes sur certains paramètres hydromorphologiques ou biologiques ;
- La non-accessibilité de données confidentielles ou non publiées ;
- Une couverture spatiale ou temporelle insuffisantes de suivis existants.

Afin de garantir la rigueur de l'évaluation, même lorsque la fiabilité de l'information est déjà renseignée dans la grille de critères (avec une note comprise entre 0 – non fiable – et 1 – fiable), une stratégie en 3 étapes est mise en place :

- **Estimation indirecte** à partir d'autres indicateurs disponibles ou de données connexes, permettant de formuler une première approximation.

- **Recherches d'expertise locale** (acteurs de terrain, gestionnaires, associations, habitants), afin de confronter et compléter les informations par des connaissances empiriques.
- **Prospections de terrain** ciblées pour vérifier, préciser ou compléter les données, et ainsi réduire les incertitudes résiduelles.

IV.2. Méthode d'analyse critique de la grille

L'objectif de ce mémoire est d'étudier comment la procédure d'auto-évaluation du label « Rivières Sauvages », fondée sur une grille technique exigeante, influence l'appropriation territoriale du bassin versant du Chéran et agit, ou non, comme levier d'animation locale.

L'analyse critique de la grille constitue un axe central de la méthodologie, puisqu'elle permet de questionner son double rôle : outil technique d'évaluation et potentiel catalyseur de dynamique collective. L'enjeu n'est pas seulement de savoir si les critères sont atteints ou non, mais surtout de comprendre comment leur utilisation par les acteurs peut favoriser ou freiner une mobilisation territoriale. On pourrait synthétiser ce raisonnement avec ce schéma (*Illustration 6*).



Illustration 6 : Schéma de la grille d'évaluation et de son fonctionnement

Cette démarche se structure autour de 2 axes complémentaires. Le premier est la pertinence technique de la grille tandis que le deuxième axe portera sur son efficacité en rapport d'appropriation.

IV.2.a) La pertinence de la grille : un outil techniquement juste et légitime pour le bassin du Chéran

Le premier axe de l'analyse vise à évaluer la justesse scientifique et technique de la grille, afin de déterminer si elle est réellement adaptée aux caractéristiques du bassin versant du Chéran. L'hypothèse sous-jacente est que si la grille est perçue comme pertinente, elle peut favoriser une appropriation directe par les acteurs du territoire, qui reconnaissent alors la légitimité de l'outil.

La démarche suit quatre étapes :

- **Recensement des critères du label** : la démarche consiste d'abord à analyser le référentiel officiel afin d'identifier les valeurs seuils, les modalités de notation et les définitions associées aux différents indicateurs. Cette synthèse permet de clarifier les intentions du label et les attentes fixées pour les territoires candidats.

- **Confrontation aux réalités du Chéran** : les critères théoriques sont ensuite mis en regard des données locales disponibles. Celles-ci concernent l'hydrologie, la morphologie, la qualité de l'eau, la biodiversité, l'occupation du sol ou encore les usages. Leur collecte s'appuie sur les bases de données institutionnelles, les observations de terrain réalisées, les analyses SIG ainsi que sur divers rapports techniques produits par le SMIAC et ses partenaires.
- **Identification des écarts** : ce travail de confrontation permet de distinguer les critères bien adaptés au contexte local de ceux qui apparaissent plus difficiles à atteindre, voire inadaptés. Ces écarts ne sont pas seulement considérés comme des limites techniques, mais également comme des points de tension ou d'incompréhension pouvant influencer l'appropriation de la grille par les acteurs.
- **Analyse des contraintes** : enfin, l'étude prend en compte les contraintes susceptibles de limiter l'application de la grille, qu'elles soient techniques (lacunes ou hétérogénéité des données), réglementaires (interaction avec d'autres dispositifs comme Natura 2000 ou ENS) ou encore humaines et financières (disponibilité des compétences et des moyens sur le territoire).

Ce premier volet permet ainsi de juger de la solidité technique de la grille et de questionner sa capacité à être reconnue comme un outil légitime d'appropriation territoriale.

IV.2.b) L'efficacité de la grille : un outil de compréhension partagée et de mise en mouvement collective ?

Le second axe de l'analyse porte sur l'efficacité de la grille en tant qu'outil de mobilisation et de langage commun. L'enjeu est ici d'aller au-delà de sa validité scientifique pour examiner sa réception par les acteurs locaux, et donc son rôle potentiel comme déclencheur d'animation et de dynamique collective.

- **Analyse de la compréhension et de la lisibilité des critères** : l'étude s'attache à examiner la clarté du vocabulaire employé, la précision des définitions et l'explicitation des modalités de mesure. Une grille compréhensible peut devenir un langage partagé, alors qu'une grille trop technique reste l'apanage des experts.
- **Observation de son usage comme langage commun dans le bassin** : l'efficacité de la grille est évaluée à travers son utilisation concrète dans les échanges entre techniciens, élus, associations ou usagers. L'enjeu est de savoir si elle sert de référence commune dans les discussions ou si elle demeure un outil réservé à une minorité d'acteurs spécialisés.
- **Capacité de comparaison et d'ouverture** : la grille est également analysée en tant qu'outil de mise en perspective. Elle permet de situer le Chéran par rapport à d'autres rivières labellisées « Rivières Sauvages », mais aussi d'ouvrir des comparaisons avec d'autres dispositifs de labellisation environnementale, tels que Géoparc. Cette dimension comparative peut renforcer la dynamique d'animation et de valorisation du territoire.

- **Création de réseaux et d'échanges inter-territoires** : enfin, l'analyse s'attache à comprendre si la grille favorise le développement de liens entre territoires labellisés. En permettant des comparaisons standardisées, elle peut devenir un support de dialogue entre gestionnaires de bassins versants, faciliter le partage d'expériences et renforcer le sentiment d'appartenance à une communauté de pratiques. Cette dimension dépasse le cadre strictement local du Chéran et questionne la capacité du label à structurer un réseau d'acteurs à l'échelle inter-régionale, voire nationale.

IV.3. Diagramme de Gantt

Le Diagramme de Gantt détaillée ci-dessous présente la feuille de route établie pour le renouvellement du label « Rivières Sauvages » sur le bassin versant du Chéran. Il couvre une période de mars à septembre, soit de la semaine 10 à 37. Chaque tâche est positionnée dans le temps, permettant de visualiser leur enchaînement et leurs superpositions. (*Illustration 7*).

L'organisation est séparée en 3 parties logiques :

- **Phases préparatoires**
 - Documentation : avec la collecte et l'organisation des documents et études de références nécessaires à l'évaluation (rapports, études antérieures, référentiels du label).
 - Récupération des données : récolte et rassemblement des données nécessaires au référentiel du label pour remplir la grille d'auto-évaluation.
 - Bilan du premier plan d'action (PA) : évaluation des actions réalisées lors de la première labellisation qui sert de base à la réactualisation des critères ainsi que de détermine les prochaines actions à réaliser.
- **Phases d'analyse et d'ajustement**
 - Réactualisation de la grille pour le Chéran et le Nant d'Aillon : c'est la mise à jour des critères d'évaluation en fonction des nouvelles données et observations.
 - L'extension du périmètre labellisé : ça d'abord été un gros travail de simulation pour étendre le label à d'autres cours d'eau en constituant des simulations de grilles sur chacun des cours d'eau potentiels.
 - La rédaction du nouveau plan d'action 2026-2030 : la rédaction du nouveau programme d'action avec la rédaction de fiche action stratégique pour améliorer l'état de la rivière en vue de la prochaine labellisation.
- **Phases décisionnelles et échéances**
 - Réunions de suivi et de pilotage : l'organisation de comités de suivi mensuellement pour valider les étapes clés, répondre aux questions techniques, organiser également des comités de pilotages avec les élus des structures porteuses du label pour arbitrer et valider les choix techniques et stratégiques.

- Rendu final du dossier de labellisation
- Réunion finale de labellisation (programmée après la fin de mon stage, faute de moyens humains disponibles auparavant).

FEUILLE DE ROUTE “RENOUVELLEMENT DU LABEL RIVIÈRES SAUVAGES”

TACHE	MARS				AVRIL				MAI				JUIN				JUILLET				AOUT				SEPTEMBRE					
SEMAINE	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30	31	32	33	34	35	36	37	38	39
COMITÉ DE SUIVI																														
DOCUMENTATION																														
RÉCUPÉRATION DONNÉES																														
BILAN 1ER PA																														
RÉACTUALISATION DES CRITÈRES																														
COMITÉ PILOTAGE																														
RÉUNION PARTENAIRES																														
RÉDACTION PA 2026-2031																														
EXTENSION DU LABEL																														
RENDU FINAL DOSSIER LABEL																														
RÉUNION FIN DE LABELLISATION																														
FIN DE STAGE																														

Illustration 7 : Feuille de route dans le cadre de mon stage sur le renouvellement du label « Site Rivières Sauvages »

V. Résultats et analyse

V.1. Résultats de l'évaluation des cours d'eau du bassin versant du Chéran

Afin d'obtenir le label « Rivières Sauvages », chaque cours d'eau ou tronçon évalué doit atteindre une note supérieure ou égale à 70. La longueur minimale de labellisation prise en compte est fixée à 10 kilomètres. Lors de la première labellisation en 2018, 49 km sur les 54 km possibles avaient été labellisés pour le Chéran, la zone urbanisée de Rumilly étant exclue car un cours d'eau dit « sauvage » ne peut pas se retrouver au cœur d'une ville. En ce qui concerne le Nant d'Aillon, la totalité du Nant d'Aillon et ses affluents soit 25,5 km ont été labellisés. Ils étaient à ce moment-là labellisés de niveau 1 pour le Chéran avec une note de 76,25 tandis que le Nant d'Aillon avait atteint le niveau 2 avec une note de 82,75.

Ma mission principale, durant ce stage, a été de réévaluer ces 2 cours d'eau avec les nouvelles informations mises à ma disposition, les travaux effectués dans le cadre du premier programme d'action 2018-2021 ainsi que et l'évolution du territoire. Cette première phase de réévaluation m'a permis d'obtenir les nouvelles notes de 77,75 pour le Chéran (*Illustration 8*) et de 85,75 pour le Nant d'Aillon (*Illustration 9*). Ce sont des notations globales mais qui conclue d'une part sur des critères à la hausse tandis que d'autres sont à la baisse d'autre des évolutions méthodologiques. Compte tenu du contexte et de l'exceptionnalité de la qualité écologique et naturelle du bassin versant, l'idée d'étendre la labellisation aux autres cours d'eau du bassin versant est rapidement venu dans les discussions des différents comités de suivi puis comités de pilotage.



Illustration 8 : Le Chéran en juillet 2025 à la Passerelle de Cusy (Valérie Bes)



Illustration 9 : Cascade du Pissieux sur le Nant d'Aillon (mars 2025 - Valérie Bes)

Une première sélection de tronçons potentiellement éligibles a été réalisée avec une simulation des cours d'eau sur le bassin versant du Chéran :

- Ruisseau de Grand Pré
- Ruisseau de Chérel
- Grand Nant
- Ruisseau de Bellecombe
- Nant de Saint-François
- Ruisseau des Eparis
- Néphaz

En revanche, le Dadon, affluent du Chéran, a été d'emblée écarté en raison de sa qualité d'eau jugée médiocre, constituant un point noir sur le bassin versant aval.

Par la suite des simulations basées sur les critères de la grille, le Ruisseau de Grand Pré et le Ruisseau des Eparis ont été exclus de la future labellisation pour des raisons de tracé fluvial modifié pour Grand Pré et d'occupation du sol et des ouvrages transversaux pour les Eparis. Ce sont des critères éliminatoires qui ne permettent pas actuellement la labellisation sur ces 2 cours d'eau.

Réseau hydrographique labellisable du bassin versant du Chéran

Légende :

- Chéran et petits affluents
- Ruisseau de Chérel
- Grand Nant
- Nant d'Aillon
- Ruisseau de Bellecombe
- Nant de Saint-François
- Néphaz
- Limite départementale
- Commune
- Bassin versant du Chéran

Source : IGN, SMIAC, AERMIC
Réalisation : BES Valérie. Juillet 2025

V.1.a) Modalité de collecte des données

31

Le tableau de synthèse ci-dessous présente l'ensemble des données que j'ai mobilisées pour répondre aux indicateurs de la grille, en précisant leur provenance, et les compléments réalisés sur le terrain. Ce travail préalable m'a permis de disposer d'une base solide et documentée pour établir la grille d'auto-évaluation dans le cadre de l'extension de la labellisation (*Tableau 2*).

Tableau 2 : Tableau synthétique des données mobilisées dans le cadre de la grille d'évaluation

Thématique	Critères	Données utilisées
Morphométrie du cours d'eau et du tronçon candidat	Longueur du tronçon proposé	BD CARTHAGE
	Largeur plein bord au point aval du tronçon	Rapport + Décamètre
	Largeur du fond de vallée du tronçon	Carte Géologique du BRGM + doc
	Largeur du fond de vallée du tronçon	BD Alti + manipulation QGIS
Acteurs et gestion globale du bassin versant	Structure(s) de gestion à l'échelle du bassin versant	-
	Procédure(s) de gestion des milieux aquatiques	Gest'EAU + personnes ressources
	Autres acteurs locaux impliqués dans la gestion du cours d'eau	Personnes ressources
	Existence de projets menaçant le caractère « sauvage » du site	Personnes ressource + prospections terrains
Hydromorphologie et habitats	Formes fluviales (tracé du lit)	Rapport + Cartes et photos aériennes anciennes et récentes, LIDAR
	Linéaire de berges stabilisées	Etude GREEN + LIDAR + prospections terrains
	Linéaire de berges endiguées	Etude GREEN + LIDAR + prospections terrains
	Ouvrages en travers du lit	Prospection SMIAC 2024 + inventaire ROE de l'Agence de l'Eau+ prospections terrains
	Continuité piscicole longitudinale	Prospection SMIAC 2024 + inventaire ROE de l'Agence de l'Eau + prospections terrains
	Crues morphogènes - débit	Banque HYDRO + base de données SMIAC
	Crues morphogènes - linéaire	Banque HYDRO + base de données SMIAC
	Dérivation (tronçon court circuité) - débit	Etude EDF + Banque HYDRO
	Dérivation (tronçon court circuité) - linéaire	Etude EDF + Banque HYDRO
	Eclusées - linéaire	Banque HYDRO
	Diversité des habitats aquatiques (aire d'influence des ouvrages)	Etude EDF, Etude GREEN + prospections terrain
	Transit sédimentaire grossier	Etude SOGREAH et SINBIO

	Prélèvements en eau (hors dérivation)	Etude Estimation des Volumes Prélevables (2023)
	Entretien de la ripisylve	Etude GREEN + prospections terrain
Occupation des sols et activités en fond de vallée	Occupation des sols et infrastructures du fond de vallée	Orthophoto 2023, CorineLandCover 2018, Occupation du sol 2021 (Dep 73), Occupation du sol 2022 (Dep74)
	Activités pénalisantes du fond de vallée	Site gouvernement ICPE
Qualité de l'eau	Invertébrés benthiques	Monitoring 2020-2022 + Observatoire de la qualité de l'eau 2023 et 2024
	Azote	
	Phosphore	
	Bactériologie	
	Micropolluants	
Biodiversité	Faune piscicole	Inventaires piscicole FDPMA 73 et 74 + pêches de sauvegarde AAPMA
	Flore aquatiques	Monitoring 2020-2022 + Observatoire de la qualité de l'eau 2023 et 2024
	Faune rivulaire	Base de données PNRMB, Biodiv'Aura, Document inventaire Natura 2000
	Composition spécifique de la ripisylve	Etude GREEN, IBCR (FNE Haute-Savoie), ABC (Communes et PNRMB) + prospection terrain
Fréquentation humaine et ambiance sonore et visuelle	Accessibilité carrossable	Diagnostic ENS Gorges du Chéran + prospections terrain + données brutes orales des différentes structures porteuses du label
	Fréquentation non-motorisée	
	Fréquentation motorisée	
	Ambiance sonore	
	Ambiance visuelle	
Occupation des sols et activités du bassin versant	Occupation des sols du bassin versant	Orthophoto 2023, CorineLandCover 2018, Occupation du sol 2021 (Dep 73), Occupation du sol 2022 (Dep74)
	Population du bassin versant	INSEE
	Cheptel du bassin versant	AGRESTE
Espèces remarquables et gestion des milieux aquatiques et humides	Espèces emblématiques (flore/faune)	Base de données PNRMB, Biodiv'Aura
	Espèces invasives	Etude GREEN + prospections terrain
	Gestion piscicole et halieutique	Données AAPMA
	Milieux annexes : Connexion et naturalité	Prospections terrain
	Milieux aquatiques et humides remarquables - reconnaissance	INPN et BD TOPO
	Milieux aquatiques et humides remarquables – gestion et protection	

V.1.b) Présentation détaillée des résultats de l'auto-évaluation

À la suite d'un long travail de remplissage de la grille pour chacun des cours d'eau précisé précédemment, voici, ci dessous les notes que j'ai obtenu pour chacun d'eux grâce à cette grille d'auto-évaluation (*tableau 3*).

Tableau 3 : Tableau des résultats de la grille d'évaluation pour chacun des cours d'eau candidats

		Note						
	Nombre de critère	Chéran et petits affluents	Nant d'Aillon	Ruisseau de Chérel	Grand Nant	Ruisseau de Bellecombe	Nant de Saint-François	Néphaz
Présentation de la rivière et du tronçon candidat (8 critères)								
Morphométrie du cours d'eau et du tronçon candidat	4	Non Noté	Non Noté	Non Noté	Non Noté	Non Noté	Non Noté	Non Noté
Acteurs et gestion globale du bassin versant	4	Non Noté	Non Noté	Non Noté	Non Noté	Non Noté	Non Noté	Non Noté
Evaluation de l'état écologique du tronçon candidat (30 critères)								
Hydromorphologie et Habitat	14	40	46	53	47.5	47.5	46	46
Occupation des sols et activités en fond de vallée	2	2.5	3.25	5	5	4.25	5	5
Qualité de l'eau	5	15.5	15.5	10	14	11.5	3	12.5
Biodiversité	4	11	12.5	11	11	11	8.5	11
Fréquentation humaine et ambiance sonore et visuelle	5	3.25	3.5	6.5	6.5	6.25	6.5	4.5
Critères complémentaires								
Occupation des sols et activités du bassin versant	3	0.5	1	2	2	1	1	-0.5
Espèces remarquables et gestion des milieux aquatiques et humides	6	4.5	4	5	5	2.5	4	2
TOTAL	47	77.25	85.75	92.5	91	84	74	80.5
Niveau de labellisation	-	1	2	3	3	2	1	2

Ce sont finalement 7 cours d'eau qui s'avèrent labellisables : deux au niveau 3, trois au niveau 2, et deux au niveau 1. Les 2 ruisseaux situés en tête de bassin — le Ruisseau de Chérel et le Grand Nant — obtiennent les meilleures notes et atteignent le niveau 3. Cela s'explique en grande partie par la faible pression exercée sur ces secteurs, notamment en ce qui concerne l'hydromorphologie. En dehors de quelques ouvrages transversaux liés à des pistes forestières ou pastorales, ces ruisseaux présentent peu de modifications physiques et n'affichent pas de seuils particulièrement problématiques.

Leur bon score s'explique aussi par leur situation en amont, dans des zones peu anthropisées, ainsi que par leur faible longueur. En effet, la méthode de calcul de la note repose sur une moyenne pondérée : un tronçon court comme le Ruisseau de Chérel (13,5 km) est plus facilement valorisé s'il présente un bon état écologique global, contrairement à un tronçon beaucoup plus long comme le Chéran et ses affluents, dont le linéaire total avoisine les 172 km. Dans ce dernier cas, la note est plus sensible aux tronçons dégradés ou aux pressions localisées, ce qui peut faire baisser la moyenne globale.

Cette disparité met en évidence l'importance de la configuration du linéaire dans l'évaluation, et notamment le fait que les petits affluents préservés peuvent obtenir une meilleure note même si leur poids dans la continuité écologique globale du bassin est moindre.

On retrouve dans le *tableau 4*, les critères sur le bassin versant du Chéran les plus importants et qui caractérisent l'aspect « sauvage » de la rivière. On peut, par exemple, remarquer que l'occupation du sol pénalisante du fond de vallée (20 fois la largeur plein bord du cours d'eau) - zones urbanisées et cultures - est à la limite du seuil altération sur le Chéran et ses petits affluents et donc de l'élimination. Cela est dû à une forte urbanisation et le développement de culture au détriment des prairies sur l'aval du bassin versant. On le retrouve également sur la Néphaz à l'échelle du bassin versant où l'occupation du sol pénalisante est au-dessus des 10 %.

De même, l'autre points noir sur le bassin versant sont les ouvrages transversaux infranchissables, lorsqu'on se retrouve sur des cours d'eau de moins de 20 km, si 1 ouvrage est infranchissable nous sommes à la limite du seuil de 0,1 par kilomètre.

Tableau 4 : Critères les plus importants sur le bassin versant du Chéran

	Chéran et petits affluents	Nant d'Aillon	Ruisseau de Chérel	Grand Nant	Ruisseau de Bellecombe	Nant de Saint- François	Néphaz	Seuil note « Altération notable de l'indicateur »	Seuil note « Indicateur peu altéré »	Seuil note « Indicateur très peu altéré »	Note « Altération notable de l'indicateur »	Note « Indicateur peu altéré »	Note « Indicateur très peu altéré »
Longueur du tronçon (km)	172.78	65	13.94	18.31	46.67	16.52	46.16	-	-	-	-	-	-
Linéaire de berges stabilisées	0.8 %	0.45 %	0 %	0.095 %	0 %	0.14 %	0.38 %	> 8 %	8 à 2 %	< 2.5 %	0	2.5	5
Linéaire de berges endiguées	0.5 %	0.5 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	> 5 %	5 à 1 %	< 1 %	0	1	2
Ouvrages en travers du lit (/km)	0.49	0.22	0.07	0.53	0.43	0.48	0.54	> 1	1 à 0.1	< 0.1	0	2.5	5
Continuité piscicole (/km)	0.08	0.03	0	0.05	0.04	0.06	0.08	> 0.1	0.1 à 0	0	0	3	6
Occupation du sol en fond de vallée	9.86 %	7.2 %	0.4 %	1.3 %	0.03 %	0.5 %	4.1 %	> 10 %	10 à 5 %	< 5 %	0	1.5	3
Invertébrés aquatiques	BE DCE	BE DCE	BE DCE	TBE DCE	TBE DCE	Impact notable	BE DCE	Impact notable	BE DCE	TBE DCE	0	1.5	3
Azote	TBE DCE	TBE DCE	BE DCE	TBE DCE	BE DCE	Impact notable	TBE DCE	Impact notable	BE DCE	TBE DCE	0	2.5	5
Phosphore	TBE DCE	TBE DCE	BE DCE	BE DCE	BE DCE	Impact notable	BE DCE	Impact notable	BE DCE	TBE DCE	0	3	6
Flore aquatique	BE DCE	TBE DCE	BE DCE	BE DCE	BE DCE	Impact notable	BE DCE	Impact notable	BE DCE	TBE DCE	0	1.5	3
Faune piscicole	BE DCE	BE DCE	BE DCE	BE DCE	BE DCE	BE DCE	BE DCE	Impact notable	BE DCE	TBE DCE	0	2.5	5
Occupation du sol du bassin versant	9.83 %	2.6 %	0 %	0.8 %	5.1 %	1.4 %	11.6 %	> 25 %	10-25 %	< 10 %	-0.5	0	1

V.1.c) Stratégie de gestion des données manquantes et incertitudes

Lorsque des données directes n'étaient pas disponibles — par exemple pour certains paramètres de qualité de l'eau — elles ont été estimées à partir de différentes approches :

- L'utilisation d'indicateurs environnementaux similaires : dans le cas où certains affluents ne disposaient pas de mesures directes, leur qualité de l'eau a été estimée par comparaison avec un autre cours d'eau présentant une configuration similaire (fonctionnement hydrologique, occupation du sol du bassin versant). C'est le cas, par exemple, du Ruisseau Chérel qui a été estimée en fonction des données disponibles sur le Grand Nant et sur le Chéran au niveau vallon de Bellevaux.
- Le recours à des indicateurs environnementaux dégradants : lorsque aucune corrélation claire était observée entre deux paramètres physico-chimiques et/ou biologiques dans les données disponibles, et que l'un d'eux indiquait une dégradation, le paramètre associé était également considéré comme déclassé. C'est le cas du Nant de Saint-François où aucune donnée n'est disponible sur ce cours d'eau (*Illustration 11*). Seule des pêches électriques montraient une nette diminution des effectifs. De plus, la parole des pêcheurs fait remonter cette donnée où le nombre de truites sur ce cours d'eau a fortement diminué. Cela a donc déclassé les autres paramètres physico-chimique en mauvais état. Ce déclassement vient aussi à la suite de constats des différentes STEP du bassin versant qui sont défectueuses.

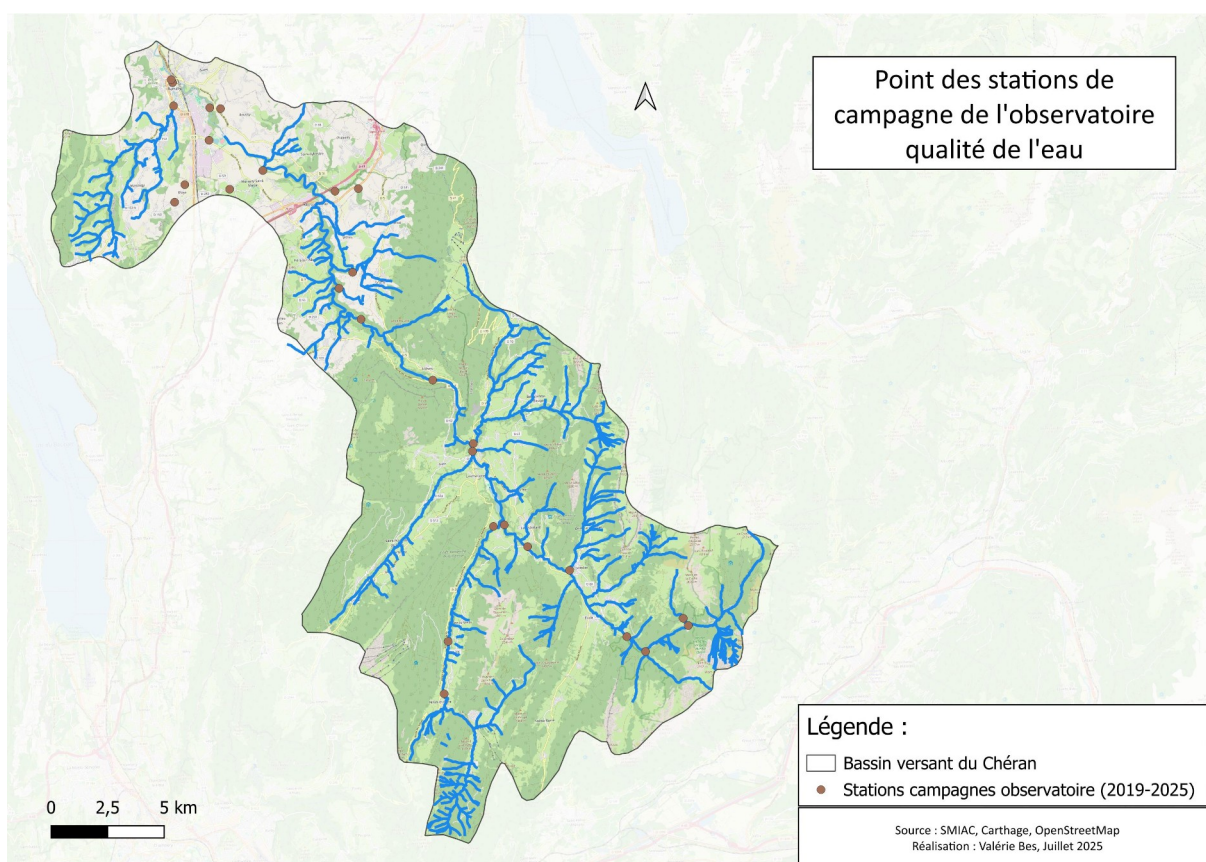


Illustration 11 : Cartographie des stations pour la campagne de l'Observatoire qualité de l'eau

- Analyses cartographiques : par exemple, l'utilisation de données LIDAR pour identifier les linéaires de berges stabilisées ou détecter des rectifications de cours d'eau. Cela a été le cas lors de la simulation sur le Ruisseau de Grand Pré. Le LIDAR a permis de mettre en évidence l'ancien tracé fluvial et donc la rectification du linéaire qui est pénalisable (*Illustration 12*).

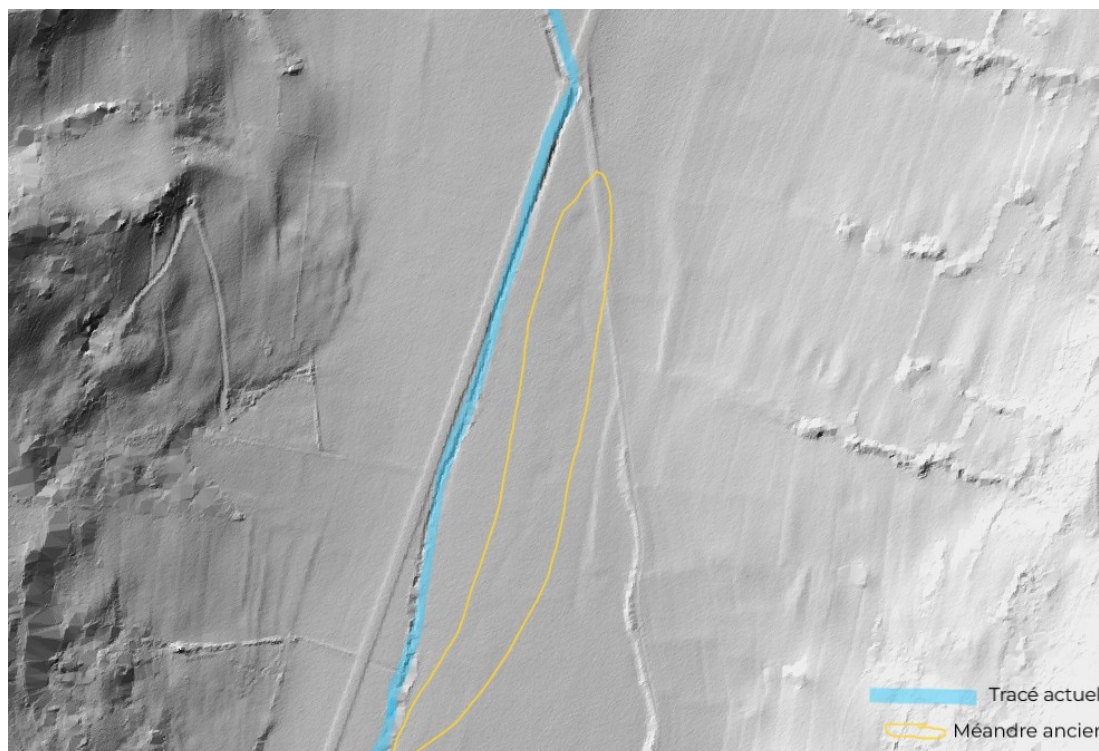


Illustration 12 : Lidar du ruisseau de Grand Pré en amont de Ecole

- Extrapolations prudentes à partir de données ponctuelles ou anciennes, en tenant compte des évolutions potentielles du milieu depuis la date des mesures. C'est le cas par exemple des données ripisylves où seul des données ponctuelles ont été récoltées sur le Chéran.

Lorsque le doute persistait malgré les vérifications précédentes, l'information a été recherchée auprès de différentes sources locales :

- Acteurs du territoire et co-porteurs du label tels que le SMIAC, l'AAPPMA, EPCI concernés, les Fédérations de pêche, l'ONF...
- Experts naturalistes ou hydromorphologues, sollicités pour leur expertise technique et leur connaissance fine du milieu.
- Usagers connaissant bien les tronçons (pêcheurs, associations locales, riverains impliqués...

Ces différents échanges et/ou entretiens ont le plus souvent permis de confirmer ou d'infirmer une hypothèse ou encore de replacer une donnée brute dans son contexte. En effet, ces interlocuteurs, souvent présents sur le territoire depuis de nombreuses années, sont généralement les premiers à constater un changement et à pouvoir en transmettre l'information de manière fiable. Comme expliquée précédemment, c'est le cas pour le Nant de Saint-François où les données de qualité de l'eau ont permis via le biais de l'AAPPMA d'avoir des informations de pollutions ponctuelles.

Enfin, de nombreuses informations ont dû être confirmées par des prospections de terrain afin de vérifier leur fiabilité, notamment lorsque les données provenaient de témoignages de riverains ou d'acteurs locaux. Cette étape visait à s'assurer que l'information puisse être considérée comme scientifiquement valide et conforme aux normes méthodologiques. Les vérifications ont porté notamment sur :

- Les zones de berges stabilisées et ouvrages transversaux signalées par des pêcheurs ou des riverains, afin d'en confirmer

l'emplacement et l'étendue réelles. Ce sont souvent des zones qui n'ont pas été observées lors des différentes études ou lorsque l'étude n'a pas



Illustration 13 : Seuil du moulin entre Le Noyer et Saint-François de Sales sur le Nant de Saint-François

été faite sur l'affluents en question. Il a par exemple été aperçu un seuil non signalé sur le Nant de Saint-François au-dessus d'un moulin (*Illustration 13*). C'est lors d'une sortie sur le terrain et en discutant avec le propriétaire qu'il nous a parlé des actions passées ainsi que de l'ouvrage au-dessus.

- La destruction d'ouvrages à la suite d'intempéries, qui ne sont pas encore répertoriée dans les bases de données officielles. Au niveau de la confluence entre le Chéran et le Nant d'Aillon, un seuil a été détruit à la suite d'une importante crue. Ce seuil est encore dans les bases de données mais étant détruit, une phase terrain a dû être réalisée afin de déterminer sa franchissabilité et l'état de sa deuxième partie non détruite (*Illustration 14*).



Illustration 14 : Ancien seuil sur le Chéran à la confluence avec le Nant d'Aillon (Juillet 2025 - Valérie Bes)

- Les points de fréquentation connus et/ou mentionnés par des riverains, pour valider leur localisation et leur fréquentation effective. De nombreux points étaient déjà connus mais lors de chacune des sorties terrains, je regardais les différents points potentiels de fréquentation qui n'étaient pas mentionnés dans les différents rapports, surtout sur les affluents où aucune étude n'a été faite (*Illustration 15*).



Illustration 15 : Lieu de fréquentation sur le Chéran dit « Prérrouge »

- La fiabilité des bases de données internes concernant les ouvrages transversaux, en particulier pour évaluer leur franchissabilité réelle par la faune aquatique. En effet, la base de données de 2024 réalisée par le SMIAC a été vérifiée dans le cadre de la simulation pour l'extension du label. Certains ouvrages ont donc été reclassés car ils n'étaient pas bien classifiés que ce soit le type d'ouvrages ou leur franchissabilité.

Ces prospections ont non seulement permis de confirmer ou d'infirmer certaines informations, mais aussi d'actualiser et de compléter les données existantes, garantissant ainsi une base d'évaluation plus précise et représentative de la réalité du terrain.

Cette stratégie, articulée autour de l'estimation indirecte, de la recherche d'expertise locale et des prospections de terrain, a permis de limiter les biais liés aux données manquantes ou incertaines. Elle a ainsi renforcé la fiabilité de l'évaluation en s'appuyant à la fois sur des analyses scientifiques, des connaissances empiriques et des observations directes. L'ensemble de ces étapes a permis d'obtenir une vision plus complète et représentative de l'état des cours d'eau étudiés, tout en garantissant la rigueur nécessaire à l'attribution du label.

Cette stratégie de gestion des données manquantes, s'appuyant fortement sur l'expertise locale, a également comme effet collatéral de mobiliser autour de la candidature et du programme d'action.

V.2. Analyse critique de la grille

Dans cette partie, je vais reprendre les deux axes d'analyse définis en amont : d'abord la pertinence de la grille, ensuite le deuxième axe portera sur son efficacité par rapport l'appropriation.

Ces deux axes vont me permettre de juger la procédure d'auto-évaluation du label, en m'interrogeant sur la manière dont elle s'inscrit concrètement sur un territoire. Il s'agira notamment de voir si cette procédure agit comme un outil favorisant une appropriation territoriale par les acteurs locaux, ou si elle joue davantage un rôle de déclencheur ou de catalyseur de dynamiques d'animation territoriale.

V.2.a) La pertinence de la grille

L'analyse du référentiel officiel du label « Rivières Sauvages » constitue une étape préalable et incontournable pour comprendre à la fois les fondements scientifiques de la démarche et les attentes formulées vis-à-vis des territoires candidats. Le label repose sur l'idée que certaines rivières et têtes de bassins versant, demeurées peu ou pas altérées par les activités humaines, représentent un patrimoine naturel exceptionnel qu'il convient de reconnaître et de préserver. Pour assurer une reconnaissance homogène et crédible à l'échelle nationale, le dispositif s'appuie sur une grille d'évaluation détaillée, composée de critères quantitatifs et qualitatifs qui couvrent les différentes dimensions du fonctionnement fluvial. Il s'agit de comprendre dans quelles mesures les critères du label sont applicables localement, et quelles sont les éventuelles adaptations ou limites rencontrées lors de la procédure d'auto-évaluation.

Exigences théoriques du label

Le référentiel national du label « Rivières Sauvages » repose sur une grille de 47 critères, mentionné ci-avant. Cette diversité traduit la volonté d'évaluer non seulement l'état écologique de la rivière, mais aussi sa capacité de résilience et la mobilisation sociale autour de sa préservation. Chaque critère est décliné en indicateurs assortis de seuils précis, qui traduisent des objectifs ambitieux : préserver une continuité écologique fonctionnelle, maintenir une eau de très bonne qualité, limiter les altérations morphologiques et garantir une gouvernance territoriale cohérente.

Cependant, la mise en œuvre de ces indicateurs implique souvent un haut niveau d'exigence technique. Dans de nombreux cas, l'évaluation nécessite des données de longue durée, des mesures de terrain spécialisées ou des observations normalisées. C'est notamment le cas pour le suivi de la faune piscicole et les paramètres physico-chimiques, la part d'occupation de sol pénalisante, ou encore l'identification et la caractérisation des ouvrages transversaux infranchissables. Afin d'apprécier la robustesse de chaque évaluation, la grille prévoit une notation de la fiabilité des données utilisées :

- 0 si l'évaluation est jugée sommaire, fondée sur des hypothèses ou une observation ponctuelle ;
- 1 si elle s'appuie sur une étude existante, documentée et validée.

L'ensemble de ces éléments est présenté dans un tableau synthétique des critères, indicateurs et seuils issus du référentiel (**Annexe 2**), qui a servi de base au travail d'auto-évaluation réalisé dans le cadre de ce stage.

La lecture du tableau met en évidence une exigence forte de préservation, voire d'intégrité écologique. En effet, pour atteindre les notes les plus élevées, les valeurs seuils attendues sont souvent très strictes telles que :

- Un linéaire de berges endiguées inférieur à 1 % est requis pour obtenir la note maximale.
- Un débit supérieur à 95 % du QMNA5 dans les tronçons court-circuités est exigé pour une bonne évaluation.
- La présence d'aucun ou peu d'ouvrages non franchissables par la truite fario est indispensable pour un bon score en continuité piscicole.
- Une absence d'espèces invasives ou de gestion halieutique non patrimoniale est nécessaire pour ne pas être pénalisé.

Chaque critère est noté sur une échelle allant généralement de 0 à 6, ce qui permet une pondération différenciée selon les enjeux. Certains critères très structurants, comme la continuité piscicole, le transit sédimentaire ou la qualité des habitats, peuvent atteindre jusqu'à 6 points, tandis que d'autres, comme la fréquentation non motorisée ou l'entretien de la ripisylve, sont notés sur des valeurs plus faibles (0 à 0,5 ou 1). Cette pondération reflète l'importance relative attribuée à chaque critère dans la naturalité globale du cours d'eau.

La complexité du tableau révèle aussi un enjeu d'accessibilité et de faisabilité de l'évaluation : de nombreux indicateurs nécessitent des données spécifiques, souvent issues de suivis anciens ou de protocoles standardisés (piscicoles, chimiques, habitats...). Cette exigence méthodologique, si elle garantit la rigueur du processus, peut toutefois poser des difficultés selon les contextes territoriaux (zones peu suivies, absence de données historiques, manque de ressources humaines ou techniques).

Le recensement des critères met en évidence la philosophie du label : il s'agit moins de récompenser des actions ponctuelles que de reconnaître une naturalité préexistante et durable. L'objectif est de distinguer les rivières les plus préservées et de renforcer leur protection par une

valorisation nationale. Ce choix se traduit par une grille particulièrement exigeante : certains critères sont dits éliminatoires dès lors qu'ils révèlent une altération jugée incompatible avec l'esprit du label (rupture majeure de continuité, pollutions chroniques, urbanisation excessive).

Ainsi, la grille incarne une double ambition :

- offrir un outil scientifique rigoureux permettant d'objectiver l'état écologique d'un cours d'eau,
- mais aussi servir de levier politique et symbolique en donnant de la visibilité aux territoires exemplaires.

Réalités observées sur le bassin versant du Chéran

L'analyse de terrain s'est appuyée sur de multiples sources, combinant des données issues de bases nationales (IGN, EauFrance...), des études techniques produites par le SMIAC ou ses partenaires (notamment dans le cadre du Contrat de bassin versant du Chéran), ainsi que des observations personnelles effectuées tout au long du stage. Le croisement de ces différentes sources a permis d'alimenter une vision à la fois globale et actualisée de l'état du bassin versant, tout en identifiant les manques ou incertitudes persistants.

Le bassin versant du Chéran, d'une superficie d'environ 300 km², s'étend entre le massif des Bauges et l'Albanais, sur les départements de la Savoie et de la Haute-Savoie. Il présente une diversité de contextes naturels et anthropiques qui influencent fortement la faisabilité d'une labellisation intégrale selon le référentiel Rivières Sauvages.

Le bassin versant du Chéran se caractérise par :

- **Des caractéristiques physiques** : le bassin versant du Chéran est marqué par un relief accidenté en tête de bassin, avec des vallées profondes et encaissées, typiques des environnements de montagne. Les altitudes varient fortement, créant des gradients topographiques importants. La géologie est hétérogène, alternant des formations calcaires, des moraines glaciaires et des molasses tertiaires (*Illustration 16*), qui influencent les régimes hydrologiques, la nature des sédiments, ainsi que la composition des habitats aquatiques. Le régime hydrologique est de type torrentiel en amont, avec des variations saisonnières marquées : hautes eaux liées à la fonte nivale au printemps et aux pluies automnales, et basses eaux estivales de plus en plus fréquentes sous l'effet du changement climatique. On observe notamment une tendance à la diminution de l'enneigement alpin, qui affecte directement les débits du Chéran au cours de l'été.



Illustration 16 : Zone molassique sur l'aval du bassin à Rumilly (Mars 2025 - Valérie Bes)

- **Un bon état écologique en tête de bassin** : les secteurs amont – en particulier les ruisseaux de Chérel, du Grand Nant, ou le Chéran en amont du village d'École – présentent une forte naturalité : la continuité écologique y est globalement préservée, les berges sont peu

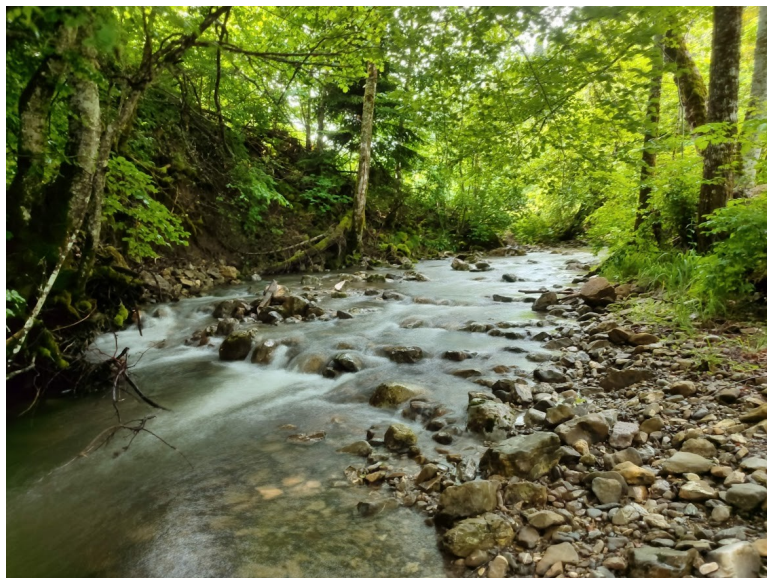


Illustration 17 : Le Lindar, affluent du Nant d'Aillon (Juin 2025 - Valérie Bes)

anthropisées, la ripisylve bien développée, et les habitats aquatiques diversifiés (*Illustration 17*). On y observe peu d'ouvrages en travers (seuils, barrages), et ceux existants ne constituent pas de ruptures majeures à la connectivité écologique. Ce bon état écologique se maintient jusqu'aux environs du seuil de Banges, malgré la présence d'anciennes zones d'extraction de granulats en lit majeur (exploitées entre les années 1970 et 1990).

- **Des pressions plus marquées en aval** : à l'inverse, les secteurs avals du bassin versant, notamment autour de Rumilly et dans la zone de l'Albanais, subissent une pression humaine beaucoup plus marquée. L'urbanisation, le développement d'infrastructures (zones d'activité, réseaux routiers), la présence des cultures intensives au détriment des prairies permanentes (*Illustration 18*), ainsi que la fragmentation des milieux aquatiques par des ouvrages hydrauliques affectent négativement la qualité des habitats. À cela s'ajoutent les rejets domestiques (stations d'épuration parfois sous-dimensionnées, assainissement non collectif défectueux) et les pollutions diffuses d'origine agricole (azote, phosphore, pesticides), qui altèrent la qualité physico-chimique de l'eau, en particulier lors des périodes d'étiage. Certains affluents, comme le ruisseau du Dadon, montrent des signes de dysfonctionnements plus marqués, combinant altérations chimiques et réduction des débits.

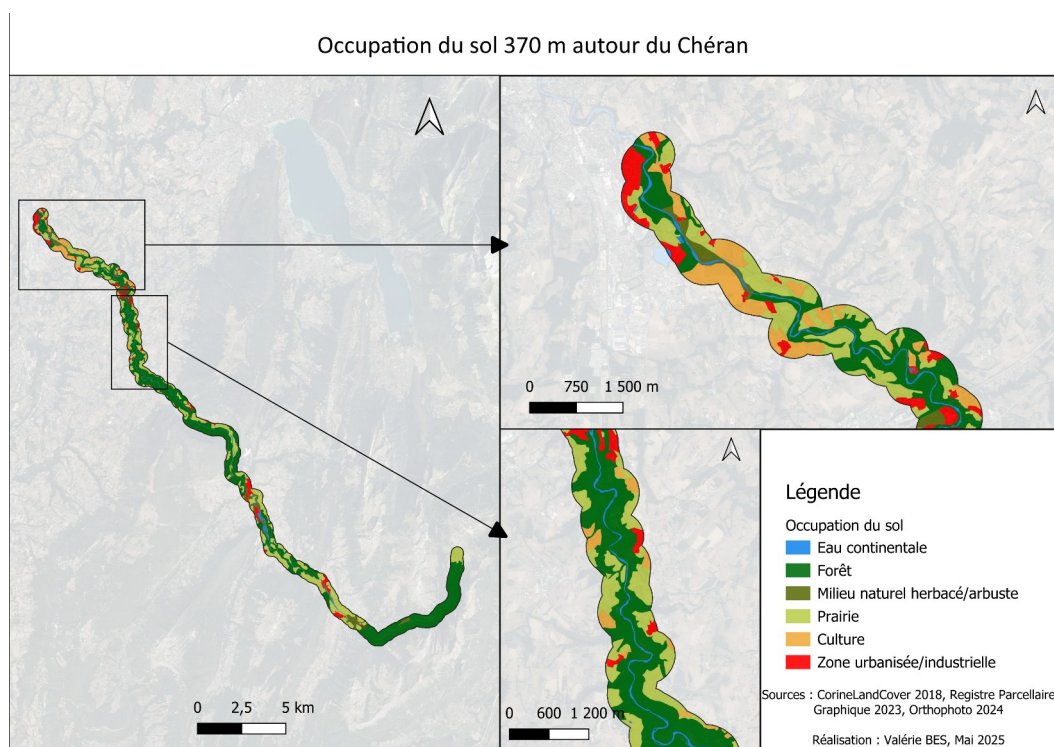


Illustration 18 : Occupation du sol sur le buffer autour du Chéran

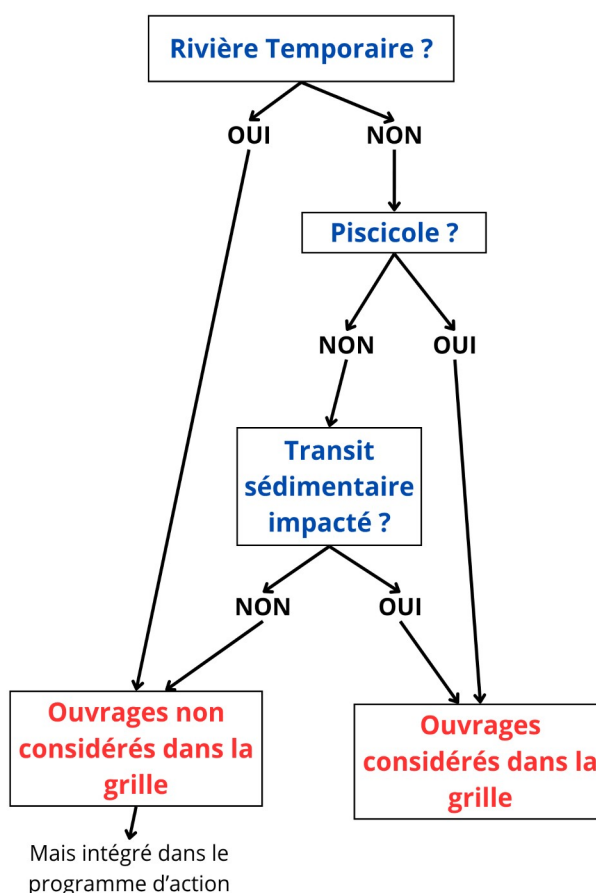
- **Des données physico-chimiques et biologiques hétérogènes** : les données physico-chimiques du bassin versant sont issues en grande partie de l'Observatoire de la qualité de l'eau animé par le SMIAC. Celui-ci réalise un suivi annuel, avec une fréquence variant entre 1 et 4 campagnes par an selon les paramètres mesurés (température, conductivité, oxygène dissous, matières en suspension, nitrates, phosphates...). Ces données permettent une évaluation assez fine de la qualité de l'eau sur une large partie du réseau hydrographique principal. Néanmoins, des lacunes importantes subsistent, notamment sur les secteurs amont tels que le ruisseau de Chérel et le Nant de Saint-François, où aucun suivi physico-chimique régulier n'est réalisé à ce jour. Or ces ruisseaux présentent des caractéristiques écologiques très favorables à la labellisation, mais l'absence de données mesurées empêche de renseigner certains indicateurs du référentiel (notamment ceux liés à la stabilité de la qualité de l'eau dans le temps ou aux pollutions diffuses). Seuls des éléments indirects, comme les résultats de pêche électrique ou les retours d'expérience des pêcheurs locaux, permettent d'estimer leur état écologique.

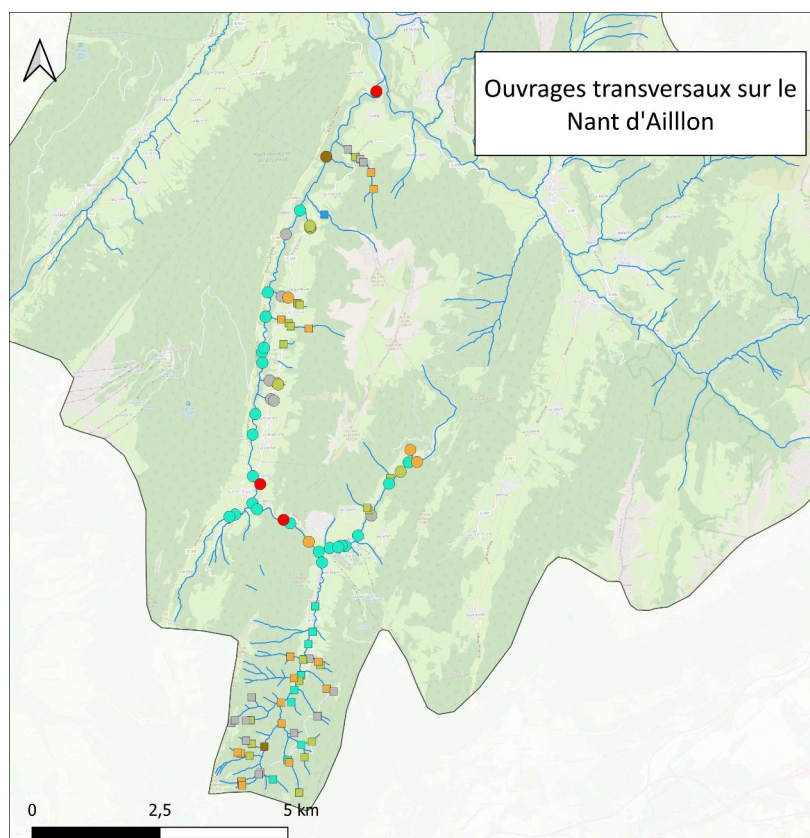
Cette analyse spatialisée du bassin versant du Chéran révèle une situation contrastée : si la tête du bassin présente un très bon état écologique, souvent conforme aux exigences élevées du label « Rivières Sauvages », les secteurs avals sont plus dégradés, tant du point de vue qualitatif que quantitatif. La disparité dans la couverture des données environnementales constitue une difficulté majeure dans l'évaluation de la naturalité selon le référentiel, en particulier pour les tronçons isolés, ou ceux peu instrumentés. Cela souligne un enjeu de connaissance, à la fois pour mieux objectiver l'état des milieux, et pour renforcer la pertinence de la candidature à la labellisation.

Écarts identifiées entre référentiel et terrain

L'analyse croisée entre la grille d'évaluation et les données disponibles a mis en évidence plusieurs écarts :

- Des critères facilement atteints sur les têtes de bassin : la faible anthropisation, l'absence d'ouvrage majeur et le maintien d'un couvert forestier continu permettent d'obtenir de bonnes notes pour les petits affluents comme le Ruisseau de Chérel ou le Grand Nant. Ces secteurs bénéficient souvent d'un état écologique préservé, avec une naturalité des berges et un fonctionnement hydromorphologique peu altéré.
- Des critères difficilement applicables faute de données : certains indicateurs exigent des séries chronologiques longues ou des mesures spécifiques qui ne sont pas disponibles à l'échelle locale c'est le cas par exemple pour le suivi piscicole et la qualité de l'eau sur tous les affluents ou l'analyse bactériologique et des micro-polluants. Cette absence d'information conduit à des évaluations partielles, parfois fondées sur des extrapolations, ce qui limite la robustesse de l'appréciation.
- Des exigences peu adaptées à certains contextes de moyenne montagne : la grille d'évaluation actuelle prend en compte de manière uniforme l'ensemble des obstacles, sans distinction de fonction ni de durée. Les petits aménagements pastoraux ou forestiers, souvent sur des cours d'eau à faible impact, sont ainsi comptabilisés au même titre que des ouvrages permanents de grande envergure, ce qui peut biaiser l'évaluation finale même si un arbre décisionnel a été réalisé dans le cadre de mon stage pour comptabiliser les ouvrages à prendre en compte d'évaluation (Illustration 19).





Légende :

— Cours d'eau	● Radier Permanent	■ Pont cadre Temporaire
Ouvrages transversaux sur le Chéran et ses petits affluents	● Seuil Permanent	■ Pont maçonné Temporaire
● Buse lisse ronde Permanente	● Verrou naturel Permanent	■ Radier Temporaire
● Buse lisse cadre Permanente	● Autre Permanent	■ Seuil Temporaire
● Barrage Permanent	● Buse lisse ronde Temporaire	■ Autre Temporaire
● Gué Permanent	● Buse lisse cadre Temporaire	■ Verrou naturel Temporaire
● Passerelle Permanente	● Barrage Temporaire	■ Barrage Temporaire
● Pont cadre Permanent	● Gué Temporaire	■ Bassin versant du Chéran
● Pont maçonné Permanent	● Passerelle Temporaire	

Source : SMIA, Carthage
Réalisation : Valérie Bes, Juillet 2025

Illustration 20 : Cartographie des ouvrages transversaux sur le Nant d'Aillon

On peut synthétiser toute cette partie sous la forme d'un tableau ci dessous (*Tableau 5*) :

Tableau 5 : Tableau synthétique des caractéristiques du bassin versant du Chéran

Critères atteints	Continuité écologique et faible anthropisation en amont
	Ripisylve diversifiée et naturelle
	Richesse en espèces patrimoniales
Critères difficilement évalués	Qualité physico-chimique de certains affluents non suivis
	Données sur micropolluants et bactériologie quasi-inexistante
	Suivi piscicole exhaustif limité à certains tronçons
Critères inadaptés au contexte	Pondération uniforme des obstacles : petits ouvrages pastoraux comptabilisés au même titre que des barrages permanents
	Risque de sous-évaluation des tronçons de montagne malgré une bonne naturalité

En résumé, ces écarts mettent en lumière la nécessité d'adapter les outils d'évaluation aux spécificités locales que l'on peut retrouver sur le territoire français ou européen, en intégrant des critères plus nuancés et en comblant les lacunes de données pour renforcer la fiabilité des résultats. A l'échelle d'un même bassin et sur un temps longs, il est important également de documenter la façon de relever les indicateurs.

Contraintes influençant l'application du référentiel

Plusieurs facteurs viennent contraindre l'application complète du référentiel sur le terrain :

- Des **contraintes techniques**, liées à la disponibilité et à l'accessibilité des données, à la difficulté d'accès physique à certains tronçons (fortes pentes, enclavement, absence de sentiers ou franchissements délicats), ainsi qu'à l'absence de protocoles harmonisés à l'échelle du bassin versant. Ces limites rendent parfois impossible la collecte d'informations continues ou comparables dans le temps et dans l'espace, ce qui peut freiner l'évaluation complète de certains critères telle que la qualité de l'eau sur le Chéran. Par exemple, les données disponibles sur les macro-invertébrés étaient réalisés jusqu'en 2022 via le protocole IBGN, puis dans le cadre de l'Observatoire de la qualité, ce protocole a été changé par celui de l'I2M2. Cela démontre une discordance dans les données. Les données via l'IBGN fixe un Très Bon Etat écologique sur une faune macro-invertébrés alors qu'un I2M2, bien plus précis, amène une nuance à ces résultats avec des résultats de seulement un Bon Etat écologique.
- Des **contraintes humaines et financières**, qui restreignent la capacité du SMIAC — porteur principal du label et structure ayant la compétence GEMAPI — ainsi que de ses partenaires, à mobiliser les ressources nécessaires pour répondre à l'ensemble des exigences de la grille. Ces contraintes se traduisent notamment par une fréquence réduite de certains suivis, comme le contrôle régulier de la qualité physico-chimique et macro-invertébrés, ou par l'impossibilité de réaliser des campagnes spécifiques de terrain (micro-polluants, bactériologie...) sur l'ensemble des tronçons.
- Des **contraintes organisationnelles**, liées à la multiplicité des acteurs et à la dispersion des compétences entre collectivités, services de l'État, associations et gestionnaires locaux. Cette configuration nécessite un effort important de coordination et de partage d'informations pour éviter les doublons, combler les manques et garantir la cohérence des données collectées.

Ces contraintes rappellent que l'outil ne peut être pleinement appliqué que si une organisation claire et des moyens pérennes sont mobilisées. En définitive, la mise en œuvre complète du référentiel se heurte autant à des limites techniques qu'à des contraintes humaines, financières et organisationnelles. Ces freins soulignent l'importance d'adapter les méthodes d'évaluation aux réalités du terrain et de renforcer la coordination entre acteurs pour optimiser la collecte et l'exploitation des données.

L'application du référentiel Rivières Sauvages au bassin du Chéran met en évidence :

- La pertinence scientifique de la grille, qui valorise efficacement les secteurs de haute naturalité,
- Mais aussi des écarts méthodologiques et des contraintes opérationnelles, qui limitent son applicabilité intégrale,
- Une hétérogénéité spatiale et temporelle : excellents résultats en amont, pressions et lacunes de données en aval,
- Des freins à l'appropriation locale liés aux exigences techniques, aux moyens limités et au décalage perçu entre critères nationaux et réalités alpines.

Ces résultats confirment l'hypothèse selon laquelle la grille est globalement pertinente pour qualifier la naturalité du Chéran.

V.2.b) L'efficacité de la grille : un outil de compréhension partagée et de mise en mouvement collectif ?

Si l'évaluation scientifique et technique du référentiel du label « Rivières Sauvages » constitue une étape essentielle, elle ne suffit pas à déterminer la pertinence de l'outil pour le bassin versant du Chéran. L'enjeu est également de s'interroger sur son efficacité sociale et politique, c'est-à-dire sa capacité à dépasser le cercle des experts pour devenir un instrument de dialogue, de sensibilisation et de mise en mouvement collectif. Ce second axe d'analyse vise ainsi à examiner dans quelle mesure la grille, au-delà de sa validité méthodologique, fonctionne comme support de langage commun et de dynamique d'acteurs sur le territoire.

Compréhension et lisibilité des critères

L'une des premières conditions d'appropriation d'un référentiel réside dans la clarté de son vocabulaire et dans la transparence des modalités de mesure. L'analyse du document officiel du label montre que, si certains indicateurs sont formulés de manière relativement accessibles (par exemple, la proportion de linéaire de berges stabilisées ou la part des habitats naturels dans le bassin versant), d'autres mobilisent en revanche un vocabulaire beaucoup plus spécialisé, issu de la géomorphologie, de l'hydrobiologie ou de la physico-chimie.

Lors des différentes réunions menées avec les acteurs locaux (chargées de mission des structures co-porteuses, élus communaux et intercommunaux), plusieurs ont souligné la difficulté à saisir pleinement la portée de certains termes techniques. Des expressions comme « éclusés linéaires » ou « seuils de référence physico-chimiques » suscitent des interrogations, voire un sentiment d'éloignement vis-à-vis de la grille. Ces termes, bien que parfaitement maîtrisés par les experts en gestion des hydrosystèmes, apparaissent pour d'autres comme hermétiques, créant un décalage entre l'intention initiale du label – celui d'être un outil partagé – et sa perception sur le terrain.

Ce constat confirme que la grille peut souffrir d'une barrière de langage : elle reste largement accessible aux spécialistes des milieux aquatiques, mais demeure plus opaque pour les acteurs non-experts, notamment les élus dont la formation technique et scientifique est très hétérogène. Cette situation est d'autant plus importante à relever que l'appropriation du label par une pluralité d'acteurs conditionne sa réussite et son ancrage dans la durée.

Pour autant, cette technicité n'est pas systématiquement perçue comme un défaut. Plusieurs élus et techniciens interrogés ont même souligné que le caractère scientifique du vocabulaire contribue à la crédibilité et à la légitimité de l'outil. En apportant un diagnostic chiffré, basé sur des critères objectifs et comparables d'un bassin versant à l'autre, la grille est reconnue comme un instrument sérieux, à l'abri de jugements subjectifs ou d'arbitrages purement politiques. Le fait qu'elle ait été élaborée par une diversité d'acteurs, dont Pascal Grillet, Président de l'AAPPMA de l'Albanais et ancien technicien du SMIAC, renforce par ailleurs son ancrage territorial et sa légitimité auprès des gestionnaires locaux. Cette dimension collaborative dans la construction du référentiel contribue à en faire un outil qui, malgré sa technicité, demeure ancré dans la réalité des pratiques de terrain.

En ce sens, la technicité n'est pas en soi un frein, à condition qu'elle s'accompagne d'un travail d'explicitations et de traduction adaptées aux publics concernés. Lorsque les indicateurs sont expliqués dans le détail, illustrés par des exemples concrets ou reliés à des enjeux directement perceptibles par les élus (gestion des crues, maintien de la biodiversité piscicole, attractivité touristique), ils deviennent plus compréhensibles et donc plus facilement appropriables. L'émergence de levier d'actions apparaissent alors.

Ainsi, l'analyse met en évidence une tension féconde entre, d'un côté, la technicité du vocabulaire, garante de la robustesse scientifique du référentiel et de l'autre, le besoin d'accessibilité pour que la grille devienne un véritable outil de langage commun. La résolution de cette tension passe non par l'abandon de la rigueur, mais par une pédagogie adaptée, condition indispensable pour que le label « Rivières Sauvages » trouve toute sa place dans le contexte du bassin versant du Chéran, et probablement partout ailleurs.

Usage comme langage commun sur le bassin versant du Chéran

Au-delà de la compréhension individuelle, l'efficacité de la grille se mesure à sa capacité à servir de référence partagée lors des échanges entre acteurs. Sur ce point, les pratiques observées montrent un usage différencié selon les structures. Les chargées de mission du SMIAC mobilisent fréquemment les données demandées dans la grille, notamment dans le cadre de leurs diagnostics réguliers et de la préparation des documents de planification. Cette mobilisation s'étend également aux EPCI voisins tels que Grand Annecy ou Grand Chambéry, dont les techniciens rassemblent des informations utiles au label, en particulier sur les aspects liés à la qualité de l'eau et aux continuités écologiques. De même, certaines associations, à l'image de FNE Haute-Savoie, apportent des données précieuses sur l'état des ripisylves, venant compléter le *corpus* technique nécessaire à l'évaluation. Ainsi, chacun, à son échelle d'action, contribue à enrichir la grille, ce qui témoigne d'un premier niveau d'appropriation et d'une certaine convergence autour de ce référentiel.

Cependant, cette fonction de langage commun reste encore incomplète et fragmentée. Lors du premier COPIL associant élus des structures co-porteuses, chargée de mission de l'AAPPMA, représentants du PNR, la grille n'a été que rarement évoquée de manière explicite. Elle apparaît davantage comme un outil de travail interne pour les chargées de mission, qu'un véritable support de dialogue collectif. Les élus, en particulier, déclarent en avoir entendu parler « de loin », sans en

connaître précisément les critères ni les modalités de notation. La grille finalement est utilisée par les techniciens pour faire des propositions pour le programme d'action puis est validée par les élus. Ce décalage met en lumière une appropriation différenciée selon les catégories d'acteurs : d'un côté, les techniciens qui s'emparent du référentiel comme d'une grille de lecture scientifique ; de l'autre, les élus, davantage focalisés sur des enjeux opérationnels et politiques, pour lesquels la grille reste un objet secondaire, voire périphérique. Toutefois, ils sont conscients de l'importance de la grille dans les propositions faites dans le cadre du programme d'action.

Cette situation limite la diffusion sociale du référentiel. Alors qu'il pourrait constituer une base de discussion transversale, capable de fédérer des acteurs aux horizons variés autour d'un diagnostic commun du bassin versant, il demeure pour l'instant un instrument réservé à un cercle d'experts. Ce constat rejoint une problématique plus large : un outil peut être scientifiquement robuste sans pour autant réussir à devenir un vecteur d'animation territoriale. La grille du label « Rivières Sauvages » se situe précisément dans cette tension entre rigueur technique et lisibilité collective.

L'enjeu réside donc dans la mise en place de pédagogies adaptées, afin de traduire les indicateurs scientifiques dans un langage plus proche des préoccupations des différents publics. Par exemple, la question de la « naturalité hydromorphologique » peut être reformulée en termes plus concrets (« absence d'aménagements artificiels visibles », « qualité naturelle des berges »), permettant aux élus de saisir plus directement les implications pour la gestion locale ou le développement touristique.

En définitive, si la grille tend déjà à fonctionner comme un cadre commun entre techniciens et associations spécialisées, son usage comme langage partagé à l'échelle élargie du bassin reste à consolider. La capacité du référentiel à devenir un véritable outil de dialogue collectif dépendra donc de l'effort consenti pour sa vulgarisation, mais aussi de sa mise en récit dans des termes qui résonnent avec les préoccupations concrètes des élus et des usagers.

Capacité de comparaison et d'ouverture

L'une des forces majeures de la grille du label « Rivières Sauvages » réside dans sa dimension comparative, qui dépasse la simple évaluation locale pour offrir une mise en perspective élargie. En proposant un référentiel homogène et reproductible, elle permet de situer le bassin versant du Chéran par rapport à d'autres cours d'eau labellisés y compris ses affluents et de mettre en lumière ses spécificités. Cette possibilité de comparaison joue un rôle central dans la mobilisation des acteurs, puisqu'elle fournit à la fois des repères objectifs et un récit collectif d'appartenance à une dynamique nationale.

À l'échelle du réseau Rivières Sauvages, la grille constitue un véritable outil de positionnement : elle rend visible la place du Chéran dans un ensemble de rivières reconnues pour leur naturalité. Les résultats mettent en évidence certains points forts – comme la qualité hydromorphologique et la continuité écologique – mais aussi des critères fragilisés, par exemple la disponibilité inégale de données physico-chimiques ou les pressions liées à l'occupation du sol. Ces éléments comparatifs n'ont pas uniquement une valeur scientifique, ils deviennent aussi un levier d'argumentation politique et sociale, permettant de sensibiliser les élus et de légitimer les efforts de protection. En

montrant que le Chéran se distingue positivement tout en partageant des défis communs avec d'autres bassins, la grille contribue à renforcer la cohésion autour du projet de labellisation.

La dimension comparative ne s'arrête cependant pas aux seules rivières sauvages, elle ouvre également des perspectives vers d'autres dispositifs de reconnaissance environnementale. Le cas du Géoparc du Massif des Bauges est particulièrement éclairant. Alors que le label Géoparc met en avant la valeur géologique, culturelle et paysagère d'un territoire, la grille Rivières Sauvages s'attache davantage à la naturalité hydrologique et écologique. Malgré ces différences d'orientation, un point de convergence majeur apparaît : la gouvernance. Là où le Géoparc intègre explicitement la gouvernance comme critère évalué et noté (ex. Critère V de la grille UNESCO Global Geopark, *Illustration 21*), le label « Rivières Sauvages » en reconnaît l'importance mais de manière plus indirecte, à travers des indicateurs non notés et des éléments contextuels.

Participation in the (a)UGGp Management Plan		Yes	No			
VA.4	Does your (a)UGGp management plan include proposals from local authorities / communities? <i>(Please explain)</i>	20	0		20	
VA.5	Is your (a)UGGp management plan implemented in collaboration with local communities?	10	0		10	
VA.6	Does your (a)UGGp management plan include activities to meet the social and economic needs of local communities?	10	0		10	
VA.7	Does your (a)UGGp management plan include activities to protect the landscape in which the local communities live?	10	0		10	
VA.8	Does your (a)UGGp management plan include activities to protect the environment (water, resources, agricultural areas, etc.) in which the local communities live?	10	0		10	
VA.9	Does your (a)UGGp management plan include activities to preserve, study and promote the cultural identity of the local communities?	10	0		10	
Maximum Total		70			70	0
Participation in the (a)UGGp Management Body		Yes	No			
VA.10	Does your (a)UGGp management body include representatives of the local authorities?	10	0		10	
VA.11	Does your (a)UGGp management body include relevant organisations and institutions to ensure all aspects of your geological, natural and cultural heritage are represented. <i>(Please provide a list and organigram)</i>	10	0		10	
VA.12	Does your (a)UGGp management body include representatives of the local university, museums, geological surveys, research institutes, and any other relevant scientific institutions? <i>(Please give a list)</i>	10	0		10	
VA.13	Does your (a)UGGp have a dedicated multidisciplinary scientific committee that includes scientists from all relevant disciplines?	10	0		10	
Maximum Total		40			40	0

Illustration 21 : Extrait des Critère V de la grille d'évaluation du label Unesco Global Geopark

Ce parallèle met en évidence une complémentarité stratégique, en intégrant davantage la dimension de gouvernance dans son référentiel, la grille Rivières Sauvages pourrait gagner en légitimité auprès des acteurs locaux et en cohérence avec d'autres démarches déjà bien établies. Les comparaisons inter-labels permettent ainsi d'élargir la réflexion sur la qualité environnementale, en combinant reconnaissance scientifique, implication sociale et valorisation territoriale.

Ainsi, la grille du label « Rivières Sauvages » ne doit pas être considérée uniquement comme un instrument d'expertise technique. Elle constitue également un outil de récit et d'ouverture, en situant le Chéran dans une dynamique plus large de reconnaissance et en créant des passerelles avec d'autres dispositifs de labellisation. En renforçant la dimension comparative et en intégrant

plus explicitement la gouvernance, elle pourrait contribuer à consolider la place du Chéran dans un réseau élargi de territoires exemplaires en matière de préservation et de valorisation des milieux naturels.

Création de réseaux et échanges inter-territoires

Enfin, l'un des effets attendus du label est de contribuer à la constitution d'un réseau inter-territorial des gestionnaires de rivières labellisées. Grâce à une grille d'évaluation commune, les différents bassins peuvent dialoguer sur une base comparable, partager leurs expériences de gestion et mutualiser leurs pratiques. Ce cadre standardisé facilite la comparaison entre territoires et crée un référentiel partagé, qui sert de langage commun pour discuter des enjeux de préservation, de restauration et de valorisation.

Dans le cas du Chéran, l'adhésion à cette communauté de pratiques est perçue de manière très positive par les co-porteurs. Ils y voient une opportunité de rompre l'isolement institutionnel, d'élargir leur réseau professionnel et de s'inspirer d'expériences menées sur d'autres rivières, par exemple le Guiers Mort en Chartreuse, la Valserine dans l'Ain ou encore le Taravo en Corse, le Leguer en Bretagne... Ces deux derniers sont un exemple en matière de pédagogie et d'appropriation locale. Ces échanges permettent de tirer des enseignements sur des problématiques variées, telles que le suivi piscicole, la gestion des débits estivaux, la restauration de berges ou la mobilisation des acteurs locaux.

Lors des journées annuelles du Réseau Rivières Sauvages (*Illustration 22*), les gestionnaires interrogés soulignent que cette mise en réseau ne se limite pas à l'échange de données ou de bonnes pratiques. Elle contribue également à renforcer le sentiment d'appartenance à un collectif plus large, porteur d'une identité commune centrée sur la naturalité des cours d'eau. La participation à ce

réseau crée une dynamique de reconnaissance mutuelle, valorisant le travail accompli localement tout en intégrant les bassins dans un projet partagé à l'échelle nationale. C'est aussi le rôle de l'ARRS qui souligne les initiatives singulières dans les territoires lors de ces journées annuelles.



Illustration 22 : Rencontre annuelle du Réseau Rivières Sauvages en Corse - Rivière le Taravo

Cette dimension dépasse le cadre strictement local. Elle fait du label non seulement, un instrument de diagnostic, mais aussi un vecteur de coopération interrégionale, nationale et même internationale. La grille devient ainsi un support vivant, capable de générer des dynamiques sociales et politiques qui vont bien au-delà du territoire initialement évalué. Elle favorise la création de liens entre gestionnaires, le développement d'initiatives communes, et l'émergence de stratégies de gouvernance partagée. En ce sens, le label ne se limite plus à la simple mesure de la naturalité, il constitue un véritable outil d'animation territoriale, contribuant à structurer un réseau durable de gestionnaires engagés dans la préservation des rivières.

Articulation avec la problématique

L'analyse de ce second axe confirme que la grille du label « Rivières Sauvages » possède un potentiel de mobilisation réel, mais encore inégalement exploité sur le bassin versant du Chéran. Sa technicité peut constituer un frein à son appropriation par des acteurs non spécialisés, mais elle n'empêche pas sa reconnaissance comme outil crédible et légitime. Pour que la grille devienne véritablement un langage commun, il apparaît nécessaire de renforcer les efforts de médiation et de diffusion auprès d'un public élargi, notamment par des supports pédagogiques adaptés et des temps d'échanges permettant de mieux relier les critères scientifiques aux préoccupations locales.

En revanche, sa capacité à favoriser la comparaison inter-territoriale et à structurer des réseaux d'échanges constitue déjà un levier fort d'animation collective. Le fait de situer le Chéran par rapport à d'autres rivières labellisées permet non seulement d'objectiver ses atouts et ses fragilités, mais aussi de nourrir un sentiment d'appartenance à une dynamique nationale. Cette mise en réseau dépasse le cadre strict du diagnostic pour devenir un véritable vecteur de coopération, de mutualisation et de valorisation des pratiques de gestion.

La grille joue également un rôle central dans la construction d'un programme d'actions. En transformant les constats techniques en orientations opérationnelles, elle fournit une base structurée qui guide les choix de gestion et de protection. Ce programme, bien que fondé sur des indicateurs scientifiques parfois complexes, devient un outil de convergence. Il réunit autour de la même table techniciens, élus, associations et usagers. Tous y trouvent un espace de discussion et de co-construction, centré sur un objectif commun qui fait consensus : améliorer et préserver l'état des rivières. Cette fonction fédératrice renforce encore la valeur du label, en le faisant passer d'un outil d'expertise à un véritable support de gouvernance partagée.

Ainsi, au-delà de son rôle scientifique, la grille contribue progressivement à l'émergence d'une communauté de pratiques, condition indispensable à la pérennité et à l'efficacité du label. Elle ne se réduit pas à un instrument technique mais tend à devenir un outil partagé, capable de relier les échelles locales, interrégionales et nationales dans un même récit autour de la naturalité des rivières.

VI. Discussions

VI.1. Identifications des marges d'adaptation possibles

L'observation et l'application sur le Chéran, ainsi que sur d'autres rivières du bassin versant, nous ont conduit à nous interroger sur la pertinence des indicateurs, leur pondération et les seuils associés. Les résultats obtenus peuvent être synthétisés autour de quatre axes principaux : l'ajustement des seuils, la mise en place d'une pondération contextuelle, l'intégration d'indicateurs complémentaires et la prise en compte des spécificités locales. Les recommandations formulées ci-dessous résultent de mon propre raisonnement, élaboré au regard des caractéristiques du Chéran, des échanges tenus lors des différentes réunions, ainsi que de ma réflexion personnelle sur la notion de « rivière sauvage ». Ces préconisations doivent être comprises comme des propositions ouvertes, nécessitant validation et enrichissement. Elles sont à soumettre au Conseil scientifique de l'ARRS, afin d'être discutées collectivement et, le cas échéant, d'alimenter l'évolution du label « Rivière Sauvage » pour mieux refléter la diversité et la complexité des situations rencontrées sur le terrain.

VI.1.a) Ajustements des seuils

L'examen des indicateurs de la grille a mis en évidence que certaines valeurs seuils proposées par le référentiel national étaient parfois trop strictes ou insuffisantes pour refléter la réalité du Chéran. Par exemple, certains seuils relatifs à la continuité écologique ou à la qualité de l'habitat aquatique nécessitaient un ajustement afin de tenir compte des caractéristiques morphologiques et hydrologiques propres au bassin versant (*Tableau 6*).

Je préconise donc de mettre en discussions les adaptations suivantes :

Tableau 6 : Tableau des ajustements des seuils préconisés

Critère	Indicateur	Seuil référentiel	Préconisation	Justification
Continuité piscicole longitudinale	Nombre moyen (par km) d'ouvrages non ou peu franchissables par espèce repère	Altération notable : > 0,1/km	Abaisser le seuil à > 0,05/km pour altération notable si et seulement si la condition de classements qualifie l'altération de la continuité	Permet d'exiger l'absence totale d'ouvrages sur les tronçons courts (< 20 km) et renforce la cohérence avec le terme « rivière sauvage »
Tronçons court-circuités – linéaire	% de linéaire soumis à un débit réservé	Altération notable : > 10 %	Abaisser le seuil à > 8 % pour altération notable	Permet une détection plus précoce des impacts des dérivations, afin d'anticiper une dénaturation de l'hydrologie naturelle

Diversité des habitats aquatiques	% de linéaire sans diversité fonctionnelle (homogénéisé)	Altération notable : > 3 %	Abaisser le seuil à > 2 % pour altération notable	Sur un bassin de taille réduite comme le Chéran, même un faible tronçon homogénéisé peut entraîner une perte significative de fonctionnalités écologiques
-----------------------------------	--	----------------------------	---	---

Le tableau propose un abaissement des seuils afin de mieux prendre en compte la sensibilité des cours d'eau :

- **Continuité piscicole** : un seul obstacle peut fortement impacter un tronçon court, d'où un seuil plus strict en cohérence avec l'esprit « Rivières Sauvages ».
- **Tronçons court-circuités** : réduire le seuil à 8 % permet d'anticiper les impacts des dérivations sur l'hydrologie naturelle.
- **Diversité des habitats** : même un faible linéaire homogénéisé entraîne une perte écologique notable, justifiant un seuil plus exigeant.

Ces préconisations visent donc à renforcer la prévention et à maintenir un haut niveau d'exigence écologique.

VI.1.b) Pondération contextuelle des critères

Il a également été constaté que certains critères étaient sous-évalués ou surestimés dans leurs notations, voire présentaient un manque de cohérence lorsqu'ils concernaient une même thématique.

C'est le cas notamment du critère « linéaire de berges endiguées », pour lequel il apparaît pertinent d'ajuster la notation de 2 à 3, afin de mieux refléter la situation réelle du terrain. De la même manière, pour les prélèvements en eau, la note pourrait être relevée de 3 à 4, compte tenu de l'impact mesuré mais encore limité de cette pression sur le bassin.

S'agissant de la qualité de l'eau, une forte hétérogénéité est constatée dans l'attribution des notes actuelles :

- Macro-invertébrés : 3
- Azote : 5
- Phosphore : 6
- Bactériologie : 2
- Micropolluants : 4

Afin d'assurer une meilleure cohérence d'évaluation, il conviendrait de regrouper les indicateurs présentant des dynamiques similaires. Ainsi, la bactériologie et les micropolluants devraient être harmonisés à une note commune de 3. De même, les trois premiers paramètres (macro-invertébrés, azote et phosphore) gagneraient à être alignés sur une valeur commune de 4, traduisant plus lisiblement l'état écologique global.

Enfin, concernant la flore aquatique et la faune piscicole, les notes attribuées actuellement (5 et 3 respectivement) apparaissent incohérentes. Étant donné leur forte interdépendance, il serait plus

approprié de les positionner au même niveau, soit une valeur commune de 4, reflétant l'état global des communautés biologiques (*Tableau 7*).

Tableau 7 : Tableau récapitulatif des ajustements des notes proposées

Critère	Note actuelle maximum	Note proposée	Justification
Linéaire de berges endiguées	2	3	Pression présente mais pas dominante ; note trop faible au regard de la situation réelle
Prélèvements en eau	3	4	Impacts mesurés mais limités ; ajustement pour mieux refléter la pression
Macro-invertébrés	3	4	Cohérence écologique entre indicateurs biologiques
Azote	5	4	Réduction de l'hétérogénéité des notations
Phosphore	6	4	Refléter un état global plutôt qu'un contraste artificiel
Bactériologie	2	3	Harmonisation avec les micropolluants, reflet d'une qualité intermédiaire
Micropolluants	4	3	Ajustement conservateur pour correspondre à la pression réelle et harmonisation avec la bactériologie
Flore aquatique	5	4	Incohérence entre les deux composantes biologiques
Faune piscicole	3	4	Ajustement pour traduire l'état global des communautés

VI.1.c) Intégration d'indicateurs complémentaires

Cette critique a également révélé l'existence de pressions ou de caractéristiques spécifiques au bassin versant du Chéran mais qui sont également applicable à d'autres cours d'eau qui ne sont pas suffisamment couvertes par le référentiel national. Des indicateurs complémentaires peuvent être proposés au conseil scientifique de l'ARRS, portant notamment sur :

- La qualité paysagère des cours d'eau,
- La gouvernance locale (coopération intercommunale, rôle des structures porteuses, implications des élus)
- L'appropriation locale (sensibilisation, implications des usagers et participations citoyenne).

Ces 2 derniers points sont des critères déjà présent dans la grille Rivières sauvages mais qui ne sont pas noté mais qui sont par exemple déjà mis en place dans la grille d'évaluation du label UNESCO Global Geopark sous la forme de critère notant.

Ces nouveaux critères permettent d'intégrer des dimensions sociales et institutionnelles, souvent déterminantes dans la réussite et la durabilité des actions de préservation. Pour chacun de ces indicateurs, des méthodes de suivi simples, reproductibles et peu coûteuses ont été définies, permettant aux acteurs locaux de mettre en œuvre l'évaluation de manière fiable et opérationnelle (*Tableau 8*).

Tableau 8 : Tableau des indicateurs complémentaires potentiels

Critère	Méthode de suivi	Seuils /Niveau possible	Justification
Gouvernance locale	• Inventaire des structures impliquées (communes, syndicats, associations) • Analyse des documents officiels (plans de gestion, chartes, conventions...) • Comptabiliser les échanges et/ou réunion entre les différentes structures	• Faible (0) : Absence de coordination ou acteurs isolés • Moyen (1) : Coordination limitée ou ponctuelle • Bon (2) : Structures organisées, coopération effective et projets communs	La capacité de gouvernance conditionne la mise en œuvre durable des mesures de protection
Appropriation locale	• Observation directe des actions de bénévolat ou événement de sensibilisation (nombre de participants) • Questionnaires ou enquêtes auprès des usagers (riverains, pêcheurs, randonneurs) pour évaluer la connaissance et l'implication	• Faible (0) : Peu ou pas de participation et sensibilisation • Moyen (0,5) : Participation occasionnelle ou limitée • Bon (1) : Forte implication citoyenne et activités régulières de sensibilisation	Une forte appropriation locale favorise l'entretien et la protection des milieux aquatiques.
Qualité paysagère des cours d'eau	• Évaluation visuelle standardisée (Observatoire photo de type « Transect ») • Indicateurs : naturalité, diversité des berges, continuité visuelle	• Impact notable (0) : Berges fortement modifiées et uniformes • Peu d'impact (1) : Mix de zones naturelles et artificialisées • Très peu d'impact (2) : Berges naturelles, paysages variés et esthétiques	Les aspects paysagers participent à la biodiversité et au bien-être des usagers.

VI.2. Mise en perspective critique des résultats

Les résultats obtenus mettent en évidence la grande qualité écologique du Chéran et de ses affluents principaux, confirment ainsi la pertinence de leur candidature au label « Rivières Sauvages ». Toutefois, l'analyse critique des grilles d'évaluation fait apparaître plusieurs limites méthodologiques, ainsi que des points de vigilance qu'il convient de prendre en compte. Le travail conduit à l'échelle de l'ensemble du bassin versant, avec une application différenciée de la grille selon les caractéristiques de chaque cours d'eau, permet de distinguer de manière fine les ruisseaux potentiellement éligibles au label. Cette approche favorise une ségrégation pertinente des candidats et garantit une meilleure cohérence entre les résultats obtenus et les exigences portées par le label.

Un premier élément concerne la pondération des critères. Certains indicateurs, tels que la continuité piscicole ou la présence d'ouvrages hydrauliques, pèsent fortement dans l'évaluation. Un seul obstacle peut ainsi suffire à déclasser un tronçon court, comme c'est le cas pour le Nant se

Saint-François, qui voit sa note à la limite des seuils. Cette sensibilité, bien qu'en cohérence avec l'ambition du label de préserver une naturalité maximale, pose néanmoins la question de la comparabilité entre rivières de tailles différentes. En effet, un obstacle isolé aura un poids bien plus important sur un petit affluent que sur un cours d'eau principal comme le Chéran. Cela interroge sur la pertinence d'appliquer uniformément certains seuils sans tenir compte de la taille et des caractéristiques propres de chaque cours d'eau.

Les résultats montrent que plusieurs critères hydromorphologiques et physico-chimiques atteignent des scores favorables, mais la qualité et la régularité des données mobilisées demeurent inégales selon les thématiques. Les suivis physico-chimiques et piscicoles, bien documentés grâce aux suivis réglementaires, aux données du syndicat ou encore aux fédérations de pêche, reposent néanmoins sur des campagnes ponctuelles. Cette approche « instantanée » ne reflète pas nécessairement l'état réel d'un cours d'eau. Par exemple, un prélèvement réalisé quelques jours après un épisode pluvieux peut donner des concentrations en azote ou en phosphore artificiellement basses, masquant ainsi des pollutions diffuses ou ponctuelles.

Une critique récurrente adressée au label concerne donc le manque de standardisation et de continuité dans la collecte des données. Pour renforcer la robustesse des évaluations, il serait pertinent d'envisager soit des mesures plus régulières, soit l'harmonisation, à l'échelle nationale, d'un protocole minimal de suivi (nombre d'échantillons, périodes de référence), afin de garantir comparabilité et validité des résultats. Bien qu'une telle exigence implique un coût supplémentaire, elle contribuerait à renforcer la crédibilité scientifique de la démarche.

Par ailleurs, il pourrait être envisagé de s'appuyer davantage sur des indicateurs biologiques, plus intégrateurs de la qualité globale des cours d'eau. En effet, les indicateurs physico-chimiques constituent surtout un outil de diagnostic permettant aux gestionnaires d'identifier des cours d'eau « problématiques » et de mettre en place des actions correctives. Or, l'objectif du label est avant tout de qualifier la naturalité. La question de la perte ou de la restauration de cette naturalité relève de la responsabilité des gestionnaires, et non du processus de labellisation. À ce titre, les indicateurs biologiques apparaissent comme des outils plus pertinents pour évaluer et garantir la naturalité recherchée par le label « Rivières Sauvages ».

La comparaison entre les tronçons met également en évidence une variabilité spatiale qui invite à nuancer la vision d'ensemble. Si le Chéran présente globalement un état favorable, certains affluents, comme le Nant de Saint-François (*Illustration 23*), apparaissent plus vulnérables face à des pressions locales (captages, dérivations, homogénéisation d'habitats). Dans ce contexte, la pertinence d'une extension du label doit être interrogée : intégrer des tronçons fragilisés, sans mesures préventives ni correctrices dans le cadre du programme d'action, risque de réduire la crédibilité du dispositif. C'est pourquoi la réussite de la démarche ne peut se limiter à l'évaluation biophysique : les questions de gouvernance et d'appropriation locale sont centrales. L'adhésion des collectivités et la coordination institutionnelle conditionnent la mise en œuvre effective des actions correctives identifiées à l'échelle du bassin versant.



Illustration 23 : Nant de Saint François (Valérie - Juillet 2025)

Enfin, la mise en perspective des résultats rappelle que la labellisation n'est pas une fin en soi. Elle constitue un outil de reconnaissance et de valorisation, mais sa portée réelle dépend avant tout de la dynamique d'acteurs et des moyens mobilisés pour maintenir, voire améliorer, la qualité écologique des rivières concernées. Dans le cas du Chéran, la fragilité institutionnelle du SMIAC au moment de l'étude et du renouvellement du label illustre parfaitement l'importance centrale de la dynamique locale. Elle a été la raison principale du retard puis dans la reconduction du label. Elle a pu limiter la traduction opérationnelle des résultats, notamment en ce qui concerne la mise à jour du programme d'action issu de la première labellisation ainsi que la réactualisation de la grille pour le Chéran et le Nant d'Aillon.

En somme, si les résultats confortent l'excellence écologique du Chéran et de ses affluents et son éligibilité au label, ils invitent aussi à une lecture critique : la méthode gagnerait à être mieux adaptée aux spécificités des petits cours d'eau, les suivis doivent être renforcés pour réduire les incertitudes, et la réussite de la démarche repose autant sur l'engagement des acteurs locaux que sur la qualité intrinsèque des milieux.

VI.3. Retour d'expérience : apports et limites du stage

Ce stage a représenté une expérience professionnelle particulièrement formatrice, qui m'a permis d'articuler connaissances théoriques et pratiques de terrain autour de la gestion des écosystèmes aquatiques et montagnards. Le travail mené autour de la labellisation « Rivières Sauvages » m'a confrontée à des enjeux très concrets de conservation et de préservation des milieux aquatiques, mais également à la complexité de leur mise en œuvre dans un contexte territorial où interagissent une pluralité d'acteurs. Ces acteurs s'inscrivent dans un paysage institutionnel marqué par des compétences et des missions parfois proches, voire chevauchantes, ce qui peut générer des difficultés d'articulation et de coordination.

Les principaux apports concernent d'abord le développement de compétences techniques. J'ai pu approfondir l'utilisation des SIG, en travaillant de manière approfondie sur l'exploitation et la valorisation des données disponibles. J'ai également consolidé mes bases en hydromorphologie et

en physico-chimie des cours d'eau, tout en développant des compétences en traitement et analyse de données sur l'occupation du sol. La méthodologie associée à chaque critère de la grille « Rivières Sauvages » a nécessité une rigueur particulière, tant dans l'interprétation des données que dans leur intégration au diagnostic global. De plus, j'ai appris à rédiger un programme d'actions techniques co-construit avec différents acteurs du territoire, ce qui m'a amenée à prendre en compte leurs attentes, leurs contraintes et leurs visions respectives.

Au-delà de l'aspect technique, ce stage m'a également offert une expérience précieuse en matière de gouvernance et de gestion de projet. J'ai participé à des échanges avec différents acteurs (collectivités territoriales, PNR, syndicats de bassin versant, Fédérations de pêche, ONF et associations), ce qui m'a sensibilisée aux jeux d'acteurs, aux divergences de priorités et aux compromis nécessaires pour faire avancer un projet de conservation et préservation. Cette dimension m'a permis de comprendre que la gestion des milieux aquatiques ne se limite pas à des enjeux écologiques, mais s'inscrit pleinement dans des logiques sociales, économiques et politiques.

Cependant, certaines limites et difficultés doivent être soulignées. La plus importante réside dans la faible implication technique du SMIAC, pourtant porteur historique de la première labellisation et structure compétente en matière de GEMAPI. Au moment de mon stage, le syndicat ne comptait que deux chargées de mission, dont aucun n'avait directement la responsabilité du dossier « Rivières Sauvages ». Cela m'a contraint à travailler en relative autonomie pour collecter les données nécessaires. J'ai donc sollicité autant que possible les agents et élus du SMIAC, mais aussi des partenaires tels que le chargé de mission de l'AAPPMA, Pascal Grillet (ancien technicien du SMIAC et actuel président de l'AAPPMA de l'Albanais), ainsi que les différents chargées de mission du Parc Naturel Régional, afin de rassembler un maximum d'informations. Cette recherche documentaire et partenariale m'a demandé un investissement conséquent, d'autant plus que peu de réunions liées au label avaient eu lieu depuis cinq ans, ce qui rendait l'état des données difficile à établir. Ainsi, le premier mois de stage a été en grande partie consacré à la collecte et à la synthèse des informations disponibles, en parallèle de la saisie des premières grilles d'évaluation pour le renouvellement du label et de la synthèse de la première labellisation ainsi que du bilan du programme d'actions de cette dernière.

La multiplicité des acteurs impliqués a également complexifié la coordination du projet, en raison de problèmes d'articulation entre structures aux compétences et missions similaires. D'un point de vue technique, l'extension du périmètre labellisé dépendait surtout de décisions politiques, notamment celles des élus des structures porteuses. Ainsi, même si mes simulations et analyses en vue de l'extension étaient techniquement finalisées dès fin mai, il a fallu attendre la validation officielle par les élus à la fin du mois de juin pour avancer sur la rédaction du dossier complet et du programme d'action associé. Ce décalage a eu un impact direct sur l'organisation de mon travail : j'ai dû réadapter ma chronologie et intensifier mes efforts en fin de stage pour respecter les délais impartis et mener à bien mes missions.

En définitive, ce stage m'a permis de prendre pleinement conscience des atouts et des limites d'une mission de gestion de projet environnemental à l'échelle d'un bassin versant. Les apports ont

été multiples, tant sur le plan technique que méthodologique et relationnel, et ils renforcent mon bagage professionnel pour de futures missions en gestion des écosystèmes aquatiques et montagnards. Les difficultés rencontrées, qu'il s'agisse du manque de moyens humains au sein du SMIAC ou des délais liés aux décisions politiques, m'ont confrontée aux réalités de la mise en œuvre concrète de projets de conservation et m'ont appris à m'adapter, à faire preuve d'autonomie et à développer des capacités d'organisation. Ce recul critique m'a également fait comprendre que, dans les métiers de la gestion de l'environnement et des milieux aquatiques, la réussite d'un projet repose autant sur la solidité des analyses techniques que sur la qualité de la concertation et de la coordination entre acteurs.

VI.4. Lien avec le Master GEMO : compétences mobilisées et manquantes

Le stage a permis de mobiliser de manière concrète plusieurs compétences acquises au cours du Master GEMO. La maîtrise des outils SIG a été particulièrement utile pour cartographier et analyser spatialement les tronçons du bassin versant, et ainsi mettre en évidence les zones sensibles. Cela m'a également été utile lors des différentes simulations visant à déterminer si un cours d'eau pouvait être potentiellement labellisé. De même, les compétences en diagnostic écologique, développées lors des enseignements sur la gestion des habitats aquatiques, se sont révélées indispensables pour évaluer l'état de conservation des cours d'eau et interpréter les résultats au regard des critères du label « Rivières Sauvages ». L'atelier réalisé sur les gravières de l'Ariège a également été un apport fort de la formation : il m'a permis d'acquérir des bases solides en hydromorphologie, que j'ai pu réinvestir directement dans l'analyse des cours d'eau du bassin du Chéran. Le fait d'avoir déjà travaillé avec une structure professionnelle, et notamment avec un syndicat de bassin versant au cours du Master, a aussi facilité mes échanges avec le SMIAC et m'a permis de mieux comprendre ses missions, ses enjeux et ses contraintes institutionnelles. Par ailleurs, l'approche pluridisciplinaire propre au Master (croisant écologie, géographie, gestion de projet et aménagement du territoire) m'a offert un cadre solide pour appréhender la diversité des enjeux associés à la gestion d'un bassin versant, allant de la qualité écologique à la gouvernance territoriale.

Au-delà des aspects techniques, le stage m'a également permis de mettre en pratique des compétences transversales développées durant le cursus : la rédaction de rapports, la restitution orale des résultats, la capacité à synthétiser des informations complexes et à les rendre accessibles à des acteurs variés. Ces compétences de communication se sont avérées essentielles pour valoriser les résultats, justifier les choix méthodologiques proposés auprès d'acteurs aux profils très différents et accompagner le processus de labellisation.

Cependant, certaines lacunes sont apparues au cours de la mission. Une meilleure maîtrise des outils statistiques avancés aurait été précieuse pour affiner le traitement et l'interprétation des données hydrologiques, notamment pour comparer de manière plus robuste plusieurs tronçons ou mettre en évidence des tendances de long terme. De même, si le Master m'a donné des bases en communication et en concertation, j'ai parfois ressenti un manque de formation spécifique en

médiation environnementale et en gestion de réunion institutionnelle. Or, ces compétences sont cruciales dans un contexte où les attentes des acteurs peuvent diverger, et elles m'auraient permis de renforcer mon rôle d'intermédiaire. Enfin, une connaissance plus approfondie des cadres réglementaires européens et nationaux (Directive Cadre sur l'Eau, Droit de l'eau ...) aurait constitué un atout supplémentaire pour inscrire le projet dans son contexte juridique global et mieux argumenter les préconisations formulées.

En somme, ce stage m'a permis de valoriser de nombreux acquis du Master GEMO, tout en mettant en évidence certains manques qui constituent désormais des pistes claires de progression pour ma future insertion professionnelle.

VI.5. Les perspectives après le Master GEMO

En définitive, ce stage a pleinement répondu à mes attentes en termes de professionnalisation. Il m'a offert un terrain d'application concret des enseignements du Master et m'a permis de mieux identifier mes forces ainsi que mes axes de progression. Il a conforté mon intérêt pour la gestion des écosystèmes montagnards, en soulignant l'importance d'une approche intégrée, combinant rigueur scientifique, gestion de projet et prise en compte des dynamiques sociales.

Cette expérience m'a également sensibilisée à la nécessité, dans les métiers de l'environnement, de se positionner à l'interface entre expertise scientifique et médiation territoriale. Si les compétences techniques sont indispensables, elles ne suffisent pas à elles seules pour faire avancer un projet : la réussite dépend aussi de la capacité à dialoguer, convaincre et établir un langage commun avec une diversité d'acteurs.

Par ailleurs, ce stage m'a permis de mieux comprendre le rôle des labels et démarches volontaires, tels que « Rivières Sauvages », dans la conservation. Ces dispositifs, en posant des exigences souvent supérieures à celles de la réglementation, constituent de puissants leviers incitatifs, mais requièrent une forte implication des territoires. Cette observation ouvre des perspectives intéressantes pour ma future carrière, que ce soit dans la gestion de bassins versants, la coordination de projets territoriaux ou l'accompagnement de démarches de labellisation et de conservation à l'échelle locale.

C'est dans ce contexte de restructuration du SMIAC que deux offres d'emploi ont été publiées en juin dernier. Pour moi, il est rapidement apparu évident de poursuivre mon engagement sur ce bassin versant, à la fois pour sa richesse écologique et pour les dynamiques de gestion en cours. Suite à ce stage très formateur, j'ai la chance d'intégrer le SMIAC à partir de la mi-septembre en tant que chargée de mission PTGE (Projet de Territoire pour la Gestion de l'Eau). Ma mission consiste à élaborer le PTGE et à animer le Plan de Gestion Simple des Zones Humides, deux volets exigeant, à la fois une solide expertise technique, une vision territoriale et des compétences en concertation.

Cette opportunité s'inscrit pleinement dans la continuité des compétences que j'ai pu acquérir au cours de mes études et de mes différents stages : diagnostic écologique, utilisation des SIG, animation territoriale et élaboration de programmes d'action. Elle constitue également une étape

décisive dans mon insertion professionnelle, me permettant de poursuivre dans le domaine de la gestion intégrée de l'eau et des milieux aquatiques, tout en approfondissant mes compétences en gouvernance et coordination d'acteurs. À travers cette expérience, je souhaite continuer à contribuer activement à la préservation des écosystèmes montagnards et à la mise en œuvre d'une gestion durable des ressources en eau.

VII. Conclusion

Ce mémoire avait pour objectif d'interroger le rôle de la procédure d'auto-évaluation du label Rivières Sauvages, en s'appuyant sur l'étude de cas du bassin versant du Chéran. La problématique posait une question centrale : **cette grille technique favorise-t-elle directement l'appropriation territoriale ou agit-elle plutôt comme un déclencheur d'animation locale ?**

L'analyse menée au cours du stage a tout d'abord confirmé la pertinence technique de la grille d'auto-évaluation. En croisant des indicateurs hydromorphologiques, écologiques et socio-économiques, elle permet d'obtenir une vision précise et objectivée de l'état de conservation d'un cours d'eau. Dans le cas du Chéran et du Nant d'Aillon, les résultats témoignent d'un niveau de naturalité remarquable, justifiant pleinement leur inscription dans la démarche de labellisation et leur potentiel de renouvellement. En ce sens, la grille constitue un instrument rigoureux et reproductible, indispensable pour crédibiliser le label et assurer sa légitimité auprès des gestionnaires comme des instances scientifiques.

Toutefois, l'étude a également mis en évidence que l'impact de cette procédure ne se limite pas à la dimension scientifique. En pratique, l'auto-évaluation se révèle être un outil de mise en mouvement collective. En obligeant les acteurs locaux à se réunir, à échanger et à confronter leurs savoirs, elle stimule une dynamique d'animation territoriale. Le processus de collecte des données, de discussion des critères et de validation des résultats devient un espace de dialogue, où se construisent progressivement une compréhension partagée et une gouvernance commune de la rivière. Dans ce sens, l'appropriation territoriale ne découle pas directement de la grille en elle-même, mais bien de la dynamique collaborative qu'elle déclenche. C'est le cas ici dans le cadre d'un co-portage avec des structures aux moyens limités. Mais est-ce le cas également si le portage est assuré par un acteur « pertinent » comme la Collectivité Territoriale de Corse pour le Taravo ou le conseil départemental de l'Ain pour la Valserine, la Pernaz et les autres rivières labellisées dans ce département ? Ou au contraire s'il est assuré par une structure dont la légitimité locale n'est pas reconnu tel que des petites APNE (Association de Protection de la Nature et de l'Environnement) ? Dans tous les cas, la grille est un outil disponible, mobilisable ou non par les gestionnaires.

Ainsi, la réponse à la problématique peut être nuancée : la procédure d'auto-évaluation ne produit pas, à elle seule, une appropriation territoriale durable. Elle en constitue plutôt un déclencheur, en favorisant une meilleure visibilité de la rivière, en donnant un langage commun aux acteurs et en générant une énergie collective autour de la préservation des milieux aquatiques. Cette animation locale est une condition préalable à une véritable appropriation, qui nécessite du temps, de la pédagogie, une continuité dans l'engagement et la mise en œuvre d'actions concrètes de gestion.

Ce travail ouvre également plusieurs perspectives. D'une part, il souligne la nécessité d'adapter la grille aux contextes locaux, en intégrant des indicateurs plus sensibles aux réalités socio-territoriales, aux enjeux de gouvernance et en dialogue avec le réseau des Rivières Sauvages. D'autre part, il met en lumière l'importance de maintenir un accompagnement dans la durée, afin que l'élan généré par l'auto-évaluation se traduise en changements concrets et pérennes. Enfin, cette étude de cas pourrait alimenter une réflexion plus large sur les labels environnementaux en général : leur efficacité ne tient pas seulement à la précision de leurs critères techniques, mais aussi à leur capacité à créer du lien social et à renforcer la cohésion territoriale autour de la transition écologique.

En définitive, l'expérience du bassin versant du Chéran illustre bien le potentiel du label Rivières Sauvages : au-delà d'un outil d'évaluation, il devient un vecteur d'animation et de gouvernance, contribuant à inscrire la gestion des cours d'eau dans une perspective collective, adaptative et tournée vers l'avenir.

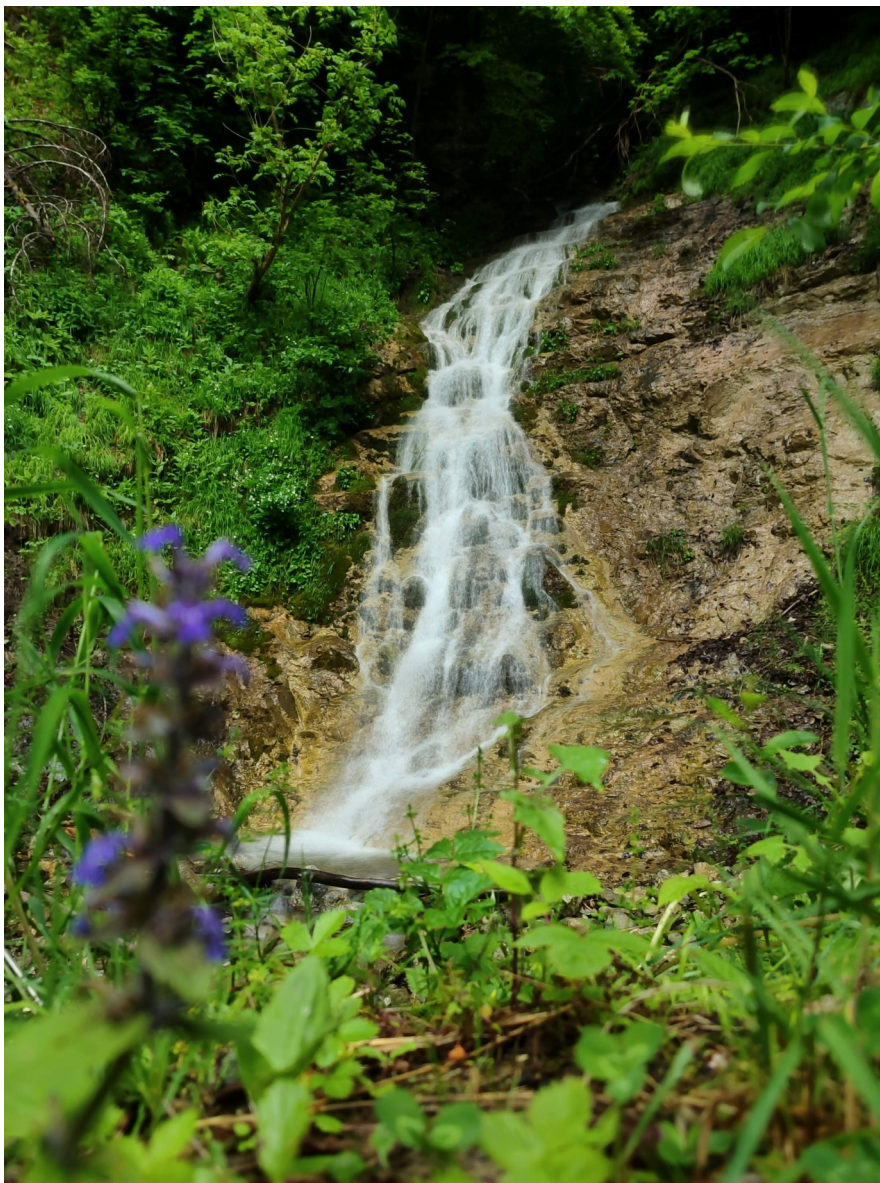


Illustration 24 : Cascade sur le ruisseau de la Braila affluents du Lindar et Nant d'Aillon

Bibliographie

- Abric, J.-C.** (1994). « Pratiques sociales, représentations sociales ». Dans : Abric, J.-C. (Éd.), *Pratiques sociales et représentations* (pp. 218–238). Paris : PUF.
- Agence de l’eau Rhône-Méditerranée-Corse.** (mai 2022). SDAGE Rhône-Méditerranée : Le Grand Réveil [Document interactif]. Eaufrance. Consulté à l’adresse https://www.rhone-mediterranee.eaufrance.fr/sites/sierrm/files/content/2022-05/aermc_2022_sdage_rm_interactif_bigbang_leger.pdf
- Batel, S., Devine-Wright, P., & Tangeland, T.** (2013). Social acceptance of low carbon energy and associated infrastructures: A critical discussion. *Energy Policy*, 58, 1–5.
- Bérkes, F.** (2017). Environmental governance for the Anthropocene? Social-ecological systems, resilience, and collaborative learning. *Sustainability*, 9(7), 1232. <https://doi.org/10.3390/su9071232>
- Bétard, F., Hobléa, F., & Portal, C.** (2017). Les géopatrimoines, de nouvelles ressources territoriales au service du développement local. *Annales de géographie*, 717(5), 523–543.
- Borrini-Feyerabend, G., Kothari, A., & Oviedo, G.** (2013). Governance of protected areas: From understanding to action. IUCN.
- Cans, C.** (2018). De la difficulté de définir les PNR depuis un demi-siècle. *Revue juridique de l’environnement*, 43(2), 245–262. <https://droit.cairn.info/revue-juridique-de-l-environnement-2018-2-page-245?lang=fr>
- Charrais, J., Da Costa, P., Malavoi, J. R., Andriamahefa, H., & Detry, P.** (2015). Le label écologique Rivières Sauvages : un nouvel outil de conservation des cours d’eau d’exception. Dans *Naturalité des Eaux et des Forêts*. Lavoisier Éditions. Consulté à l’adresse https://www.researchgate.net/publication/260051427_Le_label_Rivieres_Sauvages_Un_nouvel_o_util_de_conservation_des_cours_d'eau_d'exception
- Cochet, G., & Perrin, J.** (2010). *Fleuves et rivières sauvages : au fil des réserves naturelles de France*. Delachaux & Niestlé.
- DeCaro, D. A., Chaffin, B. C., Schlager, E., Garmestani, A. S., & Ruhl, J. B.** (2017). Legal and institutional foundations of adaptive environmental governance. *Ecology and Society*, 22(1), 32. <https://doi.org/10.5751/ES-09036-220132>
- Depraz, S., & Laslaz, L.** (2014). Une méthode en dix points pour comprendre l’acceptation sociale des espaces protégés. Dans G. Cauchon, S. Héritier, M. Duval, & L. Laslaz (Éds.), *Les espaces protégés entre conflits et acceptation* (pp. 49–66). Paris : Belin.
- Dufour, S., Arnould de Sartre, X., Castro, M., Oszwald, J., & Rollet, A. J.** (2016). Origine et usages de la notion de services écosystémiques : éclairages sur son apport à la gestion des hydrosystèmes. *VertigO – la revue électronique en sciences de l’environnement* (Hors-série 25). <https://doi.org/10.4000/vertigo.17435>

- Filloz, V., & Colomb, V.** (2011). De l'étiquette à la marque : la labellisation comme unificateur des projets territoriaux ? Développement durable et territoires, 2(2), 12 p.
- Farsani, N. T., Coelho, C., & Costa, C.** (2012). Geoparks and Geotourism: New Approaches to Sustainability for the 21st Century. FL: Brown Walker Press.
- Fournier, M. (Dir.).** (2015). Labellisation et mise en marque des territoires. Clermont-Ferrand : Presses universitaires Blaise Pascal, collection Ceramac No. 34.
- Fonds pour la Conservation des Rivières Sauvages & Groupe de travail sur la labellisation.** (2013). Label Rivières Sauvages : intérêt et mise en œuvre d'un label [Rapport]. Consulté le 23 juillet 2025, à l'adresse https://rivieres-sauvages.fr/wp-content/uploads/2024/08/rapport_grp_label_mai2013.pdf
- Marcotte, P., Bourdeau, L., et al.** (2011). Branding et labels en tourisme : réticences et défis. Management et Avenir, 47, 205–222.
- Malavoi, J., & Adam, P.** (2007). Les interventions humaines et leurs impacts hydromorphologiques sur les cours d'eau. Sciences Eaux & Territoires, (50 Ingénieries-EAT), 35–48. Consulté à l'adresse <https://revue-set.fr/article/view/6203>
- Reed, M. S., Evelyn, A. C., Cundill, G., Fazey, I., Glass, J., Laing, A., ... & Stringer, L. C.** (2010). What is social learning? Ecology and Society, 15(4), r1. <https://doi.org/10.5751/ES-03564-1504r01>
- Thomassin, A., & David, G.** (2014). Élaboration d'une méthode pour construire des indicateurs d'acceptation sociale : Application à la réserve naturelle marine de La Réunion.
- USA Senate.** (1964). Wilderness Act, Public Law 88-577 (16 U.S.C. 1131–1136), 88th Congress, Second Session.
- Vie publique.** (s. d.). Chronologie : les dates de la politique de l'eau. Consulté à l'adresse <https://www.vie-publique.fr/eclairage/24019-chronologie-les-dates-de-la-politique-de-leau>
- Zouros, N.** (2004). The European Geoparks Network – Geological heritage protection and local development. Episodes, 27(3), 165–171. <https://doi.org/10.18814/epiugs/2004/v27i3/002>

Annexes

Fiche 11

Compartiment : Hydromorphologie et habitats

Critère : **Linéaire de berges endiguées**
ELIMINATOIRE

Description - Définition

Les digues sont des structures linéaires d'une altitude supérieure à celle du terrain naturel, situées dans le lit majeur, plus ou moins près du cours d'eau, et visant à limiter l'emprise des inondations (Malavoi J.R., 2009).
Selon la taille du cours d'eau, il pourra s'agir de digues importantes ou de merlons (« diguettes »), leur nature sera variable (terre, enrochements, etc.).



Indicateurs

➤ **Linéaire total de digues en berges (en % de linéaire total de berges du tronçon)**

Evaluation

L'évaluation sera faite en deux temps :

- Etude de terrain et référencement de tous les linéaires endigués,
- Etude historique à partir de carte et photographies aériennes anciennes ou model numérique de terrain (données Lidar), pouvant mettre en évidence de digues anciennes difficilement visibles sur le terrain.

Matériel et données utilisables

- Base de données réseau hydrographique (ex. Fr. : BD CARTHAGE ©, en ligne : www.sandre.eaufrance.fr)
- Base de données hydromorphologie (ex. Fr. : BD SYRAH-CE ©, en ligne : hydroeco.cemagref.fr)
- Carte topographique au 1/25000 (ex. Fr. : IGN, en ligne : www.geoportail.gouv.fr)
- Cartes et photographies aériennes anciennes (ex. Fr. : disponibles en ligne sur www.geoportail.gouv.fr)
- Model numérique de terrain ou données Lidar
- Logiciel SIG
- Topofil
- GPS de terrain

Pièces justificatives à fournir dans le dossier d'admission

Une carte devra être fournie avec :

- Le réseau hydrographique complet du cours d'eau candidat et de ses affluents,
- Le cas échéant, les limites du tronçon de cours d'eau candidat,
- La position des digues,
- Les limites du bassin versant hydrographique.

Cette carte sera couplée à un tableau regroupant les données numériques liées au critère : les longueurs des portions de cours d'eau endigués, ratio en pourcentage linéaire impacté / linéaire total.

Exemple de carte souhaitée :



	Position	Longueur
Linéaire 1	Amont d'Alzon	1340 m
Linéaire 2	Madières	1740 m
Linéaire total	40 540 m	
Ratio	7 %	

Annexe 1 : Fiche descriptive de la notice explicative du label « Rivières Sauvages »

Critères	Indicateurs	Seuil			Note		
		Altération notable de l'indicateur	Indicateur peu altéré	Indicateur très peu altéré	Altération notable de l'indicateur	Indicateur peu altéré	Indicateur très peu altéré
Formes fluviales (tracé du lit)	Linéaire total de cours d'eau rectifié (en % de linéaire total du tronçon)	> 10 %	10 à 5 %	< 5 %	0	3	6
Linéaire de berges stabilisées	Linéaire total de berges stabilisées altérant l'espace de mobilité du cours d'eau (en % du linéaire total de berges du tronçon)	> 8 %	8 à 2,5 %	< 2,5 %	0	2,5	5
Linéaire de berges endiguées	Linéaire total de digues (en % de linéaire total de berges du tronçon)	> 5 %	5 à 1 %	< 1 %	0	1	2
Ouvrages en travers du lit (seuils, barrages)	Nombre moyen (par km du linéaire total du tronçon) d'ouvrages en lit mineur (non ruinés, visibles) <i>Préciser en remarques le nombre total d'ouvrages sur le tronçon proposé</i>	> 1	0,1 à 1	< 0,1	0	2,5	5
Continuité piscicole longitudinale	Nombre moyen (par km du linéaire total du tronçon) d'ouvrages non ou peu franchissables par espèce repère (Truite fario ou autre à préciser) <i>Préciser en remarques le nombre total d'ouvrages</i>	> 0,1	0,1 à 0	0	0	3	6
Crues morphogènes - débit	Temps de retour de la crue écrêtée par ouvrage(s) (Q2, Q5, Q100, ...), <i>Ajouter en remarques les débits caractéristiques (moyennes eaux et crues)</i>	< Q2	Q2 - Q50	> Q50	0	1,5	3
Crues morphogènes - linéaire	Linéaire total impacté par un ouvrage ayant un rôle écrêteur (en % de linéaire total du tronçon)	> 20 %	20 à 5 %	< 5 %	0	1,5	3
Dérivations (tronçons court-circuités) - débit	Débit dans le tronçon court-circuité (TCC) le plus impacté (en % du QMNA5), <i>Ajouter en remarques les débits caractéristiques (moyennes et basses eaux). Si aucune altération renseigner la valeur 100.</i>	< 75 % QMNA5	75 à 95 %	> 95 % QMNA5	0	1,5	3
Dérivations (tronçons court-circuités) - linéaire	Linéaire de tronçon court-circuité (TCC) sous l'influence d'un débit réservé (en % de linéaire total du tronçon) <i>Préciser en remarques le linéaire total de tronçons court-circuité</i>	> 10 %	10 à 5 %	< 5 %	0	1,5	3

Eclusées - linéaire	Linéaire total soumis à un régime d'éclusées (en % du linéaire total du tronçon)	> 1 %	1 à 0 %	0 %	0	1,5	3
Diversité des habitats aquatiques (aire d'influence des ouvrages)	Linéaire total du lit où la diversité naturelle est altérée : homogénéisation des faciès d'écoulement et des habitats par seuils, barrages... (En % du linéaire total du tronçon)	> 3 %	3 à 1 %	< 1 %	0	2	4
Transit sédimentaire grossier	Caractérisation du transit sédimentaire <i>Préciser en remarques le type d'altérations (extraction, ouvrage bloquant le transit sédimentaire...)</i>	Impact notable	Peu d'impact	Très peu d'impact	0	3	6
Prélèvements en eau (hors dérivations)	Caractérisation de l'impact cumulé des prélèvements en eau à l'étiage	Impact notable	Peu d'impact	Très peu d'impact	0	1,5	3
Entretien de la ripisylve	Linéaire total de berges où la ripisylve est altérée du fait de pratiques de gestion inappropriées (entretien excessif, sur-pâturage, piétinement par le bétail) (en % de linéaire total de berges du tronçon)	> 5 %	5 à 1 %	< 1 %	0	0,5	1
Occupation des sols et infrastructures du fond de vallée	Superficie totale occupée par agriculture et sylviculture intensive, urbanisation et infrastructures (en % de la surface du fond de vallée du tronçon de cours d'eau proposé)	> 10 %	10 à 5 %	< 5 %	0	1,75	3,5
Activités pénalisantes du fond de vallée	Caractérisation de l'impact des activités pénalisantes <i>Précisez en remarques le type d'activité en question</i>	Impact notable	Peu d'impact	Très peu d'impact	0	0,75	1,5
Invertébrés benthiques	Caractérisation de la qualité de l'eau par les macro-invertébrés benthiques avec les données d'inventaires et d'indices nationaux ou européens	Impact notable	BE DCE	TBE DCE	0	1,5	3
Azote	Caractérisation de la qualité de l'eau par le paramètre azote, selon les données disponibles (Réseaux de suivis ou mesures ponctuelles)	Impact notable	BE DCE	TBE DCE	0	2,5	5
Phosphore	Caractérisation de la qualité de l'eau par le paramètre phosphore, selon les données disponibles (Réseaux de suivis ou mesures ponctuelles)	Impact notable	BE DCE	TBE DCE	0	3	6
Bactériologie	Caractérisation de la qualité de l'eau par le paramètre bactériologie, selon les données disponibles (Réseaux de suivis ou mesures ponctuelles)	Impact notable	Qualité moyenne	Bonne qualité	0	1	2

Micro-polluants (pesticides, métaux lourds...)	Caractérisation de la qualité de l'eau par le paramètre micro- polluants, selon les données disponibles (Réseaux de suivis ou mesures ponctuelles)	Impact notable	Mauvais	Bon	0	2	4
Faune piscicole	Caractérisation de la qualité de la biodiversité par le paramètre faune piscicole, selon les données disponibles (Inventaires piscicoles, indices piscicoles nationaux ou européens)	Impact notable	BE DCE	TBE DCE	0	2,5	5
Flore aquatique (macrophytes, diatomées...)	Caractérisation de la qualité de la biodiversité par le paramètre flore aquatique, selon les données disponibles (inventaires et indices macrophytes et diatomées nationaux ou européens)	Impact notable	BE DCE	TBE DCE	0	1,5	3
Faune rivulaire (oiseaux, amphibiens, mammifères...)	Caractérisation de la qualité de la biodiversité par le paramètre faune rivulaire, selon les données disponibles (Inventaires naturalistes, etc.)	Impact notable	Peu d'impact	Très peu d'impact	0	1,5	3
Composition spécifique de la ripisylve	Linéaire total de berges où la composition de la ripisylve est altérée du fait de la présence d'espèces inappropriées (en % de linéaire total de berges du tronçon) <i>Préciser en remarques les espèces identifiées comme inappropriées</i>	> 10 %	10 à 5 %	< 5 %	0	2	4
Accessibilité carrossable (points aménagés grand public)	Nombre moyen (par km du linéaire total du tronçon) de points d'accès carrossables <i>Préciser en remarques le nombre total de points d'accès</i>	> 1/km	1 - 10/km	<1/10/ km	0	0,5	1
Fréquentation non motorisée	Évaluation de la fréquentation non motorisée sur le terrain, en haute saison	Impact notable	Peu d'impact	Très peu d'impact	0	0,25	0,5
Fréquentation motorisée	Évaluation de la fréquentation motorisée sur le terrain, en haute saison	Impact notable	Peu d'impact	Très peu d'impact	0	0,75	1,5
Ambiance sonore	Évaluation de l'ambiance sonore sur le terrain, en haute saison	Dérange ante	Peu dérange ante	Très peu dérange ante	0	1	2
Ambiance visuelle	Évaluation de l'ambiance visuelle sur le terrain, en haute saison	Dérange ante	Peu dérange ante	Très peu dérange ante	0	1	2
Occupation des sols du bassin versant	Superficie totale occupée par agriculture et sylviculture intensive, urbanisation et infrastructures (en % de la surface du BV)	> 25 %	10-25 %	< 10 %	-0,5	0	1

Population du bassin versant	Densité moyenne de population (en hab/km ²) <i>Préciser en remarques les populations par commune du bassin versant</i>	> 30 hab/km²	10-30 hab/km²	< 10 hab/km²	-0,5	0	1
Cheptel du bassin versant	Densité moyenne d'Unités Gros Bétail par hectare (UGB/ha) <i>Précisez en remarques par commune les densités moyennes d'UGB/ha</i>	> 1,4 UGB/Ha	0,5-1,4 UGB /Ha	< 0,5 UGB/Ha	-0,5	0	1
Espèces emblématiques (flore/faune)	Nombre d'espèces remarquables présentes	0	1-3	> 3	-0,5	0	1
Espèces invasives (faune ou flore aquatique)	Présence d'espèces faunistiques ou flore aquatique invasives <i>Préciser en remarques le nombre, la densité, et le type d'espèces invasives présentes</i>	Impact notable	Peu d'impact	Très peu d'impact	-0,5	0	1
Gestion piscicole et halieutique	Pratique d'alevinages (gestion non patrimoniale) <i>Préciser en remarques les espèces piscicoles alevinées sur le tronçon de cours d'eau proposé</i>	Impact notable	Peu d'impact	Très peu d'impact	-0,5	0	1
Milieux annexes connexion/naturalité	Dégré de déconnection/altération des milieux annexes (évaluation sur le terrain) <i>Préciser en remarques le nombre et le type de milieux annexes</i>	Impact notable	Peu d'impact	Très peu d'impact	-0,5	0	1
Milieux aquatiques et humides remarquables - reconnaissance	Surface totale en statuts de reconnaissance européens (ZICO, ZPS, Natura2000) et nationaux (en % de la surface du BV) <i>Préciser en remarques les différents types de reconnaissances présents sur le bassin versant</i>	< 15 %	15 – 30 %	> 30 %	-0,5	0	1
Milieux aquatiques et humides remarquables - gestion et protection	Surface totale en statuts de protection européens et nationaux (Parc Nationaux, Réserves...) (en % de la surface du BV) <i>Préciser en remarques les différents outils de protection présents sur le bassin versant</i>	< 10 %	10-20 %	> 20 %	-0,5	0	1

Annexe 2 : Tableau des critères notant, les indicateurs et leurs notes associés

Index des illustrations

Illustration 1 : Cartographie du périmètre du Parc Naturel Régional du Massif des Bauges.....	2
Illustration 2 : Cartographie du territoire du Syndicat Mixte Interdépartemental d'Aménagement du Chéran.....	4
Illustration 3 : Plan d'eau du Chatelard, ancienne gravière (Mai 2025 - Valérie Bes).....	8
Illustration 4 : Logo du label « Rivières Sauvages ».....	17
Illustration 5 : Schéma de la démarche de candidature du label (Source : Association du réseau Rivières Sauvages).....	23
Illustration 6 : Schéma de la grille d'évaluation et de son fonctionnement.....	25
Illustration 7 : Feuille de route dans le cadre de mon stage sur le renouvellement du label « Site Rivières Sauvages ».....	28
Illustration 8 : Le Chéran en juillet 2025 à la Passerelle de Cusy (Valérie Bes).....	29
Illustration 9 : Cascade du Pissieux sur le Nant d'Aillon (mars 2025 - Valérie Bes).....	30
Illustration 10 : Carte du réseau hydrographique labellisable sur le bassin versant du Chéran.....	31
Illustration 11 : Cartographie des stations pour la campagne de l'Observatoire qualité de l'eau.....	37
Illustration 12 : Lidar du ruisseau de Grand Pré en amont de Ecole.....	38
Illustration 13 : Seuil du moulin entre Le Noyer et Saint-François de Sales sur le Nant de Saint-François.....	39
Illustration 14 : Ancien seuil sur le Chéran à la confluence avec le Nant d'Aillon (Juillet 2025 - Valérie Bes).....	40
Illustration 15 : Lieu de fréquentation sur le Chéran dit « Préroutge ».....	40
Illustration 16 : Zone molassique sur l'aval du bassin à Rumilly (Mars 2025 - Valérie Bes).....	43
Illustration 17 : Le Lindar, affluent du Nant d'Aillon (Juin 2025 - Valérie Bes).....	44
Illustration 18 : Occupation du sol sur le buffer autour du Chéran.....	45
Illustration 19 : Arbre décisionnel pour déterminer quels sont les ouvrages comptabilisés dans la grille d'évaluation.....	46
Illustration 20 : Cartographie des ouvrages transversaux sur le Nant d'Aillon.....	47
Illustration 21 : Extrait des Critère V de la grille d'évaluation du label Unesco Global Geopark.....	52
Illustration 22 : Rencontre annuelle du Réseau Rivières Sauvages en Corse - Rivière le Taravo.....	53
Illustration 23 : Nant de Saint François (Valérie - Juillet 2025).....	60
Illustration 24 : Cascade sur le ruisseau de la Braila affluents du Lindar et Nant d'Aillon.....	65

Index des tableaux

Tableau 1 : Tableau synthétique de la structure de la grille d'évaluation « Rivières Sauvages ».....	22
Tableau 2 : Tableau synthétique des données mobilisées dans le cadre de la grille d'évaluation.....	32
Tableau 3 : Tableau des résultats de la grille d'évaluation pour chacun des cours d'eau candidats.....	34
Tableau 4 : Critères les plus importants sur le bassin versant du Chéran.....	35
Tableau 5 : Tableau synthétique des caractéristiques du bassin versant du Chéran.....	47
Tableau 6 : Tableau des ajustements des seuils préconisés.....	55
Tableau 7 : Tableau récapitulatif des ajustements des notes proposées.....	57
Tableau 8 : Tableau des indicateurs complémentaires potentiels.....	58

Table des matières

Résumé FR et Résumé EN.....	1
I. Introduction.....	1
II. Contexte.....	2
II.1. Présentation des structures.....	2
II.1.a) Le Parc Naturel Régional du Massif des Bauges.....	2
II.1.b) Le Syndicat Mixte Interdépartemental d'Aménagement du Chéran.....	4
II.1.c) Les Associations Agréées pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique du Haut Chéran et de l'Albanais.....	5
II.1.d) La coopération entre les différentes structures.....	6
II.2. Présentation du territoire d'étude.....	7
II.3. Présentation de mes missions.....	9
III. Cadre théorique.....	10
III.1. Les classements et labels environnementaux comme outils de gestion et de gouvernance.....	10
III.2. L'auto-évaluation dans les labels environnementaux.....	12
III.3. La conservation des rivières en France.....	13
III.4. Le concept de rivière sauvage.....	15
III.5. La création du label « Site Rivières Sauvages ».....	16
III.6. Problématique.....	17
IV. Cadre méthodologique.....	19
IV.1. Description de mes missions et méthodes associées.....	19
IV.1.a) Présentation de la grille d'auto-évaluation.....	19
IV.1.b) Modalité de collecte des données.....	23
IV.1.c) Stratégie de gestion des données manquantes et incertitudes.....	24
IV.2. Méthode d'analyse critique de la grille.....	25
IV.2.a) La pertinence de la grille : un outil techniquement juste et légitime pour le bassin du Chéran.....	25
IV.2.b) L'efficacité de la grille : un outil de compréhension partagée et de mise en mouvement collective ?.....	26
IV.3. Diagramme de Gantt.....	27
V. Résultats et analyse.....	29
V.1. Résultats de l'évaluation des cours d'eau du bassin versant du Chéran.....	29
V.1.a) Modalité de collecte des données.....	31
V.1.b) Présentation détaillée des résultats de l'auto-évaluation.....	34
V.1.c) Stratégie de gestion des données manquantes et incertitudes.....	37
V.2. Analyse critique de la grille.....	41
V.2.a) La pertinence de la grille.....	41
Exigences théoriques du label.....	41
Réalités observées sur le bassin versant du Chéran.....	43
Écarts identifiés entre référentiel et terrain.....	46
Contraintes influençant l'application du référentiel.....	48
V.2.b) L'efficacité de la grille : un outil de compréhension partagée et de mise en mouvement collectif ?.....	49
Compréhension et lisibilité des critères.....	49
Usage comme langage commun sur le bassin versant du Chéran.....	50
Capacité de comparaison et d'ouverture.....	51
Création de réseaux et échanges inter-territoires.....	53
Articulation avec la problématique.....	54
VI. Discussions.....	55
VI.1. Identifications des marges d'adaptation possibles.....	55

VI.1.a) Ajustements des seuils.....	55
VI.1.b) Pondération contextuelle des critères.....	56
VI.1.c) Intégration d'indicateurs complémentaires.....	57
VI.2. Mise en perspective critique des résultats.....	58
VI.3. Retour d'expérience : apports et limites du stage.....	60
VI.4. Lien avec le Master GEMO : compétences mobilisées et manquantes.....	62
VI.5. Les perspectives après le Master GEMO.....	63
VII. Conclusion.....	64
Bibliographie.....	66
Annexes.....	1